

Analyse Contextuelle Commune



Octobre 2015

Table des matières

A. INTRODUCTION	1
1. Description de la façon dont l'analyse contextuelle commune a été élaborée et du processus de participation des ACNG, de leurs partenaires locaux	1
1.1. Base légale de l'ACC et principe de neutralité du document.....	1
1.2. Visée du document et lien avec d'autres ACC	1
1.3. Mode de création de l'ACC	2
1.4. Le processus de participation des ACNG.....	2
1.5. Le processus de participation des partenaires locaux.....	3
1.6. Le processus de participation d'autres acteurs locaux.....	3
B. PROJETS ET PROGRAMMES PRÉALABLEMENT RÉALISÉS	4
2. Aperçu des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale menés par l'ACNG, dans la période de cinq ans qui a précédé, dans le pays ou la région concerné	4
2.1. Tableau récapitulatif des programmes et projets des ACNG participants	4
2.2. Projets de synergie	7
2.3. Partenariats avec la coopération gouvernementale	8
2.4. Liens avec les pays voisins et les ACC des pays voisins.....	8
2.5. Quelques constatations concernant la synergie.....	8
C. SITUATION ACTUELLE, SOCIÉTÉ CIVILE ET AUTORITÉS.....	9
3. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale	9
3.1. Aperçu des indicateurs importants	9
3.2. Analyse de la situation politique.....	10
3.3. Analyse de la situation sociale	11
3.4. Analyse de la situation économique.....	11
3.5. Analyse de la situation environnementale.....	12
3.6. analyse par domaine d'intervention.....	14
4. Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers.....	23
4.1. Description de la société civile locale et des principaux partenaires financiers	23
4.2. Description des autorités décentralisées, administrations publiques et leurs principaux partenaires financiers.....	27
5. Analyse de la situation de la société civile locale, des autorités décentralisées et des administrations publiques, ainsi que des pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement.....	31
5.1. Analyse générale de la situation de la société civile locale et des pistes envisagées pour favoriser les circonstances de leur renforcement.	31
5.2. Analyse de la situation des autorités et des autorités décentralisées et des pistes envisagées pour favoriser leur renforcement.	33
5.3. Analyse du secteur de la santé	35

5.4.	Analyse du secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle	37
5.5.	Analyse du secteur de l'agriculture et du secteur rural	40
D.	ACTEURS ET PARTENAIRES.....	41
6.	Identification des acteurs pertinents en matière de développement.....	41
6.1.	Acteurs pertinents pour tous les secteurs	42
6.2.	Santé.....	47
6.3.	Agriculture	50
6.4.	Gouvernance et société civile	54
6.5.	Enseignement et formation professionnelle	55
7.	Identification des types de partenaires possibles des ACNG.	60
7.1.	Par domaine d'intervention	60
E.	FUTURS DOMAINES D'INTERVENTION.....	67
8.	Identification des futurs domaines d'intervention de chaque ACNG, compte tenu des acteurs pertinents	67
8.1.	Aperçu des domaines d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG	67
8.2.	Modèle de changement pour les ACNG.....	72
9.	Analyse des risques et opportunités	82
F.	POSSIBILITÉS DE SYNERGIE ET DE COMPLÉMENTARITÉ.....	84
10.	Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres organisations et leur plus-value.....	84
10.1.	Introduction > possibilités de synergie et de complémentarité	84
10.2.	Possibilités – généralités	84
G.	ANNEXES	91
11.	Annexes 1 : Liste des ACNG de l'ACC Sénégal.....	91
12.	Annexe 3 : Liste des Organisations de l'ACC thématique travail décent.	92
13.	Annexe 2 : Calendrier de l'ACC	92
14.	Annexe 4 : Bibliographie	93

Liste des acronymes :

CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMU : Couverture Maladie Universelle
CRAO : Communauté des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EF : Exploitations familiales
FPT : Formation Technique et Professionnelle
IGMVSS : Initiative de la Grande muraille Verte Pour le Sahara et le Sahel
IMF : Institution de Micro Finance
MAG : Malnutrition Aiguë Globale
MAS : Malnutrition Aigüe Sévère
MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OP : Organisation Paysanne
OPH : Organisation de Personne Handicapée
ORFAO : Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest
OSC : Organisation de la Société Civile
PDDAA : Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PME : Petite et moyenne entreprise
PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PNIA : Programmes Nationaux d'Investissements dans l'Agriculture
PODES : Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence dans l'Agriculture au Sénégal
PRIA : Programme Régional d'Investissement dans l'Agriculture
PSE : Plan pour un Sénégal Emergent
RPCA : Réseau de Prévention des Crises Alimentaire
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

A. Introduction

1. Description de la façon dont l'analyse contextuelle commune a été élaborée et du processus de participation des ACNG, de leurs partenaires locaux

1.1. BASE LEGALE DE L'ACC ET PRINCIPE DE NEUTRALITE DU DOCUMENT

L'analyse contextuelle commune (ACC) du Sénégal est fondée sur la loi relative à la coopération belge au développement (19/03/2013, modifiée par la loi du 09/01/2014) art. 2- 6°/7 et l'Arrêté royal du 24 avril 2014, art. 14 § 1 & 2.

L'ACC vise à relater les résultats des échanges entre les organisations participantes sur leur propre vision et leur propre analyse d'un point de vue technique et opérationnel.

Les positions qui seraient prises sur la base des informations contenues dans cette analyse de contexte ne lient que les organisations qui ont explicitement pris ces positions. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une position de l'ensemble des organisations ayant été impliquées dans le processus.

En outre, aucune information mentionnée ne peut être considérée comme une prise de position politique ou idéologique de la part des organisations partenaires.

1.2. VISEE DU DOCUMENT ET LIEN AVEC D'AUTRES ACC

Ce document a pour objectif de fournir une analyse, non explicite, du contexte sénégalais ainsi que des perspectives de coopération pour les ACNG couvrant la période 2017-2026. L'ACC constitue avant toute chose une opportunité d'identifier des points de collaboration, des synergies et des complémentarités. Les parties prospectives ne présentent pas de programmes ni de projets concrets mais bien un exercice de projection à moyen et long terme. S'il est approuvé, cette ACC du Sénégal formera un document de référence important pour :

- Les programmes qui seront introduits auprès de la DGD et qui doivent indiquer pour chaque objectif spécifique, de quelle façon le programme tient compte d'au moins une ACC ;
- Un rapport sur l'état d'avancement des opportunités de complémentarités et de synergies contenues dans l'ACC, dont la remise est prévue en 2019 ;
- L'octroi d'un financement par la DGD dans le cadre d'initiatives en matière de synergie, pour le fonctionnement d'un programme au Sénégal dans les 10 prochaines années.

Les ACNG associés au processus sollicitent donc son approbation par le Ministre belge de la Coopération au développement.

En parallèle du processus ACC mené au niveau national, des ACC thématiques, couvrant plusieurs pays, ont été rédigés, notamment un ACC Travail décent. Le travail décent est un des trois thèmes prioritaires de la Coopération belge au développement. Celui-ci fait référence à l'Agenda Travail Décent de l'OIT, composé de quatre piliers : il doit s'agir (1), d'un travail librement choisi et productif, (2) bénéficiant du respect des droits internationaux des travailleurs, (3) donnant accès à une protection sociale et (4) où les travailleurs sont entendus à travers un dialogue social. Pour l'analyse contextuelle commune du Sénégal sur ce thème, nous faisons référence à l'ACC thématique Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine.

En vue d'assurer le lien et la complémentarité entre l'ACC thématique Travail et décent et l'ACC Sénégal, un représentant de l'ACC Travail décent a été désigné comme personne de contact au cours du processus. L'analyse

thématique a été réalisée au départ d'une vision internationale et régionale sur le thème, mais ce qui est présenté au niveau des domaines d'intervention, des types d'organisations partenaires et de leurs besoins en matière de renforcement de capacités indiquent des opportunités d'appui à l'échelle nationale. Dès lors, pour élaborer cette ACC thématique, les ACNG disposant d'une expertise démontrée dans le pays ont été impliqués activement.

Ensuite, au cours du processus, les possibilités de complémentarité et de synergie en matière de Travail Décent ont été explorées. Elles sont reprises au chapitre 10.

En ce sens, l'ACC-Sénégal et l'ACC thématique sont donc complémentaires et doivent être lues conjointement. Ensemble, elles constituent une seule et même analyse globale pour le Sénégal.

1.3. MODE DE CREATION DE L'ACC

L'ACC Sénégal a été rédigée en collaboration étroite avec 33 ACNG¹ dont la liste se trouve en annexe 1, l'annexe 2 reprend la liste des organisations de l'ACC régional. Au terme d'une enquête menée auprès de tous les ACNG, ADG a été désigné comme organisation lead pour la réalisation de l'ACC Sénégal. Afin de suivre, dynamiser, soutenir le travail du lead et procéder à la rédaction finale du document, un consultant a été engagé pour une durée indicative de 80 jours de travail.

La réalisation de l'analyse est basée sur le Vade-mecum approuvé comme fil rouge par les conseils d'administration des coupoles. La base de l'ACC est constituée des analyses contextuelles propres des ACNG et des documents de référence pertinents rédigés par les ACNG, leurs partenaires ou d'autres acteurs importants du développement². Sur la base de ces documents, les ACNG ont élaboré conjointement un projet de texte, discuté tant en Belgique qu'au Sénégal et un texte définitif, tenant compte des remarques de chacun a été soumis pour accord à tous les participants. Nous avons reçu la validation de tous les participants en date du 4/10/2015.

1.4. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACNG

Les ACNG ont été impliqués dans toutes les phases du processus³. Celui-ci a été organisé depuis le Sénégal dans un souci d'implication maximum des partenaires locaux, de cohérence avec la démarche de l'ACC et d'accès aux sources d'informations. En parallèle, des ateliers et réunions de travail ont été organisés en Belgique, afin de permettre aux ACNG non présents sur le terrain de s'exprimer pleinement durant l'élaboration du document.

En outre, des collectes d'informations ont été organisées par mail, documents partagés en ligne, etc. Des contacts Skype et/ou téléphoniques ont eu lieu systématiquement avec les ACNG le jugeant nécessaire.

Une des premières étapes de l'ACC a consisté à regrouper l'ensemble des secteurs d'intervention des ACNG en 5 catégories, permettant ainsi de structurer le document et la suite des travaux. Les catégories pour lesquelles nous avons opté sont subjectives et d'autres groupements auraient été possibles. Une des difficultés de l'exercice a été de faire entrer dans des cases, des thématiques qui bien souvent sont multisectorielles et transversales, cela apparaîtra dans la suite du document. Les groupes thématiques ne figurent pas systématiquement dans chaque partie du document. En effet, au fur et à mesure de l'écriture il ne nous est pas apparu pertinent de les faire apparaître dans chaque point.

Groupement des Thématiques de l'ACC

¹ Ou groupement d'ACNG

² Liste disponible en annexe 4

³ Voir calendrier de l'ACC en Annexe 3

Agriculture et secteur rural	Santé	Gouvernance et société civile	Société inclusive	Enseignement et formation	Thématique transversales
<ul style="list-style-type: none"> • Eau productive • Elevage • Valorisation et Gestion des ressources naturelles • Réduction des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins de santé de qualité • Handicap • Nutrition • Eau potable et assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Entités décentralisées, collectivités locales,... • Renforcement de la société civile • Développement local inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> • Droits de l'homme, de l'enfant, des personnes handicapées • Justice • Economie sociale • Protection sociale • Travail décent et durable • Migration 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement • Formation professionnelle • Éducation au développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Genre • Environnement en ce compris la préservation des ressources naturelles

1.5. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES LOCAUX

La participation des partenaires locaux a fait l'objet d'une attention particulière, étant considérée par l'ensemble des ACNG comme une source d'informations privilégiée.

D'une part, un atelier a été organisé le 19 mai 2015 à Thiès (Sénégal) avec les partenaires locaux. Des invitations ont été envoyées à une centaine de partenaires des ACNG. L'atelier a réuni quelques 55 personnes⁴ et a constitué un apport qualitativement important au document. Suite à cet atelier, certains partenaires ont été recontactés pour étayer et développer des points spécifiques abordés lors de l'atelier.

D'autre part, pour chaque phase de collecte de données et de validation des différentes étapes du document, les ACNG étaient invités à prendre contact avec leurs partenaires pour validation des parties qu'elles jugeaient nécessaires.

1.6. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION D'AUTRES ACTEURS LOCAUX

1.6.1. Représentation belge

La représentation belge était présente lors d'un atelier de travail, le 19 mai 2015. Par la suite des contacts se sont poursuivis pour obtenir certaines informations et avis sur le document. La représentation, ainsi que la CTB, ont été invitées à un atelier portant spécifiquement sur le point 10 de ce document le 2 juillet à Dakar, malheureusement aucune des deux institutions n'a pu y participer.

Par ailleurs, le document ainsi que le processus ont été présentés dans le cadre du forum des acteurs qui s'est tenu les 11 et 12 juin 2015 à Thiès.

1.6.2. UE

L'UE a été invitée à l'atelier du 19 mai mais n'a pas pu être présente. La Feuille de Route de l'Union Européenne pour l'appui à la Société Civile au Sénégal, signée en 2015 par la Délégation de l'UE et les représentants de 6 pays membres, dont la Belgique, a néanmoins été prise en compte dans l'analyse.

⁴ Nous tenons à disposition la liste des partenaires présents aux diverses réunions.

B. Projets et programmes préalablement réalisés

2. Aperçu des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale menés par l'ACNG, dans la période de cinq ans qui a précédé, dans le pays ou la région concerné

2.1. TABLEAU RECAPITULATIF DES PROGRAMMES ET PROJETS DES ACNG PARTICIPANTS

Aperçu des programmes et projets en cours (Période 2012-2017)				
ACNG	Programme/projet	Nom du programme/projet	Durée	Principaux bailleurs
ARES CCD	Projet	Amélioration par des techniques agroécologiques des systèmes de production agricole intégrant le jatropha	2010-2015	
ARES CCD	Projet	Développement de la bioinformatique et des biomathématiques à Dakar	2013-2018	
ARES CCD	Projet	Prévention de la malnutrition maternelle et infantile au cours des 1.000 premiers jours de vie en milieu rural dans le département de Kaffrine	2015-2020	
ARES CCD	Projet	Appui à l'amélioration de la productivité des élevages ovins urbains et périurbains sénégalais	2015-2020	
SHC	Projet	Accès à l'enseignement inclusif pour les enfants avec un handicap visuel	soutien annuel	
Solidarité Socialiste	Programme	Renforcement des capacités d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et de la protection sociale pour le développement d'une couverture maladie universelle effective et d'une agriculture familiale durable.	Triennal (2014-2017)	DGD
Autre Terre	Programme	Promotion et création d'initiatives économiques durables à finalités sociales pour une économie juste et démocratique, une production éthique et une commercialisation solidaire.	Triennal (2014-2016)	DGD
Autre Terre	Programme	Projet de synergie pour le développement intégré de la vallée De Diobass II (SyDIV Diobass II)	Triennal (2013-2015)	DGD
Autre Terre	Programme	Appui à un système de commercialisation de produits biologiques pour le marché urbain sénégalais.	Triennal (2014-2016)	CFSI
Handicap International	projet	Projet Decisiph: droits des personnes handicapées	2008-2013	UE, AFD
Handicap International	Projet	Education inclusive	2008-2017	AECID, MAE LUX, AFD
Handicap International	Projet	Insertion professionnelle	2008-2017	AECID, Fondation Médicor, Fondation Argidius
Handicap International	Projet	Promotion développement local inclusif	2011-2014	Région Rhône Alpes
Handicap International	Projet	Inclusion par le sport	2012- 2015	MAE France, FIFA

Handicap International	Projet	ACCESS: des services VIH inclusifs pour tous	2013- 2016	FEI 5%
Handicap International	Projet	Déménagement non technique/ éducation risques des mines	2005-2017	PMWRA, PNUD
Handicap International	Projet	Projet de Protection contre les violences	2014-2015	UNICEF
Handicap International	Projet	Projet santé maternelle et infantile	2014- 2017	AFD
Handicap International	Projet	Etude nationale sur la vulnérabilité des personnes handicapées face au VIH	2015-2016	MAE France
Handicap International	Projet	Projet éducation/ détection des déficiences et protection	2014-2015	UNICEF
Handicap International	Projet	Etude sur les violences sexuelles faites aux femmes en Casamance	2014-2015	MAE Grand Bretagne
ONG - APROFES	projet	Sécurité alimentaire / Hygiène	2012-2015	
VVSG	Programme	Programme de coopération internationale municipale 2014-2016	2014-2016	DGD
CSA	Projet	Plan de développement stratégique CNCR 2011-2015	2012-2015	Agricord
CSA	Projet	Appui au plan d'action 2011 du CNCR	2011-2012	Agricord
CSA	Projet	Renforcement des capacités d'interpellations et de négociations du CNCR : plan d'action 2010	2010-2011	Agricord
CSA	Projet	Services à la viabilisation des exploitations familiales du bassin arachidier	2013-2015	Agricord
Vredeseilanden	Projet	Initiatives productives pour lutter contre la pauvreté rurale dans le département de la Foundiougne, région de Fatick	2011-2012	DGD
Vredeseilanden	Programme	Une vie décente et un renforcement structurel des organisations des paysan(ne)s familiaux/-iales dans le Sud et dans le Nord, par un accès équitable aux marchés et par le développement des filières agricoles durables	2011-2013	DGD
Vredeseilanden	Programme	Investir dans l'agriculture paysanne: des conditions de vie meilleures pour les petits paysans (h/f) à travers le développement des filières agricoles durables au Sénégal	2014-2016	DGD
Vredeseilanden	Projet	Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance des filières rizicoles au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest (projet UE avec 2 partenaires européens (SOS-Faim et Glopolis) + 11 partenaires locaux)	2014-2016	UE
APEFE	Programme	Appui à la Formation professionnelle et technique au Sénégal	2014-2016	DGD
ADG	Programme	Diisso Bay Dundé ou DBD, composante sénégalaise du programme triennal Soutenons les familles paysannes pour plus de Souveraineté Alimentaire !	2011-2016	DGD
ADG	Programme	PASA-MESOCC Programme d'Appui à la Souveraineté Alimentaire : Accompagnement d'un Mouvement d'économie Sociale Coopérativiste et Communautaire	2010-2015	FBSA
ADG	Projet	OSIRIS Offre de Services Intégrés en milieu Rural pour l'Inclusion Sociale	2015-2018	UE
ADG	Projet	Pana-C Projet d'Amélioration de la Nutrition et l'Alimentation en Casamance	2015-2016	UE

ADG	Projet	PRECEMA Projet de Restauration et de Conservation de la Mangrove	2013-2016	AWAC
ADG	Projet	FEDIP Projet Ferme école de Dialakoto pour l'Innovation et la Préservation	2014-2016	Loterie Nationale
ADG	Projet	FoDiBo Projet Fonio Dialakoto Boukoubé	2015-2017	WBI
ADG	Programme	5 Deltas Phase 1 : Programme de valorisation durable des ressources de mangrove au Sénégal, en Gambie et en Guinée Bissau	2015-2016	Fondation MAVA, dépôt en cours
ADG	Projet	ICT Challenge Sénégal	2015-2018	USAID - chef de file Concern Universal
SLCD / ULB-Coopération	Programme	Programme d'appui au Petit Entrepreneuriat Rural	2012-2016	DGD
SLCD / ULB-Coopération	Projet	Appui Micros Entrepreneurs Ruraux dans les Communautés Rurales de Sinthiou Malème et Koussanar, et dans la Commune de Tambacounda	2014-2016	WBI
SLCD / ULB-Coopération	Projet	Au fil de l'eau à Koussanar : De l'eau potable et des produits maraîchers sains issus de l'agriculture familiale respectueuse de l'environnement.	2014-2016	Fondation Roi Baudouin - Elisabeth et Amélie, AFD, DGD, WBI, Suez, Marseille Métropole
Broederlijk Delen	Programme	Appui à la professionnalisation des exploitations familiales pour l'amélioration de la situation sociale et économique de leurs membres - composante Sénégalaise du programme Komuyniti	2011-2013	DGD - moyens propres
Broederlijk Delen	Programme	Sécurité alimentaire sur le Plateau de Thiès et dans la Vallée du Grand Baobolong	2014-2016	DGD - moyens propres
Broederlijk Delen	Projet	Synergie pour le Développement Intégré de la Vallée de Diobass, SyDiv	2011-2012	DGD - synergie - moyens propres
AFRICALIA	Programme	Renforcement en capacités de production, diffusion et distribution de biens et services culturels	2012-2014/2015-2016	DGD
AFRICALIA	Programme	Renforcement en capacités de production, diffusion et distribution de biens et services culturels	2015-2016	DGD
Solidagro	Programme	La sécurité alimentaire pour 56 communautés dans la zone transfrontalière Sénégal/Nord-Gambie a augmenté	2014-2016	DGD
SOS Villages d'Enfants Belgique	Projet	Renforcement de la famille à Fatick par la mise en place de systèmes solides de soutien social pour l'application et la protection des droits fondamentaux des orphelins et enfants vulnérables	2014-2015	DGD
SOS Villages d'Enfants Belgique	Projet	Réintégration des enfants exploités au Sénégal et au Mali afin de contribuer à la prévention de crises futures dans la sous-région	2015-2018	UE
SBS	Projet	Réalisation d'un film "Sama Rak" traitant de la problématique des enfants Talibés.	2015-2016	JAN Hoornweg, Solidaris, Fondation Bettencourt, Don crowdfunding
SBS	Projet	Mission Cataracte	2016-2017	Médecins du désert
SBS	Projet	Dépistage et suivi du diabète	2016-2017	Médecins du désert
SBS	Projet	Construction de classes pour Toubab Dialaw	2016-2017	Recherche de dons
SBS	Projet	Récupération des déchets plastiques	2016-2018	Recherche de dons

SBS	Projet	Construction de puits	2016-2018	Objectif ô
SBS	Projet	Équipement du poste de santé	2016-2017	Recherche de dons
SBS	Projet	Adduction d'eau potable au village de Ndouf	2016-2019	Recherche de dons
SBS	Projet	Clôture école primaire de Diarrère	2016-2018	Recherche de dons
AVCB- UVCW	Programme	Renforcement des capacités des communes - appui au développement économique local	2014-2016	DGD
Echos Communication	Programme	Appui au développement territorial toutes thématiques confondues avec l'outil Coaching Territorial	2017-2019	
Chaîne de l'Espoir Belgique	Projet	Appui au secteur des soins spécialisés pédiatriques au Sénégal : le renforcement de la formation des spécialistes et l'amélioration de l'environnement technique du personnel pour une meilleure prise en charge médico-chirurgicale des enfants handicapés moteur	2015-2018	Recherche de dons WBI
SOS Faim Belgique	Programme	Renforcement des services fournis par les organisations rurales en faveur des exploitations familiales du SENEGAL	2014-2016	DGD
Le Monde selon les femmes	Programme	Les capacités sociales, politiques, économiques et environnementales des femmes sont renforcées en vue d'un meilleur accès aux ressources et une gestion durable des écosystèmes	2014-2016	DGD
Le Monde selon les femmes	Programme	Les groupements de base bénéficiaires d'ENDA Graf et Pronat intègrent l'approche genre dans leurs pratiques et réalisent au moins deux plaidoyers politiques pour un développement durable	2011-2013	DGD
Le Monde selon les femmes	Projet	Promotion des produits sains et diversifiés pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle à Guédé	2015	WBI
Le Monde selon les femmes	Projet	Amélioration des revenus de jeunes transformateurs/trices du groupement d'intérêt économique (GIE) mixte de Guédé Chantier	2013-2014	WBI
ITG	Programme	Renforcement de la capacité du laboratoire de bactériologie/virologie du CHU à l'Hôpital le Dantec	2014-2016	DGD
CNCD-11.11.11	Projet	Appui aux diverses thématiques du Forum Social Sénégalais (droit à l'alimentation, migrations et développement; Foras mondiaux et africains.)	2012-2017	WBI + Fonds propres
Défi Belgique Afrique	Projet	Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement local durable (PASADEL)	2015-2016	WBI
RCN Justice & Démocratie	Projet	« Elaboration et mise en œuvre d'une campagne internationale de sensibilisation consacrée aux activités conduites par les Chambres africaines extraordinaires dans le cadre des poursuites du ou des principaux responsables des crimes internationaux commis au Tchad de 1982 à 1990 »	2014-2015	Fonds Spécial pour les Chambres Africaines Extraordinaires (avec comme bailleurs: l'UE, l'UA, le Tchad, les Etats-Unis, la France, la Belgique, les Pays-Bas, la GD Luxembourg...)

2.2. PROJETS DE SYNERGIE

Les projets de synergies en cours

ACNG	Partenaires locaux	Brève description du projet
ADG, Autre Terre, Broederlijk Delen, WSM	ADT-Gert, Agrécol Afrique, GRAIM, JED, RESOPP, COOPEC/RESOPP, COOPAM	Projet de synergie pour le développement intégré de la vallée De Diobass, mettre en valeurs des ouvrages du projet CTB/BARVAFOR
Echos Communication	Ville de Dakar - CGLU Afrique	Mise en place d'un Programme Coaching Territorial
SLCD (ULB-C°), ICD Afrique (ONG française)	ONGs locales ABK-S et APAF Sénégal	Hydraulique et maraîchage bio à Koussanar

2.3. PARTENARIATS AVEC LA COOPERATION GOUVERNEMENTALE

Partenariats avec la Coopération Gouvernementale ces 5 dernières années.

ACNG	Nom de la synergie/ partenariat
ONG - APROFES	Projet de renforcement de la responsabilisation des femmes dans la gestion de l'eau et de la santé / Ambassade de Belgique
ADG	Synergie avec le projet Barvafor de la CTB : recherche de valorisation de l'eau productive mobilisée dans la vallée du Diobass
Broederlijk Delen	Synergie avec le projet Barvafor de la CTB : recherche de valorisation de l'eau productive mobilisée dans la vallée du Diobass
AFRICALIA	PPA DGD/ Renforcement des capacités de production, diffusion et distribution de biens et services culturels de deux partenaires
AVCB - UVCW	Le programme de coopération internationale communale est financé par la Coopération belge / DGD - les communes sénégalaises de Mbour - Léona - Grand Dakar - Sédhiou - Diourbel participent au programme avec leurs homologues belges des commune de Molenbeek - Hastière - Berchem-Sainte-Agathe - Anderlecht et Gembloux
VVSG	Programme de coopération internationale municipale entre la commune de Tambacounda et la commune de Sint-Niklaas. La commune de Tambacounda est renforcée pour une meilleure gestion des déchets domestiques avec l'appui de la population / DGD

2.4. LIENS AVEC LES PAYS VOISINS ET LES ACC DES PAYS VOISINS

L'écriture de l'ACC Sénégal a été réalisée en tenant compte des travaux menés au niveau des ACC voisins ainsi que de l'ACC régional. Les résultats de ces réflexions communes et de ces échanges sont présentés dans la suite du document.

2.5. QUELQUES CONSTATATIONS CONCERNANT LA SYNERGIE

Les synergies entre acteurs belges de la coopération existent au Sénégal depuis plusieurs années. Ceux-ci se matérialisent sous plusieurs formes, telles que décrites plus haut. L'importance et la pertinence de ces synergies sont reconnues par tous et leur continuité et développement constituent une volonté commune. De nouvelles perspectives sont présentées en point 10 de ce document.

C. Situation actuelle, société civile et autorités

3. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

3.1. APERÇU DES INDICATEURS IMPORTANTS⁵

Indicateurs	Données	Source
Indicateurs démographiques		
Population (2014)	14.548.171	Banque Mondiale
Taux annuel de croissance démographique (2014)	3,00%	Banque Mondiale
Densité de la population (2014)	76/km ²	Banque Mondiale
Age médian de la population	18,17	PNUD
Population urbaine (2012)	43,13%	PNUD
Indicateurs économiques		
Produit intérieur Brut en \$ (2014)	15.578.916.865	Banque Mondiale
Croissance du PIB (% annuel 2013 ; estimation en 2014)	2.8% ; 4.5%	Banque Mondiale
Revenu national brut en \$ (2014)	15.273.140.828	Banque Mondiale
Revenu national brut par habitant en \$	2.169,26	PNUD
Aide publique au développement nette et aide publique reçue (\$ US courants en 2013)	982.820.000	Banque Mondiale
Ratio des travailleurs pauvres, moins de 2\$ par jour	61,1%	PNUD
Ratio de la population disposant de moins d'1,25 USD par jour (2011)	30%	Banque mondiale
Indice de GINI – 0-100, 0= égalité parfaite (2011)	40,3	Banque mondiale
Indicateurs sociaux		
Indice de développement humain (2014)	0,485	PNUD
Espérance de vie à la naissance	63,45	PNUD
Taux global de fécondité (2012)	5	UNICEF
Travail des enfants ratio pour la période 2002-2012	16,5	UNICEF
Mariage des enfants (ratio pour la période 2002-2012 respectivement avant 15 ans et avant 18 ans)	12% ; 32,9%	UNICEF
Prévalence handicap (2013)	5,9%	ANSD
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes	60	PNUD
Taux de mortalité maternelle (2012)	370/ 100 000	FNUAP
Utilisation des moyens de contraception (2008-2012)	13%	UNICEF
Taux de prévalence VIH (2011)	0,7%	EDS MICS
Taux d'alphabétisation (% pour la population de 15 ans et +)	49,70%	PNUD

⁵ Sites consultés le 31/08/2015 : http://www.unicef.org/infobycountry/senegal_statistics.html ; <http://donnees.banquemondiale.org/pays/senegal>; <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/SEN>; <http://www.moibrahimfoundation.org/iiag/data-portal/>; <https://freedomhouse.org/country/senegal>; <https://www.transparency.org/country/#SEN>

Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès en 2012)	52%	Banque Mondiale
Indicateurs politiques		
Indice de liberté : 1-7, 1=le plus libre (2015)	2	Freedom House
Indice des droits politiques : 1-7, 1=le plus libre (2015)	2	Freedom House
Indice des libertés civiles : 1-7, 1=le plus libre (2015)	2	Freedom House
Liberté de la presse (0-100, 0=la plus libre) (2014)	48	Freedom House
Indice de corruption - <i>Corruption Perceptions Index</i> – 0-100, 0=très corrompu (2014)	43	Transparency International
African Governance Index (2014)	64, 3 (9ème sur 52 pays)	Mo Ibrahim Foundation
Genre		
Indice d'inégalité de genre (0-1, 0=le plus égalitaire)	0,537	PNUD
Taux d'alphabétisation des adultes, femmes par rapport aux hommes (2008-2012)	62,60%	UNICEF
Taux de scolarisation dans le primaire, filles par rapport aux garçons, taux brut primaire (2008-2012)	107%	UNICEF
Taux de scolarisation dans le secondaire, filles par rapport aux garçons, taux brut secondaire (2008-2012)	91,80%	UNICEF
Environnement		
Ratio de la population vivant sur des terres dégradées (2011)	16,20%	PNUD
Emission de CO2 par habitant (2011)	0,55 tonnes	PNUD
Surfaces forestières (2011)	43,80%	PNUD
Surface boisées (2010)	84730 Km ²	Trading Economics
Zones terrestres et maritimes protégées (ration du territoire national en 2012)	24%	Banque mondiale

3.2. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE

Le Sénégal est une **démocratie** depuis son indépendance et l'alternance est assurée par des élections démocratiques régulières à tous les niveaux de pouvoir. Un renforcement appréciable de la qualité du service public et la consolidation de l'état de droit sont en phase de pérennisation depuis 2012. Néanmoins, la gouvernance peut être améliorée en travaillant sur la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et en rationalisant les services de l'Etat et la multiplicité des organes et niveaux de décision.

Le paysage institutionnel, notamment en termes de **décentralisation**, de **réformes** des institutions, du code pastoral et foncier, est en pleine mutation afin de mieux relever les défis actuels du pays. Cependant, une partie importante des lois n'a pas été appliquée dans son entièreté et la mise en œuvre effective fait défaut.⁶

Sur le plan international, le Sénégal, étant un des pays les plus stables d'Afrique, constitue un facteur de stabilité régionale malgré son exposition aux risques d'insécurité sous-régionaux. A noter toutefois que le conflit Casamançais et les relations complexes avec le pays voisin, la Gambie, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Globalement, **le cadre législatif** est souvent existant et les enjeux sont généralement identifiés par le Gouvernement. Cependant, la mise en œuvre fait défaut, à l'instar de la loi sur la parité qui n'est appliquée que partiellement, bien que les femmes jouent un rôle de plus en plus significatif dans la vie politique, de manière plus marquée au niveau national

⁶ Telles que: la Loi sur le Domaine National de 1964; la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale de 2004; la Loi sur la parité de 2010; etc.

que local. Dans le même sens, plusieurs initiatives⁷ ont été prises par les autorités pour développer une politique culturelle permettant de mettre en avant toutes les cultures. Bien que la mise en œuvre de la politique culturelle du Sénégal ait été définie avec l'ensemble des composantes du secteur, le secteur culturel a subi les effets d'une instabilité institutionnelle au niveau de la tutelle, 12 ministres en 12 ans, ce qui n'a pas permis un suivi de l'application des différentes décisions prises.

A noter que certaines composantes de la société civile estiment que tant d'un point de vue législatif qu'opérationnel, le **lobby** de certains groupes traditionalistes freine la prise en compte de certains groupes de population dans le débat politique et de facto dans le cadre réglementaire. Parmi ces groupes de population, citons les homosexuels, les travailleurs du sexe, les enfants des daara, les usagers de drogues, etc.

3.3. ANALYSE DE LA SITUATION SOCIALE

Le climat social est pacifique au Sénégal et la citoyenneté peut globalement s'exercer sans barrière spécifique. Depuis quelques années, **la participation** plus active des citoyens, une plus grande transparence et plus de dialogue avec le pouvoir ont fait des ONG les bras d'exécution privilégiés des projets de développement. Le Sénégal est un terrain favorable à la société civile grâce à sa stabilité politique et institutionnelle et aux textes fondamentaux qui garantissent la liberté et la protection de chaque citoyen. Il faut cependant nuancer la situation. Il revient en effet des OSC que d'une part l'Etat est devenu, ces dernières années, plus autoritaire et arbitraire dans l'exercice du pouvoir et du contrôle de la société civile et d'autre part, la cooptation de représentants d'acteurs non étatiques (ANE) dans les mécanismes de participation ou de dialogue induit souvent une réduction de cette participation à des intérêts strictement corporatistes et pécuniaires.

Selon le Rapport sur le développement humain 2014 publié par le PNUD, le Sénégal présente un **indicateur de développement humain** (IDH) faible. L'IDH du pays est de 0,485⁸ en 2014 et le positionne au 163ème rang mondial, sur 187 pays, ce qui ne correspond qu'à une progression de 3 par rapport à 2007.

La **culture traditionnelle** est marquée par une solidarité familiale et communautaire, qui dans une certaine mesure peut favoriser l'inclusion sociale, avec cependant une forte tendance à l'iniquité de genre et de droits. Les réalités culturelles du pays doivent faire l'objet d'une attention particulière des projets, d'autant plus que le Sénégal est caractérisé par une forte diversité linguistique et culturelle.

3.4. ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE

Globalement, le Sénégal a **une économie peu compétitive** par rapport à la moyenne des pays de la région. Avec une croissance économique faible, 2.8% en 2013, il fait partie des 10 pays les moins avancés. En parallèle, le pays est fortement dépendant de ses importations, à hauteur de 50% en moyenne pour l'alimentation de la population. Ces chiffres augmentent encore pour certaines denrées telles que le riz, composante principale de l'alimentation des populations, pour lequel il s'agit de 80%. **En matière d'aide extérieure**, le Sénégal est un important bénéficiaire de l'aide publique au développement, 982.820.000\$ en 2013⁹ et connaît une croissance soutenue de sa coopération décentralisée.

⁷ Par exemple : le Programme National de Développement Culturel vise à identifier les potentialités de chaque région et à organiser des pôles de performance avec les acteurs culturels de la région

⁸ PNUD. « Human Development Indicators » < <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/SEN>; > (page consultée le 31/08/2015).

⁹ BANQUE MONDIALE. « Données Sénégal » < <http://donnees.banquemondiale.org/pays/senegal> > (page consultée le 19 août 2015).

À l'échelle régionale, sous régionale et internationale, le Sénégal adhère aux nombreuses initiatives économiques¹⁰ devant permettre d'augmenter la mobilisation de financements publics au profit notamment de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Cependant, ces programmes comportent des risques en termes d'équilibres économiques, de perte d'autonomie nationale en matière de choix d'alimentation et de production agricole. Les APE en voie de finalisation continuent de soulever les craintes de la société civile africaine, notamment à cause de leur impact supposé sur les filières économiques locales et principalement l'agriculture. La mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO, entré en vigueur en janvier 2015, protège en l'état assez peu le marché commun des pays de la région où s'insère le Sénégal et est à ce titre l'objet de critique des sociétés civiles nationales et de la société civile régionale. Les échanges commerciaux intra-régionaux ont progressé depuis 10 ans mais ne représentent encore que 10 à 12 % du total des échanges de la région en valeur. Ceci-dit, derrière ce chiffre modeste, comparé à d'autres ensembles régionaux, se trouvent des dynamiques essentielles pour certains secteurs comme l'élevage, des défis importants pour la sécurité alimentaire et la réalité de la faible protection des marchés ouest-africains aux importations extérieures (riz, lait, textiles...).

L'accès au **marché de l'emploi** est un enjeu important pour le Sénégal compte tenu que seule une personne sur cinq travaille à plein temps dans le secteur formel. Les jeunes, 54% de la population, sont d'autant plus frappés par cette difficulté d'accès à l'emploi. Les femmes représentent la moitié de la population sénégalaise et occupent une part importante dans l'économie nationale, 60% d'entre elles vivent et travaillent dans les zones rurales, où elles y composent 68% de la force de travail.

L'emploi formel et la bancarisation concernent une part minoritaire de la population. La majorité des actifs sénégalais se situe dans le secteur informel, en particulier dans le secteur agricole.

Concernant les **stratégies de développement**, dans son dixième plan d'orientation pour le développement économique et social (PODES), le Sénégal a ajouté le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à ses outils de planification du développement. Il s'agit de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES). Celle-ci couvre la période 2013-2017 et constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Ce document traduit la volonté politique d'inscrire le Sénégal sur la trajectoire de l'émergence d'ici à 2035. Un autre DSRP est aussi en cours au Sénégal, le Plan pour un Sénégal Emergent (PSE). Cependant, ces plans sont compromis par une croissance économique plus faible que les projections initiales, croissance, qui depuis 2006 est relativement basse comparativement aux autres pays de l'UEMOA. Le DSRP devrait à moyen terme permettre au Sénégal de retrouver son dynamisme économique. Il est attendu une croissance en hausse à hauteur de 6,7 % en 2015 et 8 % en 2017. Cependant, différents facteurs externes telle que la faiblesse de la pluviométrie et l'impact d'Ebola pourraient avoir une retombée négative sur ces prévisions.

3.5. ANALYSE DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE

L'**OMD 7**, portant sur la durabilité de l'environnement, est en voie de réalisation selon le rapport du PNUD de 2013 avec une proportion de zone forestière qui a stagné à 32% de 2006 à 2011 pour atteindre 43.8% selon le dernier rapport du PNUD¹¹ et une proportion des aires protégées en fonction du territoire qui est passée de 8% en 2001 à 11% en 2005 et 24% en 2012¹². Cependant ces données ne sont pas suffisantes pour appréhender la situation au Sénégal. En ce sens, nous nuancions les données du PNUD par celles de Trading Economics et de Index Mundi qui montrent que, bien que la

¹⁰ Tel que les Initiatives : PDDAA, Nepad, Nasan, etc. (pour plus d'informations Cfr. ACC travail décent).

¹¹ PNUD ; Données 2013; « <http://www.sn.undp.org/content/senegal/fr/home/mdgoverview.html> » ; page consultée le 22 Aout 2015

¹² BANQUE MONDIALE. « Données Sénégal » < <http://donnees.banquemondiale.org/pays/senegal> > (page consultée le 19 aout 2015).

surface de zone forestière et d'aires protégées augmente, les zones boisées¹³ sont en chute libre puisqu'elles sont passées de 93.482Km² en 1990 à 84.730Km² en 2010¹⁴ ce qui représente un recul de 9,4%. Il est donc primordial de faire la distinction entre le statut des terres et la végétation qui couvre effectivement ces surfaces.

Le PNUD attire également l'attention sur le secteur de l'assainissement qui reste fort problématique.

Au plan environnemental, le secteur est encadré par un **dispositif légal et réglementaire** solide et intégré dans les Codes de l'environnement et forestier mais il existe un manque d'harmonisation et de vision consolidée avec les Codes concernant l'agriculture, la pêche et l'élevage. Le Sénégal participe au Programme « Initiative Pauvreté Environnement » (IPE) lancé par les Nations Unies et a ratifié plus d'une vingtaine de Conventions et accords internationaux relatifs à l'environnement. La multiplicité des plans et des cadres nuit parfois à une vision d'ensemble et leur mise en œuvre est encore limitée.

La législation nécessite une application et une rationalisation rapide pour faire face aux **sévères menaces environnementales** du pays. La qualité des ressources en eau est altérée par la pollution chimique liée à l'agriculture, par l'invasion de la végétation aquatique, la surexploitation des eaux souterraines et le tarissement des nappes phréatiques. L'économie formelle, au travers de l'agrobusiness, de l'exploitation des mines et carrières, etc. impacte durablement l'environnement. L'économie informelle est également porteuse de graves nuisances environnementales : pollutions diverses (déchets, effluents, émissions des véhicules en mauvais état), occupation anarchique de l'espace (commerce ambulancier, gares routières, garages "clando"...). Cela porte sérieusement atteinte en premier lieu à la santé des personnes concernées (conditions de travail et de sécurité), à la santé des riverains et usagers, et à l'environnement urbain et global.

A cela, il faudra ajouter la dilapidation des ressources halieutiques par l'effet combiné d'une pêche industrielle souvent hors-contrôle, la délivrance controversée des licences de pêches et aussi par une pêche à l'explosif de plus en plus pratiquée.

Les potentialités agronomiques des sols ont été fortement altérées par la dynamique démographique, les pratiques culturales, le surpâturage, les sécheresses, les feux de brousse et la disparition du couvert végétal. Les ressources forestières subissent la pression des pratiques pastorales, d'abattage sauvage pour le bois de chauffe et d'expansion agricole, elles-mêmes expliquées par la faible productivité de l'agriculture.

Cette situation globale se voit aggravée par les effets du changement climatique comme l'atteste la baisse de la pluviométrie, à hauteur de 35 % en ce compris une diminution de la durée de la période pluvieuse, pour la période 1950-1995. En parallèle, on constate une augmentation du niveau de la mer et l'érosion des zones côtières, zones également exposées à une exploitation minière peu durable. Les populations sénégalaises sont par conséquent de plus en plus exposées à des phénomènes extrêmes et à des catastrophes qui augmentent la vulnérabilité des populations. À cet égard, le Gouvernement a pris des initiatives importantes marquées par l'adoption de politiques, stratégies et législations nationales relatives à la réduction des risques de catastrophes¹⁵ et la mise en place de la Commission supérieure de la Protection civile, du Comité national de Sécurité civile et de plusieurs plans et organes de gestion et prévention des catastrophes dont le plus connu est le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

En terme de **lutte contre la désertification**, le Sénégal s'est joint aux efforts sous régionaux pour lutter contre la perte de la diversité biologique et le changement climatique, comme en atteste l'adhésion au Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la participation du Sénégal à l'Initiative de la Grande muraille Verte Pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), une initiative sous régionale regroupant actuellement plus de 20 pays africains.

¹³ Les zones boisées sont définies comme suit : "Forest area is land under natural or planted stands of trees of at least 5 meters in situ, whether productive or not, and excludes tree stands in agricultural production systems (for example, in fruit plantations and agroforestry systems) and trees in urban parks and gardens."

¹⁴ Trading Economics ; <http://www.tradingeconomics.com/senegal/forest-area-percent-of-land-area-wb-data.html>; consulté le 26/09/2015 et Index Mundi; <http://www.indexmundi.com/facts/senegal/forest-area>; consulté le 26/09/2015.

¹⁵ Notamment, dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2012-2017), le Sénégal entend poursuivre ses efforts en matière de gestion des risques de catastrophes à l'horizon 2017, à travers les objectifs stratégiques suivants : prévenir et réduire les risques majeurs de catastrophes et améliorer la gestion des catastrophes naturelles

En ce qui concerne **l'assainissement et la salubrité**, du fait de la croissance démographique, les eaux usées, la production des déchets ménagers, industriels et biomédicaux connaît une augmentation rapide aussi bien en milieu urbain que rural. Les communes qui ont en charge d'enlever et d'éliminer les ordures ménagères ont montré leurs limites. La situation générale se caractérise par des taux de collectes peu élevés, liés à la taille et au niveau d'urbanisation ; des difficultés d'évacuation des déchets vers une décharge finale souvent inexistante; peu d'expériences formalisées de tri et de valorisation.

Le Sénégal s'est toutefois doté d'un « Programme National de Gestion des Déchets (2013-2020) » dont la première phase vise la mise en place d'un projet pilote¹⁶ de système global de gestion des déchets comprenant notamment des centres d'enfouissements techniques, des centres de tri et de transfert ainsi que du matériel de pré-collecte.

Les **mines anti-personnel et anti-char** ainsi que les restes explosifs de guerre demeurent des menaces pour les civils en Casamance, leur bloquant l'accès aux terres. Depuis 1981, 825 victimes de mines ont été enregistrées. Suite à la réduction des accrochages entre l'armée et le MFDC, nombre de réfugiés et déplacés retournent dans leur village où ils sont exposés à ces risques. Le mapping lié à ces risques n'est pas encore clairement établi dans certaines zones et pour d'autres, les opérations de déminage humanitaires sont suspendues faute de financement.

3.6. ANALYSE PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Malgré la mise en place de la Stratégie nationale de protection de l'enfant, leurs droits constituent un challenge important au Sénégal. Pour ne prendre que deux exemples : l'ineffectivité du **droit à l'éducation** pour tous constitue un facteur important de fracture sociale. Il est dû notamment à l'inaccessibilité géographique et financière et à la coexistence du système de l'éducation nationale et de l'enseignement religieux traditionnel. Le droit à l'éducation doit passer par l'empowerment des structures familiales et communautaires concourant ainsi à la scolarisation des enfants, leur maintien à l'école et de facto la réalisation de leur droit.

Le **mariage des enfants**, qui porte atteinte à plusieurs de leurs droits, est une réalité au Sénégal. Entre 2000 et 2011, 31 à 35% de femmes âgées de 20 à 24 ans avaient été mariées avant l'âge de 18 ans avec une forte dominance dans les ménages pauvres et en milieu rural, 49.3% contre 16.9% en milieu urbain.

En ce qui concerne **la situation des femmes et de l'égalité hommes-femmes**, malgré la ratification de la plupart des grandes conventions internationales de protection des droits de la femme, le Sénégal est loin d'être leur premier garant. Les femmes forment plus de la moitié de la société sénégalaise¹⁷ et détiennent une place et un rôle traditionnel au sein de la famille.¹⁸ Le principal constat de toutes les récentes études entreprises au Sénégal sur les femmes décrit la place importante qu'elles occupent dans l'économie nationale de ce pays. Selon le Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille, elles composent 52% de la population sénégalaise, 60% d'entre-elles vivent et travaillent dans les zones rurales où elles constituent 68% de la force de travail¹⁹. Pourtant, seules 20% des femmes sont en réalité impliquées dans des emplois générateurs de revenu et 70% travaillent quotidiennement dans les champs afin d'assurer une production agricole qui ne leur appartient pas (seules 13,7% des femmes possèdent en effet des terres).²⁰ Aussi, dans l'accès et contrôle au foncier les femmes sont toujours marginalisées, marginalisation accentuée par leur absence des instances de gestion des terres. Au Sénégal, sur 14 262 conseillers ruraux, seules 702 sont des femmes, soit un peu

¹⁶ Le projet pilote est mené dans 3 villes (Dakar, Tivaouane, Kaolack) et une communauté rurale (Touba Mosquée)

¹⁷ À savoir, 50,6% en 2011. In : AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE – SENEGAL (2013), « Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPSII-2011) rapport définitif » <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_ESPS-2011.pdf> (page consultée le 2/09/2015), p.32

¹⁸ DIAGNE GUEYE, Yacine pour ENDA PROGRAMME ENERGIE (2008). « Genre, changements climatiques et sécurité humaine, le cas du Sénégal », p.3.

¹⁹ FAYE, El Hadji F. (2013) « Synthèse : Les grands axes de l'acte III de la décentralisation », <<http://www.rewmi.com/document-les-grands-axes-de-l-acte-iii-de-la-decentralisation>> (page consultée le 1/09/2015).

²⁰ *Ibidem*, pp. 7 et 11.

moins de 5% d'élus locaux.²¹ En dépit des quelques gains enregistrés, la discrimination fondée sur le sexe entrave encore énormément la participation effective des femmes aux processus officiels de prise de décision et à leur capacité à contrôler les ressources publiques et /ou privées.

Faiblement représentées dans les sphères décisionnelles, les femmes ont bataillé ferme, durant plusieurs décennies, pour décrocher **l'adoption de la parité par le Parlement en mai 2010**. Cette nouvelle disposition ouvre de belles perspectives pour les femmes. Mais, il reste un gros travail à faire. La sensibilisation pour lever les pesanteurs socioculturelles et la formation, ou du moins, la mise à niveau des femmes, sont de nouveaux défis qui s'imposent.

Concernant **l'accès des femmes aux services sociaux**, et notamment à l'éducation et à la santé, le Sénégal a consenti de réels efforts ces dernières années. Ces efforts ont permis de rééquilibrer en partie les niveaux d'équité à travers du pays. Néanmoins, le nombre de femmes analphabètes équivaut à 63 femmes pour 100 hommes alphabétisés²².

En zone urbaine, la situation des femmes est plus avancée qu'en zone rurale. En effet, 81,8% des femmes habitant en zone urbaine peuvent décider elles-mêmes de l'utilisation de leurs revenus (contre 80,9% en zone rurale) même si 84,9% d'entre elles ne possèdent pas de maison - ce qui est toutefois légèrement mieux qu'en zone rurale (86,9%).

Allant de **violences physiques** tel que les abus, viols, etc., aux violences psychiques, les femmes sénégalaises subissent également des mariages forcés ou précoces, des régimes matrimoniaux qui ne leur conviennent pas (polygamie) ou des mutilations génital (MGF).²³ Les discriminations et violences basées sur le genre (VBG) sont, en effet courantes dans le pays.²⁴

En 2012, 26% de femmes étaient encore concernées par la pratique de **l'excision**, malgré les mesures prises par l'exécutif sénégalais pour éradiquer la pratique, parmi lesquels un plan d'action national d'abandon de l'excision d'ici 2015 et une loi prise en 1999 contre l'excision.²⁵ Les femmes maîtrisant la langue nationale étant en nombre réduit, seules 2% seraient à même de comprendre leurs droits et donc les textes nationaux qui les entérinent et les protègent.²⁶

Bien que les chiffres soient encore méconnus, un problème récurrent est celui de **la situation des filles domestiques**. En effet, même si l'inscription des filles à l'école a connu une forte hausse ces dernières années, les difficultés économiques rencontrées par les tuteurs obligent celles-ci à abandonner l'école assez tôt pour travailler en tant que domestique.²⁷ En plus de subir une des pires formes de travail des enfants au sens de la Convention 182 de l'OIT, ces jeunes filles sont souvent victimes de violences sexuelles.

Les évolutions législatives de ces dernières années restent cependant positives et parmi celles-ci, la mise sur pieds d'un plan d'action pour la femme (1997-2001)²⁸, l'adoption d'une Stratégie Nationale de l'Égalité et de l'Équité des Genres (SNEEG)²⁹, et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour cette même stratégie (2009-2015), s'alignant sur les

²¹ ENDA PRONAT (2007), « Quelles stratégies pour améliorer l'accès des femmes rurales au pouvoir pour une pratique des politiques de développement de leurs terroirs », Rapport de l'atelier sous régional, Mbour, Sénégal.

²² UNICEF Sénégal, *op. cit.*, 2013

²³ UNICEF, *op. cit.*, 2009, pp. 60-61.

²⁴ DIOUF, Mamadou (2011), « Situation des femmes au Sénégal: Toutes les conventions ratifiées mais des discriminations subsistent encore ». < http://www.rewmi.com/SITUATION-DES-FEMMES-AU-SENEGAL-Toutes-les-conventions-ratifiees-mais-des-discriminations-subsistent-encore_a43524.html >. (page consultée le 1^{er} juillet 2013).

²⁵ APA STARAFRICA (2013). « Au total 5562 déclarations d'abandon de l'excision enregistrées au Sénégal depuis 15 ans (ONG) » < <http://fr.starafrika.com/actualites/au-total-5562-declarations-d-abandon-de-lexcision-enregistrees-au-senegal-depuis-15-ans-ong.html> > (page consultée le 4 juillet 2013).

²⁶ M. DIOUF, *op. cit.*

²⁷ SHRYOCK, Ricci (2010). « Les femmes sénégalaises forcées d'abandonner l'école pour travailler comme aide domestique » < http://www.unicef.org/french/education/senegal_56856.html >, (page consultée le 3 mars 2014).

²⁸ Enda Programme Energie, *op. cit.*, p.7.

²⁹ *Ibidem*.

priorités énoncées au travers des OMD 3, Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et 5, Améliorer la santé maternelle³⁰.

3.6.1. Santé

Le gouvernement du Sénégal a fourni de grands efforts dans la réalisation des engagements pris pour la réalisation des **OMD**. Cependant, des gaps importants existent encore et les données récentes indiquent que certains OMD ne seront très probablement pas atteints en fin 2015. En matière de santé, la PNUD considère que pour l'OMD4 et 5 le Sénégal n'est pas sur la trajectoire, l'OMD 6 quant à lui est en voie de réalisation. Pour l'OMD 4, le taux de mortalité des enfants de moins d'un an était de 47 ‰ en 2011 contre de 61‰ en 2005 ; le taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans est passé de 121 ‰ en 2005 à 72 ‰ en 2011. Concernant l'OMD 5, le taux de mortalité maternelle est de 392 décès pour cent mille naissances vivantes durant la période 2005-2011 contre 401 durant la période 1992-2005. L'OMD 6, quant à lui affiche un taux de prévalence du SIDA dans la population sénégalaise de 0,7% en 2011.³¹

Le PNDS, 2009-2018, compte un certain nombre d'orientations stratégiques dans le domaine de la santé telles que : le renforcement du contrôle des maladies prioritaires; la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile juvénile ; l'augmentation des performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ; le renforcement durable du système de santé ; l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé, etc.

Pour mieux rapprocher les prestations de services des populations, des stratégies de proximité ont été développées à travers le programme de **santé communautaire**. Le Sénégal a défini une politique de santé communautaire qui se veut un outil de régulation et d'orientation des initiatives communautaires et un cadre approprié pour l'impulsion, la coordination et le soutien des interventions des différents acteurs. Enfin, un **Plan National Stratégique de Santé Communautaire (2014-2018)** a été élaboré dans le but de définir une vision pour la santé communautaire, un modèle de mise en œuvre intégré et lisible pour la population, et de mobiliser le financement nécessaire pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le **plan d'action 2013-2017 du Plan Stratégique de développement de la Couverture Maladie Universelle au Sénégal (CMU)** est opérationnalisé au travers des mutuelles de santé et vise un accès universel à des services de santé promotionnels, préventifs, curatifs et ré-adaptatifs de qualité à l'horizon 2022.

En matière de **santé maternelle néonatale et infantile**, il est estimé que 5 à 15% des femmes présentent des complications pendant la grossesse et l'accouchement, avec des conséquences majeures pour l'enfant comme pour la mère si ces complications ne sont pas correctement prises en charge. Les projets de santé maternelle, néonatale, infantile et reproductive ciblent particulièrement la mortalité mais insuffisamment les aspects de morbidité et de déficiences et incapacités chez la mère et l'enfant.

La **malnutrition** constitue un enjeu important du Sénégal. Dans l'ensemble du pays, la moyenne nationale de la malnutrition aiguë globale (MAG) des enfants de 6-59 mois est importante, avec une prévalence de 9.1% en juin 2013, contre 8.8% en Juin 2012³². Sur un total de 44 départements, le seuil d'urgence est dépassé dans quatre départements et cinq départements additionnels dépassent le seuil critique de la malnutrition aiguë sévère (MAS).

³⁰ Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Microfinance (2009), *Plan de mise en œuvre de la SNEEG (2009-2015)*, p.4

³¹ PNUD, état des réalisations des OMD au Sénégal en 2013 et mesures prioritaires ; <http://www.sn.ndp.org/content/senegal/fr/home/mdgoverview.html>; consulté le 20/09/2015.

³² Handicap international ; enquête ENSAN ; 2013

L'épidémie du VIH est de type concentré au Sénégal avec une prévalence nationale moyenne de 0,7%³³ parmi les adultes âgés de 15-49 ans (VIH1 ou VIH2). La distribution géographique de l'épidémie est inégale et les prévalences les plus fortes sont observées dans le sud du pays. A côté des groupes à risques habituels (homosexuels, utilisateurs de drogues, travailleurs du sexe), on observe une féminisation de l'épidémie ainsi que des facteurs de vulnérabilité plus grands dans certains groupes tels que les personnes handicapées.³⁴

Au Sénégal, l'incidence estimée de **la tuberculose** est de 136 cas toutes formes confondues pour 100 000 habitants³⁵. Une enquête de 2006 indique que la proportion des formes multi résistantes de la tuberculose est de 2,1% chez les nouveaux cas et de 17% chez les cas déjà traités. De 1990 à 2012, le taux de mortalité a baissé de 21%, la prévalence de 13% et l'incidence de 1,5%, cependant l'OMD ne semble pas encore être atteint. Des efforts supplémentaires sont nécessaires tant sur le plan du diagnostic que du traitement et dans la recherche en ce compris le développement de nouveaux outils de diagnostic et de traitement, notamment contre les formes multi-résistantes, ainsi que la mise au point de vaccins.

L'avènement de **maladies ré-émergentes** telle qu'Ebola requiert une attention particulière, une mobilisation plus forte des ressources ainsi que le renforcement des capacités des professionnels de la santé.

Les données sanitaires du Sénégal attestent d'une **transition épidémiologique**, un poids croissant des maladies non transmissibles est observé dans le profil épidémiologique du pays. Les maladies cardiovasculaires représentent aujourd'hui la seconde cause de mortalité, après le paludisme, dans les structures de santé à Dakar et les données de 2010 de l'OMS estiment que les maladies non transmissibles comptent pour 30% des décès au Sénégal. Ces pathologies ont un fort potentiel invalidant et ont un coût pour le système de santé ainsi que pour les communautés et familles, augmentant par ailleurs la demande vers les services de réadaptation dans lesquels l'offre de services reste limitée et très centralisée. Cette transition devra faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir.

3.6.2. Société inclusive

Concernant l'**OMD 3**, qui vise la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, le PNUD considère que le Sénégal est en voie de réalisation avec une proportion de femmes à l'Assemblée Nationale qui est passée de 22% en 2007 à 43% en 2012 et un taux Brut de Scolarisation des filles qui est passé de 62,3% en 2000 à 98,6 % en 2011, contre 71,9% en 2000 et 89,5% en 2011 pour les garçons³⁶.

L'Etat du Sénégal est signataire de la grande majorité des **Conventions internationales** concernant les droits humains (droits de l'enfant, droits des femmes, droits des personnes handicapées...). Le corpus législatif est assez complet, avec des avancées significatives en matière d'inclusion sociale (lois sociales, loi sur la parité, la microfinance...). Cependant, de nombreuses lois ne sont pas suivies des décrets d'application nécessaires à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, cet arsenal juridique souffre de nombreuses violations quotidiennes des droits. A titre d'exemples, de très nombreux cas d'exploitations et violences sexuelles, physiques, psychologiques sont recensés³⁷, parmi les groupes vulnérables. On souligne ici la situation des enfants orphelins et sans prise en charge parentale, des enfants en conflit avec la loi, des enfants talibés, des enfants travailleurs etc. La protection des enfants est définie dans la stratégie

³³ EDS MICS 2010- 2011

³⁴ HANDICAP INTERNATIONAL /SWAA (2014). « Etude bio comportementale sur la vulnérabilité des personnes handicapées face au VIH sur Dakar (2011) et Ziguinchor (2014) ».

³⁵ Plus d'information dans le Rapport Global OMS, TB 2012 (avec un taux de détection des tuberculoses toutes formes de 63% (53-77). Les cas attendus de coinfection (TB/VIH) sont estimés à 1700 (1400–2100) soit 14 cas pour 100 000 habitants (11–16)

³⁶ PNUD ; Données 2013; « <http://www.sn.undp.org/content/senegal/fr/home/mdgoverview.html> »; consulté le 22 Aout 2015

³⁷ GOUVERNEMENT DU SENEGAL (2013) « Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant ».

nationale de la protection de l'enfant. Sa mise en place est en cours et l'inclusion du handicap³⁸ doit continuer à être renforcée et effective.

La politique sociale du gouvernement du Sénégal actuel implique des avancées significatives en matière d'inclusion sociale : gratuité des soins de santé et CMU en phase de test, bourses familiales, carte d'égalité des chances, réforme foncière en cours où l'équité sociale et de genre semble prise en compte, ainsi que la promotion de la paix.

Cependant, **l'application réelle de ce corpus législatif** est insuffisante, du fait d'une mauvaise attribution de moyens d'application et de l'instabilité des stratégies qui sont remises en cause à chaque remaniement ministériel. De plus, les services de l'Etat en charge de l'action sociale ne sont pas traités en priorité dans la répartition des moyens de l'Etat. Ils sont souvent parmi les plus mal logés, équipés, financés... et disposent de ce fait d'une capacité d'action très faible. A cela s'ajoute le déficit d'éducation de la population à ses droits sociaux, ce qui impacte la capacité des plus défavorisés à faire valoir leurs droits.

En conséquence, la société sénégalaise reste marquée par une **exclusion sociale** qui touche une part importante de la population. Le Sénégal reste notamment marqué par une forte iniquité territoriale (entre l'Ouest et l'Est du pays, entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales) en matière d'accès aux services sociaux et économiques de base. L'exclusion est d'autant plus forte pour certains publics, tels que les personnes handicapées, qui voient leur participation au fonctionnement et à la vie de leur communauté réduite, entraînant finalement l'exclusion sociale, économique et citoyenne des individus les plus démunis.

L'économie est marquée par un **secteur informel** occupant une large part des actifs. Dans cette économie informelle, le système bancaire est suppléé par la microfinance, qu'elle soit elle-même informelle (tontines, caisses de solidarité) ou formelle (mutuelles d'épargne et de crédit...). Ces dispositifs génèrent des flux financiers importants et tendent à renforcer l'accès des femmes et des jeunes au financement de leurs activités. Les taux de crédit pratiqués par les institutions de microfinance restent cependant très élevés, voire rédhitoires pour les plus vulnérables.

L'économie informelle est marquée par une problématique importante de travail des enfants, sous couvert d'apprentissage notamment, et par des niveaux de revenu non réglementés et souvent très faibles.

L'économie sociale et solidaire est une des voies pour sortir le pays de la précarité du secteur informel. L'approche coopérative par exemple se relance dans le secteur de l'habitat et de l'agriculture, après les déboires des grandes coopératives agricoles de la post-indépendance.

Ces ambivalences font du Sénégal un pays contrasté au regard des **questions migratoires**. Les causes des migrations sont toujours multi-factorielles. Les conflits, l'insécurité alimentaire (en lien avec l'accaparement des terres ou l'épuisement des ressources naturelles comme celles de la pêche), le manque de protection sociale ou encore les dégradations environnementales poussent de nombreux sénégalais à quitter leur domicile et à se diriger vers des zones leur assurant des conditions de vie plus décentes. D'abord dans le pays puis dans les pays limitrophes mais aussi au-delà des frontières africaines. Plusieurs sénégalais étaient présents, dans les embarcations se dirigeant vers l'Europe, qui ont fait naufrages ces derniers mois et années en mer Méditerranée. L'UE dans sa stratégie et son approche globale des migrations fait du Sénégal un de ses partenaires privilégié. S'il demeure un pays de départ de migrants, le Sénégal est également un pays d'attraction pour des travailleurs permanents ou saisonniers venus des pays voisins (les deux Guinées notamment). Le Sénégal est également un pays d'afflux d'enfants *talibé* venus des pays voisins, en raison de l'influence religieuse des confréries et des législations plus strictes sur la condition des enfants dans certains pays voisins. Une autre cause de migration vers le Sénégal est liée à la recherche de soins de qualité. En effet en matière de soins, les populations frontalières se rendent souvent dans les structures de santé les plus proches et les plus accessibles financièrement et géographiquement. Pour le cas particulier des personnes vivant avec le VIH, certains patients migrent pour une durée de séjour plus ou moins longue et sollicitent les centres de prise en charge pour

³⁸ La vulnérabilité des enfants handicapés face aux violences est 3 fois plus grande que pour des enfants ne présentant pas de handicap.

l'obtention d'ARV. D'autres tentent d'être intégralement suivis au Sénégal pour des raisons allant de la qualité du soin à la stigmatisation dans leur pays d'origine.

3.6.3. Enseignement et formation professionnelle

En terme d'enseignement, l'**OMD 2**, visant l'accès à l'éducation primaire pour tous, est en voie de réalisation avec un taux brut de scolarisation (TBS) global au primaire de 93,9% en 2011 et un taux d'achèvement du cycle Primaire (TAP) de 66,5% en 2011.³⁹

Le système éducatif du Sénégal est dans une phase de réforme du mode de gestion du secteur, en passant d'une logique de projet à une logique de programme, d'une approche par sous-secteurs à une approche systémique qui articule les différents sous-secteurs de l'éducation en gérant mieux les flux d'élèves d'un cycle à un autre. Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF), en cours depuis 2013, a pour objectifs l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, la résorption des disparités par un accès plus équitable à l'éducation et la promotion d'une gouvernance inclusive et transparente.

PAQUET-EF envisage ainsi une **formation professionnelle** orientée vers l'emploi en utilisant l'Approche par Compétences (APC), à travers l'appui à l'insertion des nouveaux diplômés, l'intégration de la formation des maîtres d'apprentissage ainsi que la formation des femmes dans le système de la formation professionnelle et technique et le renforcement du partenariat public/privé.

Le PSE identifie **le développement du Capital Humain** à la fois comme facteur et condition du développement économique et social. Parallèlement, l'opérationnalisation par le Gouvernement de la Lettre de Politique sectorielle de l'Éducation, place **la Formation professionnelle** en seconde priorité.

Le Sénégal, en tant que membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), fait partie du **Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur** (PAES). Ce projet, financé par l'UEMOA et la Banque Africaine de Développement (BAD), a pour but de soutenir la réforme de l'enseignement supérieur afin de l'aligner sur les standards internationaux de pertinence et de qualité. Il s'agit donc d'harmoniser les systèmes universitaires, d'améliorer la gestion, de favoriser le partenariat entre l'université et la société civile, de mettre en place un fonds compétitif pour financer la recherche et les bourses d'excellence, d'améliorer l'environnement de la recherche et de l'enseignement.

Par ailleurs, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Sénégal a également mis sur pied le **projet Gouvernance et Financement de l'Enseignement Supérieur pour les Résultats** (GFESR). Cette stratégie destinée à réduire les difficultés qui freinent l'expansion du secteur comprend deux composantes : (i) renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur et (ii) amélioration de l'efficacité des institutions.

La politique en matière de **recherche** n'est pas en reste non plus, les axes stratégiques d'intervention identifiés par le Ministère sont les suivants: renforcement des capacités de recherche, promotion de l'innovation et du transfert de technologie, sensibilisation et vulgarisation des sciences et technologies, promotion de la coopération internationale et mécanismes de coordination.

Le **taux brute de scolarisation**⁴⁰, en 2013, est de 93% et montre une parité en faveur des filles⁴¹. Selon les documents collectés par le projet "United Nations Girls Education Initiative", 40% de filles entre 7 et 12 ans n'auraient pas accès à

³⁹ PNUD ; Données 2013; « <http://www.sn.undp.org/content/senegal/fr/home/mdgoverview.html> » ; consulté le 22 Aout 2015

⁴⁰ Le taux Brut de scolarisation est : « total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. » in ; UNESCO ; Indicateurs de l'éducation, directives techniques ; Novembre 2009.

une éducation de base. Et sur 80,6% des filles ayant commencé leur scolarité en 2004-2005, seulement 8% auraient terminé leur cycle secondaire.⁴² D'autres publics spécifiques, dont les enfants handicapés, font face à une inégalité d'accès à l'enseignement du fait de l'absence de politique nationale dans le domaine de l'Education Inclusive, en ce compris, l'inexistence de cette dimension dans le curricula de formation initiale et continue des enseignants...

Le faible **caractère professionnalisant des cursus** constitue un handicap pour l'accès à l'emploi des jeunes diplômés. Parmi les écueils principaux, citons : faible couverture géographique des structures ; inadéquation entre la formation dispensée et les attentes du marché de l'emploi ; mécontentement des employeurs quant au niveau de formation ; etc.

3.6.4. Agriculture

L'**OMD 1** qui vise l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim est en progrès mais reste loin d'être atteint avec 46,7% de sénégalais considérés comme pauvres en 2012. Le PNUD identifie la réorientation des investissements vers le milieu rural comme mesure prioritaire pour l'atteinte de l'objectif⁴³.

Les **dynamiques initiatives et directives régionales** orientent de plus en plus les politiques et réglementations nationales. L'UEMOA et la CEDEAO dont le Sénégal est membre ont développé des politiques agricoles communes (PAU- Politique Agricole de l'Union et l'ECOWAP), elles-mêmes inspirées d'initiatives continentales, en l'occurrence pour l'ECOWAP du NEPAD et son Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). La CEDEAO a ainsi lancé le Programme Régional d'Investissement dans l'Agriculture (PRIA) d'où découlent les Programmes Nationaux d'Investissements dans l'Agriculture (PNIA). Le PRIA fédère les priorités régionales et combine les investissements et les réformes de politiques. Il est structuré autour de trois objectifs : (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire (riz, maïs, manioc, bétail et produit animaux, produits halieutiques), (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole ; et (iii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation. Ces deux organisations régionales (UEMOA, CEDEAO) ont aussi développé des initiatives plus ou moins abouties en matière foncière, l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) en est un exemple. Enfin, les organisations régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) déploient aussi des synergies d'actions dans la prévention des crises alimentaires, via le RPCA. L'intégration régionale sur ces questions, mène aussi à des objectifs régionaux liée à l'agriculture. Par exemple, suite à l'appel de Dakar, visant à faire passer les superficies irriguées de 400 000 ha à 1 000 000 ha d'ici 2020, 5 autres pays Ouest Africains⁴⁴ ont adhéré, en octobre 2013, à cet objectif. Le CILSS est en charge de la coordination du programme visant la mise en œuvre de cet appel.

Il y a depuis des décennies une volonté politique déclarée de faire de **l'agriculture un secteur prioritaire**, en atteste le corpus de lois, programmes et projets en la matière. Cependant ceux-ci manquent de cohérence, d'impact, notamment du fait du manque de moyen et de la multiplicité des ministères en charge, et n'ont jamais été évalués ni capitalisés. A noter que la paysannerie ne constitue pas, d'un point de vue légal, un métier.

Le PSE et sa traduction en **Programme d'Accélération de la Cadence dans l'Agriculture au Sénégal** (PRACAS) considèrent l'agriculture comme l'un des piliers pour atteindre l'émergence économique du Sénégal. Il vise la suppression graduelle de la dépendance alimentaire du Sénégal, le développement des exportations, ainsi que la génération de nouveaux emplois et de revenus supplémentaires. Cependant, il y a des nombreux risques liés au PRACAS :

⁴¹ GOUVERNEMENT DU SENEGAL (2014), MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE. « Rapport d'évaluation de l'Education de base au Sénégal ».

⁴² UNITED NATION GIRLS EDUCATION INITIATIVE. "Senegal: Helping girls make the grade" http://www.ungei.org/infobycountry/senegal_1166.html > (page consultée le 10/09/2015).

⁴³ PNUD ; Données 2013; « <http://www.sn.undp.org/content/senegal/fr/home/mdgoverview.html> » ; consulté le 22 Aout 2015

⁴⁴ Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad

- L'absence de priorité spécifique à **l'agriculture familiale** par rapport à l'agro-business. Le risque d'accaparement de terres par les investisseurs privés, étrangers ou des élites locales, est un risque sérieux. La réforme foncière en cours demande donc un suivi et une vigilance forte de la société civile, y compris en ce qui concerne l'accès des femmes à la terre.
- Celui-ci met l'accent sur **l'autosuffisance mais pas sur la souveraineté alimentaire**. L'accent est mis sur le riz et les grandes productions sans tenir compte de la fertilité limitée des terres et donc leur faible rendement. La culture des céréales vivrières n'est pas prise en compte. Parallèlement, le programme est orienté vers la monoculture et peu sur les systèmes de production intégrés et variés, qui représentent 95% des modes de production des exploitations familiales (EF).
- Le programme, et globalement l'Etat, ne travaille pas sur **la dimension durable de l'agriculture**. Le Sénégal dispose de ressources en sols non négligeables qui s'élèvent à 3,8 millions d'hectares, soit 385 ha pour 1000 habitants mais 2/3 des terres agricoles disponibles sont dégradées, le coût économique annuel de cette dégradation monte jusqu'à 1% du PIB⁴⁵. Néanmoins l'Etat continue à promouvoir les mêmes techniques (subvention de l'engrais chimique, déboisement, importance donnée à la filière arachide) dans le PRACAS.
- Autre grand défi à relever pour le PRACAS : l'allocation suffisante et bien orientée des ressources budgétaires à l'agriculture.

Les exploitations familiales représentent 95% des exploitations agricoles, 77% de la population active travaillent dans l'agriculture et le secteur contribue à plus de 15% du PIB. Ces EF sont capables de nourrir le Sénégal moyennant certaines conditions qui seront présentées en point 8 du document. Ces EF sont fournisseuses de la majorité des emplois ruraux mais sont largement ignorées dans la construction de la politique agricole, comme décrit ci-dessus.

La majorité de **la population pauvre vit en milieu rural** et est composée d'agriculteurs qui survivent grâce aux cultures vivrières et au petit élevage. La taille des parcelles est souvent insuffisante pour couvrir les besoins de leur famille. De facto, le secteur est peu attractif pour les jeunes d'autant plus compte tenu de l'absence des services sociaux de base et de la faible valorisation du métier d'agriculteur. L'ensemble de ces éléments provoque un exode rural et une émigration importante. La situation est encore plus difficile pour les femmes qui ont peu d'accès à la terre, au crédit, aux intrants et, du fait de leur plus faible taux d'alphabétisation, aux connaissances.

La rentabilité et la compétitivité de l'agriculture sont affectées, outre les éléments présentés dans l'analyse de la situation environnementale, par plusieurs facteurs :

- Difficultés d'accès à des *semences et intrants de qualité* ainsi qu'au matériel agricole moderne et adapté ;
- Insuffisance et disparité géographique des *investissements publics* liés aux infrastructures de production et de post-récolte, qui se situent majoritairement dans les zones ayant accès à l'eau. Par ailleurs, l'eau est disponible partout et en quantités satisfaisantes mais dans certaines zones, l'accès nécessite des infrastructures coûteuses ;
- *La gouvernance du foncier* est dominée par un système coutumier, patriarcal et les détenteurs des terres sont majoritairement des hommes âgés. Plus de 77% de jeunes et près de 80% de femmes n'ont pas d'accès direct au foncier.
- Les paysans ont des difficultés d'accès aux *financements* adaptés à leur besoin, et les *systèmes d'assurance agricole* sont très peu développés.
- *La commercialisation des productions agricoles* est entravée par le manque d'équipements post-récoltes, de pistes de production, d'espace de vente, de régulation du marché etc., les paysans sont dès lors dépendants d'intermédiaires privés. Tous ces éléments impactent fortement et durablement le revenu des paysans.
- Le manque de *structuration et de professionnalisation des paysans* engendre une faible maîtrise des nouvelles techniques agricoles durables. A cela s'ajoute un niveau de recherche et de vulgarisation agricole très faible, à l'image des collaborations entre le gouvernement, les instituts de recherches et les paysans.

⁴⁵ BANQUE MONDIALE (2008), « Sénégal, Analyse environnementale pays », Rapport N° 48804-SN.

Le **secteur de la pêche** occupe le premier rang en termes de recettes d'exportation nationale. Sur le plan alimentaire, il fournit 75% des besoins en protéine d'origine animale. Au plan social, la pêche contribue largement à la création d'emploi, à hauteur de 15% de la population active et les femmes jouent un rôle important dans la commercialisation et la transformation. Cependant, le secteur connaît une profonde crise liée à la raréfaction des ressources, le manque de cohérence des politiques nationale et les mauvaises pratiques de pêche, notamment la destruction des frayères et des habitats, la capture d'espèces immatures, l'utilisation de matériel prohibé, etc.

Le **secteur de l'élevage** représente environ 4% du PIB. Le secteur est dominé par des modes d'élevage traditionnels et nécessite une modernisation en termes de diversification des formes de l'élevage, des filières de produits animaux, etc. Cette évolution permettrait le développement de formes plus intensives et sédentaires, à travers les systèmes agro-pastoraux. Les difficultés majeures du secteur sont le vol récurrent de bétail, l'insuffisance d'infrastructures de base, la forte compétition entre l'agriculture et l'élevage pour l'occupation des terres et la faible maîtrise de maladies animales.

3.6.5. **Gouvernance et société civile**

Les éléments d'analyse se rapportant à la thématique « gouvernance et société civile » ont été intégrés dans les points 3.2 et 3.3. Dès lors, il ne nous est pas apparu pertinent de refaire une partie thématique sur ce point. D'autant que ces éléments seront à nouveau développés dans la partie 4 du présent document.

4. Description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers

4.1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE ET DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS

4.1.1. La notion de société civile

Les ACNG accordent un contenu vaste à la notion de société civile :

« Tout ce qui n'est pas « l'État » et qui n'est « pas lucratif » mais a l'intention de défendre les intérêts de ceux qui partagent des valeurs similaires. Il peut s'agir de syndicats, d'associations professionnelles, de groupes philosophiques, d'ONG, de réseaux ou de plates-formes, de comités de quartier, d'associations de loisirs, d'individus, etc. La société civile est active dans les domaines suivants :

- *la sensibilisation, la mobilisation et la défense des intérêts des individus et des groupes;*
- *la création d'un espace d'expression et de pratique d'activités sociales, religieuses, culturelles et artistiques ;*
- *la limitation de la tendance des gouvernements à renforcer unilatéralement le contrôle ;*
- *la démocratisation, son développement et son soutien. »*

4.1.2. Description de la société civile sénégalaise

Le pays connaît de nombreuses avancées sur le plan politique. Ainsi, la **démocratie participative** tend à s'inscrire durablement dans l'espace public. Les organisations de la société civile et les mouvements citoyens voient leur influence grandir et leur rôle se renforcer dans les orientations politiques nationales. Sur le terrain, l'émergence d'organisations locales fortes et la participation des communautés de base tendent à dynamiser la vie démocratique locale, facilité en cela par la réforme de l'acte III de la décentralisation, entrée en vigueur en 2014, qui consacre la communalisation intégrale du territoire. Cette prolifération d'organisations de la société civile est un signe de dynamisme mais engendre aussi un risque de dispersion ou de constitution par mimétisme.

A noter également qu'il existe au Sénégal un **Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat**, créé par arrêté présidentiel en 2006. Il vise à coordonner et développer des complémentarités entre les organismes de volontaires, dans le but de promouvoir leur rôle dans le développement économique et social du Sénégal. Ce comité a annoncé la mise en place prochaine d'un cadre réglementaire en vue de professionnaliser le volontariat.

La société civile sénégalaise, la presse, les ONG et autres OSC, fait un important travail de veille sur les questions de **bonne gouvernance**. La société civile a fait de la transparence et de l'efficacité son leitmotiv dans la gestion des affaires publiques. Mettant à profit la liberté de presse et d'opinions, elle dénonce et combat publiquement les errements dans la gestion des deniers et affaires publiques.

Le même travail de vigilance l'a amené à lutter contre les marchés de gré à gré dans le secteur public, à exiger la publication des rapports d'audits des départements ministériels et des sociétés nationales bénéficiant de la participation de l'Etat menant, le cas échéant, à la poursuite judiciaire des fautifs.

Au plan politique, la société civile lutte pour le respect de la Constitution, contre les dérives de la majorité présidentielle comme des partis de l'opposition. En parallèle, elle travaille à la sensibilisation et à l'éveil de la citoyenneté de tous. Concernant l'administration publique, la société civile ne cesse de dénoncer et de combattre, y compris au plan judiciaire, ses excès de pouvoir, son manque d'efficacité.

Cependant, la société civile n'est pas une entité monolithique et force est de constater que grand nombre de ses composantes nécessitent un **renforcement** à plusieurs niveaux, comme nous le verrons en point 5 du document.

Il nous semble important ici de mettre en avant les retours d'un grand nombre de partenaires des ACNG et des OSC, concernant le rôle de certains **lobbys** du milieu des affaires nationaux et/ou internationaux, de certains représentants des autorités religieuses, voire des pouvoirs publics qui font pression ou organisent un travail de sape sur certaines actions de la société civile.

Les OSC sont présentes dans tous les domaines et prennent des formes très diverses :

- Organisations communautaires de base au niveau des quartiers, des villages ou inter-villageois ;
- Organisations faïtières, fédérations... étagées au niveau communal, départemental, régional et national ;
- ONG locales de tailles et compétences très diverses.

Ci-dessous nous présentons, de manière non exhaustive les types d'acteurs et leurs rôles principaux. Pour certains types d'acteurs, il nous est apparu pertinent de spécifier les rôles de ceux-ci par rapport aux thématiques de l'ACC. Cette description vient à la suite de la présentation générale et vise à donner plus d'information à la DGD en prévision de futurs partenariats et projets des ACNG.

Type d'acteur	Rôles	Partenaires financiers
Associations sportive et culturelle (ASC)/ Association des jeunes	Regroupent l'ensemble des jeunes d'un village ou d'un quartier. En dehors des activités sportives et culturelles, les ASC s'investissent dans d'autres domaines tels que l'assainissement, le reboisement et l'alphabétisation, le tourisme alternatif.	Etat, ONG locales et ONGI, contribution des membres, coopérations bilatérales.
Associations des parents, étudiants et élèves (APE)	Défense des intérêts des élèves, médiation, veille des décisions prises dans le secteur, gestion et bonne gouvernance des écoles, apportent leur contribution dans les politiques et planification du secteur, etc.	Bénévolat.
Association d'utilité publique	D'envergure nationale, œuvre dans l'intérêt général dans des domaines d'activité variés.	Etat, ONG et ONGI, contribution des membres.
Congrégations religieuses	Interviennent dans plusieurs domaines de développement : protection des droits des enfants, enseignement (technique et professionnel), eau et santé, développement rural, etc...	ONGI, Etat, fonds propres, collecte de fonds privés.
Comités villageois	Coordination des activités de développement dans leur village.	ONG locales.
Coopératives	Organisent et encadrent les membres, défendent leurs intérêts, les forment, financent des activités, produisent, stockent et commercialisent.	Etat, ONG locales et ONGI, contribution des membres.
Groupements d'intérêt économique (GIE)	Organisation d'activités génératrices de revenus, production, commercialisation, transformation.	Etat, ONG locales, contribution des membres.
GPF/groupements féminins	Produisent, fournissent un appui technique et de conseil, interviennent dans le renforcement des capacités et la sensibilisation, interviennent dans la transformation de matières premières, la commercialisation, le plaidoyer et la promotion du genre.	Etat, ONG locales, contribution des membres, Mutuelle d'Epargne et de Crédit, Système financier décentralisé.
Institutions de recherche et	Sont actifs dans les domaines de la	Etat, ONGI, coopérations

d'enseignement supérieur	recherche, de la vulgarisation, de la capitalisation, de la formation, du plaidoyer et de la sensibilisation.	bilatérales, UE, institutions multilatérales
Les exploitations familiales	Actives dans la production agricole, elles jouent aussi un rôle d'alerte et de veille.	Membres de la famille (immigrés), épargne, Etat, OCB, ONG locales, coopératives, MEC, IMF
Mutuelles d'Epargnes et de Crédit et Instituts de micro - finance, banques	Mettent à disposition des crédits et gèrent les recouvrements et l'épargne.	ONG locales et ONGI, contributions des membres.
Organisations de personnes handicapées (OPH)	Actives dans le plaidoyer, la concertation politique, la sensibilisation, etc. Les sections féminines des OPH et les OPH de femmes se sont regroupées en une fédération nationale.	Etat, ONG locales et ONGI, contribution des membres.
ONG internationales	Travail de plaidoyer et lobby en collaboration avec la société civile locale, négociation des accords nationaux (APE), veille et alerte, facilitation de la concertation et de la coordination au niveau régional. Les ONGI sont aussi des bailleurs.	Coopérations bilatérales, UE, institutions multilatérales, fonds propres.
ONG locales	Elles ont un rôle d'appui, conseil, de renforcement des capacités, de financement et d'investissement, de sensibilisation, d'encadrement technique, de plaidoyer, d'alerte et de veille. Leur public cible sont les OCB, les producteurs et les exploitations familiales.	ONGI, Etat, UE, institutions multilatérales.
Organisations communautaires de base (OCB)	Organisent la mobilisation sociale au niveau local.	Projets, ONGI.
Organisations professionnelles des artisans (OPA)	Actives dans la formation et l'insertion professionnelle et réalisent un travail de plaidoyer pour le secteur informel.	Contribution des membres.
OSC régionales	Au vu des similitudes entre pays de la région et de l'existence d'une dynamique d'intégration régionale incarnée par de nombreuses institutions, une série d'organisations de la société civile à portée régionale se sont constituées sur différentes thématiques liées, entre autres, aux enjeux agricoles au sens large. On peut noter le ROPPA, réseau des faitières paysannes de nombreux pays de la région, RBM et APSS, actifs sur les questions d'élevage et de pastoralisme, WILDAF-AFO, sur les questions de genre, ou encore POSCAO, la plate-forme des OSC ouest-africaines. La majorité d'entre elles sont des regroupements d'organisations nationales adhérentes.	ONGI, UE, institutions multilatérales, ONG membres.
Secteur privé	Actif dans tous les secteurs de la société et donc en lien avec l'ensemble des thématiques de l'ACC.	Fonds propres, Etat
Syndicats	Ont pour mission la défense des intérêts	Membres du Syndicat.

	des travailleurs, la veille et l'alerte sur les décisions impactant la situation des travailleurs et font office d'acteurs ressources dans le cadre de l'élaboration des politiques.	
Médias (presse, radio, télé...)	Rôle de captation, de sélection et de diffusion de l'information	Revenu des activités, Etat, clients.
Autorités traditionnelles		Population, etc.
Les ASUFOR's	Comité de gestion des ouvrages hydrauliques, issus de la population, assurant la collecte des contributions des usagers et l'entretien de l'ouvrage	Contributions des utilisateurs ; Etat

Agriculture :

TYPE D'ACTEUR	ROLE	PARTENAIRES FINANCIERS
OCB Organisations des producteurs et des paysannes	Sont actives dans les secteurs de la production, de l'appui technique, l'appui à la commercialisation, la formation et la professionnalisation du secteur. Elles réalisent aussi un travail de sensibilisation, de plaidoyer, et de représentation de leurs membres en vue de défendre leurs intérêts. Leurs cibles sont les producteurs et les exploitations familiales et agissent au niveau local.	Etat, ONG locales et ONGI, contribution des membres
Organisations faitières des Organisations paysannes (coupoles)	Jouent le même rôle que les organisations paysannes mais à un niveau régional et national. Leur base est constituée des organisations paysannes membres.	Etat, ONGI, contribution des membres, coopérations bilatérales, UE, institutions multilatérales
Organisations paysannes sous régionales	Réalisent un travail de plaidoyer et de négociation des enjeux régionaux tels que les APE. Elles réalisent aussi un travail de veille et d'alerte, facilitent la concertation et la coordination au niveau régional.	ONGI, contribution des membres, UE, institutions multilatérales
Secteur privé	Permet l'approvisionnement en intrants et matériel professionnel. Il met en place des structures de financement, de transformation et de commercialisation	Fonds propres, Etat

Santé :

TYPE D'ACTEUR	ROLE	PARTENAIRES FINANCIERS
OCB	Participent au déploiement de la couverture maladie universelle au travers des mutuelles de santé communautaires.	Etat, ONG locales et ONGI.
Prestataires de Santé Communautaire Capacités (PSCC)	Prestataires qualifiés en charge de délivrer un paquet homogène de services	Etat, ONG locales et ONGI.
Acteurs de Promotion et de Prévention (APP)	En charge de la création et de la diffusion de messages sanitaires qui agissent en tant	Etat, ONG locales et ONGI.

	que volontaires	
OPH	Participent au déploiement de la carte d'égalité des chances pour les personnes handicapées	Etat, ONGI, contributions des membres, Coopération au développement, institutions multilatérales.

Au niveau supra :

TYPE D'ACTEUR	ROLE	PARTENAIRES FINANCIERS
Organisations faïtières	Réalisent le même travail que leurs membres mais à un niveau régional et national et non plus local.	Etat, ONG locales et ONGI, Institutions multilatérales.
Plateformes de Synergie et interprofessionnelles	Elles ont un rôle de mise en commun des acteurs, de la société civile, du secteur privé, etc. A titre d'exemple : la synergie entre les hôpitaux, le ministère de la santé, celui de la formation et les universités et centre de recherches.	Dotation publique, ONGI, PTF

Point d'attention :

Un nouveau décret issu du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique a pour objet de fixer **les modalités d'interventions des ONG au Sénégal** : « Le projet de décret vise à redéfinir les rapports entre le Gouvernement et les ONG en conciliant le souci du partenariat et de la solidarité avec l'exigence du respect des orientations nationales en matière de développement économique et social ; la transparence, la performance et la redevabilité devant être les fondements d'un renouveau du partenariat Etat-ONG ». Cette réglementation plus stricte du secteur des ONG est perçue par ces dernières comme un risque pour leur liberté d'action.

L'agrément des ONG au Sénégal est également conditionné à la soumission, auprès d'une commission ad hoc incluant notamment le Ministère des Finances, d'un plan triennal d'investissement détaillant les activités prévues et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. C'est sur la base de ce document que l'Etat du Sénégal prend les décisions d'agréeer ou non l'ONG et de lui accorder certaines exonérations fiscales sur les investissements.

4.2. DESCRIPTION DES AUTORITES DECENTRALISEES, ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET LEURS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS.

En 2013, le Gouvernement a élaboré un document majeur de révision du paysage administratif décentralisé du Sénégal, **l'Acte III de la décentralisation**. La réforme a trois objectifs spécifiques:

- construire une cohérence territoriale;
- assurer la lisibilité des échelles de la gouvernance territoriale ;
- promouvoir des mécanismes de financement durable du développement territorial.

La décentralisation confère, selon les principes de libre administration, une autonomie de décision et de gestion budgétaire aux différents niveaux de pouvoir possédant une personnalité juridique propre. Le contrôle réalisé par la tutelle porte sur la légalité des actes et non pas sur une relation hiérarchique. L'option décentralisatrice prise par l'Etat est sensée tendre vers une bonne gouvernance multi-niveaux. Suivant cette logique, les institutions de l'Etat sont structurées à la fois par la déconcentration et la décentralisation :

- La déconcentration était le mode historique de représentation de l'Etat, avec des instances de représentation du gouvernement et des ministères au niveau des régions, des départements et/ou des communes
- La décentralisation, plus récente, est fortement marquée par l'Acte III de la Décentralisation. Mise en application à partir de 2014, elle redéfinit et renforce les attributions de compétences à des collectivités

territoriales à divers échelons, les Départements, Communes et leurs subdivisions dans les grandes villes, avec une communalisation intégrale intervenue en 2014.

4.2.1. Autorités décentralisées et administration publique

Nous avons opté pour regrouper les Autorités centrales et administration publique en une seule catégorie. En effet, il ne nous était pas possible, dans les limites prescrites pour le document, d'entrer dans les détails de l'architecture institutionnelle du Sénégal, basée sur une autorité centrale, des compétences décentralisées et déconcentrées. Par ailleurs, l'objectif de l'ACC ne requiert pas un tel niveau de détail.

TYPE D'ACTEUR	ROLE	PARTENAIRES FINANCIERS
Conseil Communal, Conseil Départemental	Ils sont les référents en terme de gestion foncière, en charge de développer une vision et une coordination des interventions pour le développement économique et social de leur territoire (Plan Local de Développement) et de mobilisation des ressources.	Etat, revenus fiscaux.
Agences Régionales de Développement (ARD)	Elles apportent aux collectivités locales de la région une assistance dans tous les domaines du développement et visent principalement à harmoniser ces activités dans leur région.	Etat, Coopération au développement étatique, UE, institutions multilatérales
Gouvernement et ministères sectoriels	Ils développent et mettent en œuvre la politique de l'Etat.	Coopération au développement étatique, UE, institutions multilatérales, revenus fiscaux
Tutelles administratives : Gouverneur/Préfet / Sous-Préfet	Mettent en œuvre la politique de l'Etat et assurent la coordination des interventions de développement sur leur territoire.	Etat.
Direction des services déconcentrés	Accompagnent, appuient d'un point de vue technique, et renforcent les capacités des OCB	Etat, ONG locales, communes.
Agences et Instituts publics ou mixtes : ANCAR, ISRA	Accompagnent, appuient d'un point de vue technique et travaillent au renforcement de capacités des OCB et des producteurs. Pour ce faire, elles développent notamment des activités de recherche et formation.	Etat, les ONG locales.
Collectivités locales	Définissent des politiques locales. Elles font office d'intermédiaires afin de faciliter les partenariats avec les OCB, la mise en œuvre des politiques locales et assurent la promotion de la participation locale.	Etat, coopérations décentralisées, ONGI.
Chefs de village/de quartier et leurs associations	Dernier échelon déconcentré de proximité, ils sont des relais de l'administration à l'échelon du village ou du quartier. Ils représentent la porte d'entrée dans leur village.	Composés de bénévoles, ils ne disposent pas de moyens financiers.

Santé :

TYPE D'ACTEUR	ROLE	PARTENAIRES FINANCIERS
Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale	Assurent un service d'assistance sociale de proximité aux autres groupes vulnérables.	Etat
Ministère de la santé et ses services déconcentrés (directions, régions médicales, districts sanitaires, hôpitaux)	Travaillent à la définition et à la mise en place de la politique sanitaire. En ce sens, ils sont actifs dans la coordination, la supervision, l'inspection et le contrôle des structures sanitaires publiques et privées de la région.	Institutions multilatérales.

Enseignement et formation professionnelle :

TYPE D'ACTEUR	ROLE	PARTENAIRES FINANCIERS
Conseils départementaux	Assurent la gestion des lycées, des centres d'enseignement technique et professionnel. Ils sont aussi chargés de la construction, de l'équipement et l'entretien des locaux.	Organisations Internationales, coopérations bi- et multi-latérales, ONGI, ASBL ; PTF ; Entreprises
Communes	En charge de la gestion des collèges, des écoles élémentaires et maternelles, et des Daara ⁴⁶ . Leurs actions portent notamment sur les aspects logistiques tels que la construction, un soutien en termes de gestion et de fonctionnement, d'acquisition d'équipements et d'entretien des locaux.	Organisations Internationales, coopérations bi- et multi-latérales, ONGI, ASBL : appui technique et financier
Universités et Ecoles supérieures	Assurent la formation des spécialistes Permettent la diffusion du savoir et favorisent la recherche	ONGI, Etat.
Ministères (MESR, MEF, MFPA) et ses services déconcentrés (IA, IEF, IS)	Définissent les politiques et cadres réglementaires de l'Education, les mettent en œuvre et assurent le suivi des statistiques de l'Education.	Coopération au développement étatique, UE, institutions multilatérales, revenus fiscaux

Agriculture et secteur rural:

⁴⁶ Daara : Ecole coranique. Les enfants dans les Daaras sont appelés enfants talibés. Une grande partie d'entre eux sont séparés de leurs famille et à la charge intégrale des marabouts qui gèrent les Daaras. A l'heure actuelle, on estime qu'il y a près de 50000 enfants (rapport Human Rights Watch) exploités par des écoles coraniques abusives à travers le pays (enfants envoyés mendiers, ne bénéficiant d'aucune forme de scolarité, malnutris, vivant en promiscuité, ne bénéficiant d'aucun soins médicaux etc.).

Institutions publiques à portée régionale	Ces institutions ont pour objectif de promouvoir la coopération politique, économique entre les Etats de la sous-région (tels que l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA). Elles ont un impact important, notamment via la politique régionale agricole d'Afrique de l'Ouest (ECOWAP-PRIA) d'où découlent les politiques nationales ou leur rôle dans les négociations commerciales (TEC, APE,...) Plus particulièrement, en ce qui concerne la lutte contre la désertification et les effets du changement climatique, des agences régionales/comités inter-états sont chargés de coordonner et d'harmoniser les stratégies et les politiques des pays concernés. (Commission de l'Union Africaine (UAC), CILSS, APMV).	Etat
---	---	------

4.2.2. Principaux Partenaires financiers :

TYPE D'ACTEUR	ROLE
Organisations des Nations Unies	Financement et appui à la mise en œuvre de projets d'envergure nationale et supranationale, dans les champs de compétence de chacune des Agences
Groupes de concertations des PTF (G50)	Concertation pour une recherche de cohérence entre les partenaires de coopération multi- et bilatérale
Coopérations bilatérales	Appui structurel (budgétaire et/ou programmes) à l'Etat + subventionnement des ACNG
Coopérations multilatérales	Agences des NU : cf. supra Organisations supranationales africaines : vigilance et concertation sur la démocratie, la défense des intérêts du continent et la recherche de cohérence des politiques (monétaire, politique, stratégique...)
Fondation	Financement caritatif
FMI	Financement de programmes structurels
Banque Mondiale	Prêts pour le financement de programmes structurels
ONGI	Accompagnent les partenaires nationaux dans l'exécution de leurs activités :

	appui technique dans la mise en œuvre, recherche de financements, mise en relation avec les partenaires stratégiques (exemple commerciaux, etc.)
ASBL	Mènent en complément de l'Etat ou de leur propre initiative des actions de soutien au développement, à destination des populations

4.2.3. Secteur privé :

TYPE D'ACTEUR	RÔLE
ONAS	Exécuteur de la politique nationale sur l'Assainissement
Structure de santé privée à but lucratif ou non	La place du secteur privé dans le système de santé n'est pas clairement définie mais il s'agit d'une composante non négligeable d'un point de vue quantitatif.
SDE	Société privée délégataire pour l'exploitation du réseau d'eau potable
Ecoles privées	Formation de base et professionnelle

5. Analyse de la situation de la société civile locale, des autorités décentralisées et des administrations publiques, ainsi que des pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement

Les informations contenues dans les points généraux 5.1 et 5.2 sont valables pour chacun des secteurs thématiques présentés dans les parties 5.3 et suivantes. Afin de ne pas alourdir le document, nous n'avons pas cité, ni fait de rappel entre les parties générales et thématiques. Les analyses par thématique visent donc uniquement à mettre en exergue des éléments spécifiques et uniquement lorsque cela semblait nécessaire à la compréhension du contexte.

En outre, nous n'avons pas réalisé d'analyse spécifique pour la thématique « gouvernance et société civile », considérant que les points 5.1 et 5.2 reprenaient déjà les informations pertinentes de l'analyse de ce sujet. La thématique « société inclusive » ne fait pas non plus l'objet d'un point spécifique, les éléments s'y rapportant étant, pour cette partie, distillés dans les autres thématiques.

5.1. ANALYSE GENERALE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE CIVILE LOCALE ET DES PISTES ENVISAGEES POUR FAVORISER LES CIRCONSTANCES DE LEUR RENFORCEMENT.

5.1.1. Analyse

Les constats portés sur les OSC sont globalement similaires quel que soit le type d'organisation. Le tableau ci-dessous reprend donc les forces et faiblesses générales du secteur des OSC. Cependant, pour mettre en lumière les particularités de certaines OSC, une déclinaison de l'analyse est faite par thématique dans la suite du document lorsque cela s'est avéré nécessaire.

FORCES
<p>Commun à l'ensemble des OSC</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance intuitive et qualitative des difficultés et des besoins ; ▪ Le dynamisme noté au niveau des structures techniques d'accompagnement et des organisations

communautaires de base est assez révélateur de la mobilisation des populations pour promouvoir leur auto-développement ;

- Augmentation du nombre d'organisations féminines qui portent la voix des femmes.
- Présence sur l'ensemble du territoire ;
- Confiance de la population envers les OSC et fort ancrage communautaire ;
- Bonne collaboration avec les structures étatiques et privées telles que les institutions de microfinance ;
- Ouverture au partenariat ;
- Dynamisme du tissu des OSC, à tous les niveaux, du niveau local au niveau national et supra ;
- Droit d'expression et d'action important, permettant l'activité et le plaidoyer ;
- Soutien multiforme provenant de l'extérieur (ONG internationales, réseaux, PTF) pour le renforcement des compétences et des moyens d'action ;
- En milieu rural, la société civile demeure encore fragile, malgré l'existence du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux, du Réseau National des Femmes Rurales etc. Sur ce constat, les OSC ont organisé des campagnes de sensibilisation et des formations.
- Existence d'ONG de services

FAIBLESSES

Commun à l'ensemble des OSC

- Manque de données quantitatives objectivées sur leurs domaines d'intervention, que ce soit concernant l'ampleur des problématiques, ses spécificités géographiques, les solutions, etc.
- Manque de structuration des organisations (que ce soit sur base géographique, sectorielle, etc.) Problèmes récurrents de gouvernance ; de transparence ; de leadership sectoriel et multisectoriel; de motivation réelle des dirigeants ;
- Équilibre mal défini entre les fonctions de gouvernance et les fonctions d'exécution (répartition des rôles entre administrateurs et équipes opérationnelles)
- Faiblesse de la dimension genre et plus globalement de tous les groupes défavorisés, dimensions trop peu développées dans leurs interventions de développement.
- Au sein même des structures, faible représentation des femmes et des jeunes.
- La faiblesse des ressources financières reste une des difficultés majeures pour leur autonomisation et pour leur capacité d'action.
- Un certain nombre d'OSC sont tributaires du bénévolat pour leur personnel.
- Inexistence ou insuffisance du soutien par l'Etat en termes de financement, de renforcement de compétences, de délégation de missions, etc.
- Manque de professionnalisation des membres (depuis l'alphabétisation jusqu'au support de communication, capacité à interagir avec les autorités, etc.)
- L'organisation interne parfois très lourde peut scléroser les organisations.
- Certaines législations ne permettent pas l'expression systématique de la société civile.⁴⁷
- Compétition pour financement externe au lieu de collaboration
- Eparpillement des OSC, manque de fédération.

5.1.2. Pistes envisagées pour renforcer la société civile

La création et/ou le renforcement de **partenariats stratégiques et structurels** est nécessaire à plusieurs niveaux. Premièrement, pour certains secteurs, un développement qualitatif et quantitatif des structures faîtières de la société

⁴⁷ Cf. les lobbys traditionalistes présentés en point 3.2 du document

civile permettrait une meilleure structuration, visibilité et maximiserait l'impact du travail de toutes les OSC. Pour l'ensemble des secteurs, il est nécessaire de travailler sur une plus grande représentativité, organisation et rationalisation de ces structures. Ces éléments permettraient de renforcer les OSC dans leurs relations avec les pouvoirs publics.

Deuxièmement, promouvoir des partenariats d'exécution de mission d'utilité publique entre les pouvoirs publics, tous niveaux confondus, et les OSC. Le financement de ces missions permettrait une reconnaissance du travail et de la place des OSC.

Troisièmement, des partenariats stratégiques et structurels entre les ACNG, notamment belges, et les OSC sénégalaises constituent un bon support pour le renforcement de la société civile, qui pourrait s'avérer plus efficace que des partenariats ponctuels liés à un projet. Pour aller dans ce sens, il y a un besoin criant de structuration supra des OSC.

Conjointement, le **renforcement des professionnels** est déterminant. Plusieurs axes de renforcement sont nécessaires :

- Du point de vue de la pratique quotidienne des travailleurs : l'alphabétisation, l'acquisition de connaissances en matière de communication, sensibilisation, éducation, etc. ;
- D'un point de vue technique : la connaissance des nouvelles technologies, du développement durable, des nouvelles techniques agricoles, agro-écologiques, etc. ;
- D'un point de vue managérial : la formation des cadres en terme de gestion axée sur les résultats et le suivi des projets, la recherche de financements durables et diversifiés et de mise en place d'alliance avec d'autres organisations de la société civile ;
- D'un point de vue organisationnel : le développement de bonnes pratiques démocratiques et de gestion organisationnelle et financière, la gouvernance associative, l'application et la révision des statuts, la transparence et la redevabilité vis-à-vis des membres, des bénéficiaires et des bailleurs ;
- D'un point de vue transversal, une professionnalisation des cadres du secteur est nécessaire pour l'atteinte d'un niveau de réflexivité permettant à ceux-ci d'initier une réflexion sur l'état et les perspectives du secteur concernant :
 - la connaissance et la défense des droits fondamentaux ;
 - l'équité de genre et les moyens efficaces de l'améliorer ;
 - l'équité territoriale ;
 - la durabilité du secteur et son financement, notamment en lien avec les institutions de micro-finance, banques locales et la promotion des modèles de collecte de fonds ;
 - le développement du « Role model » de société inclusive, que ce soit au travers de la question du genre, de la représentation des jeunes, des orientations sexuelles, du handicap, des migrants, etc., Certains publics éprouvent des difficultés à s'exprimer et à faire valoir leur vision au sein de la société civile ;
 - Le travail en réseau et la mutualisation des moyens ;
 - Le partage de connaissance et la collaboration pour la phase d'identification des programmes. Ces éléments pouvant être alimentés par des liens avec des acteurs de pays frontaliers ;
 - L'inclusion du handicap ;
 - Le plaidoyer.

Promouvoir l'accès ou la récolte de **données qualitatives et quantitatives** objectivées des thématiques traitées par la société civile, leur permettant ensuite de développer des actions de plaidoyer et de lobby.

5.2. ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORITES ET DES AUTORITES DECENTRALISEES ET DES PISTES ENVISAGEES POUR FAVORISER LEUR RENFORCEMENT.

5.2.1. Analyse

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance du contexte et des publics présents sur leur zone géographique ; ▪ Ancrage local d'au moins une partie des élus (Les Maires ne sont pas toujours très présents, mais des vice-présidents ou adjoints souvent bien ancrés) ; ▪ Présence d'agents compétents sur l'ensemble du territoire, assurant la continuité des services. A noter que ces équipes devraient être renforcées avec l'Acte III, ce qui constitue une opportunité ; ▪ Existence de documents d'orientation, de planification territoriale. A noter que ceux-ci sont en cours de rénovation suite à l'Acte III, ce qui constitue une opportunité en termes de plaidoyer ; ▪ Existence d'équipes pluridisciplinaires ; ▪ Disponibilité de structures d'appui aux collectivités locales et au Développement Local (ARD, CADL, SADL,...) ; ▪ Existence de cadres de concertation (conseils de quartier, comités villageois,...) ; ▪ Volonté des populations à participer à la gestion des affaires locales.
FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés d'application des politiques et de concrétisation de mesures opérationnelles sur le terrain : <ul style="list-style-type: none"> ○ Transfert de compétences et de missions vers les structures décentralisées qui n'a pas été accompagné de transfert de moyens ; ○ Manque de concertation et d'articulation entre les nombreux niveaux de pouvoir, par exemple entre la Mairie et la Préfecture relevant respectivement des autorités centrale et décentralisée ; ○ Pas d'harmonisation entre les plans communaux et le travail des districts sanitaires ; ○ Forte dépendance vis-à-vis des agents du Trésor Public, qui exercent un véritable pouvoir de blocage des décisions budgétaires des collectivités ; ○ Les documents de programmation, majoritairement rédigés « à la chaîne » par des cabinets, sont souvent obsolètes, et les communes ne se les approprient pas ; ○ Difficultés de synergies entre élus et acteurs locaux, ce qui affecte négativement les résultats du développement local ; ○ Trop peu de garde fous contre les risques de conflits d'intérêt et de clientélisme ; ▪ Faibles moyens humains et financiers de certaines structures, notamment les services sociaux, sanitaires, de santé et éducatifs, ce qui peut empêcher la continuité du service public. Dans certains cas, la société civile se mobilise afin de trouver les frais de fonctionnement nécessaires à ces structures ; ▪ Manque de formation des autorités et des services, faible prise en compte des questions sociales dans les programmations et les budgets des communes. L'action sociale est souvent laissée pour compte comme l'illustre la faible inclusion des personnes handicapées dans les politiques et programmes ; ▪ Structuration des politiques sur la base de programmes verticaux, avec une faible prise en compte des spécificités de chaque secteur et des thématiques transversales ; ▪ Peu de transfert d'information entre les différents niveaux de pouvoir ; ▪ Faible accessibilité (physique, géographique, financière), des services publics et de leurs locaux ; ▪ Le fonctionnement des cadres de concertation avec la société civile sont trop faibles et inégaux entre les zones géographiques : ils ne vont pas jusqu'à la détermination des tâches et responsabilités des acteurs, ni ne traitent de la pertinence des allocations ou de l'utilisation des ressources, ▪ Utilisation d'outils de gestion administrative et financière faible voire inexistante ; ▪ Les recettes sont impactées fortement par un manque de civisme fiscal de la population ; ▪ Faible connaissance et maîtrise des informations et statistiques se rapportant à la zone administrée, incapacité de facto à mobiliser l' « evidence based policy » ▪ Manque d'initiatives en matière de développement économique local

5.2.2. Pistes pour le renforcement des autorités décentralisées

Pour permettre aux autorités décentralisées de jouer un rôle majeur dans le développement de leur sphère de compétence, il est primordial de procéder à des renforcements dans divers domaines.

Ce **renforcement** devrait en premier lieu être le fait de l'**Etat** lui-même, qui doit donner à ses composantes décentralisées les moyens d'exercer leurs prérogatives, que ce soit en termes de moyens humains et financiers, de renforcement de capacités, de transfert d'information, de co-construction des politiques, etc.

Les **ACNG**, et en particulier les opérateurs de coopération décentralisée, peuvent, conjointement à l'Etat et aux autres acteurs pertinents, jouer un rôle important dans le renforcement des autorités décentralisées, à travers :

- L'information et la formation des élus en termes de droits et devoirs, redevabilité ;
- La collecte de données et leur mobilisation dans les décisions ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement au niveau local dans le cadre du pilotage du développement économique et social local ;
- Le renforcement des communes dans leurs capacités de plaidoyer et de lobbying ;
- Le renforcement des moyens d'action en sus de l'appui de l'Etat ;
- La promotion de la concertation entre les communes et les OSC, allant jusqu'à la mise en place de synergies dans l'exécution de plans de développement local, et ceci en respectant les règles de transparence ;
- La mise en place des cadres de concertation multi-acteurs et multisectoriels ;
- La promotion de partenariats sectoriels avec des OSC ;
- La définition des programmes minimum d'investissement et d'équipement des Communautés Rurales érigées en Communes afin de les doter d'infrastructures de développement ;
- Sensibilisation des populations au civisme fiscal, notamment par la généralisation des budgets participatifs au niveau local ;

L'**Acte III et les récentes élections** constituent une opportunité pour renforcer ou susciter des partenariats pour le renforcement de capacités des nouveaux élus et des nouvelles équipes et contribuer à la refonte des documents d'orientation.

Les **partenariats** apparaissent comme une piste solide pour renforcer les autorités publiques, notamment décentralisées et déconcentrées. Ces partenariats doivent être envisagés tant avec la société civile, les autorités académiques, qu'avec le secteur privé.

Travailler à plus de **transversalité dans les politiques publiques** permettrait un meilleur maillage de celles-ci, une meilleure efficacité et continuité du service public. Certains publics ne sont pris en compte par l'Etat qu'au travers de certains secteurs.

5.3. ANALYSE DU SECTEUR DE LA SANTE

5.3.1. Analyse de la société civile dans le contexte de la santé

Un grand nombre d'**ONG et d'associations sont actives dans le domaine de la santé**, nutrition et hygiène. Elles jouent principalement un rôle dans la mise en œuvre des programmes nationaux de santé - promotion de la santé à travers des activités de sensibilisation au plus près des communautés (nutrition, planning familial, vaccination, paludisme, VIH, etc.). D'autres jouent un rôle de plaidoyer en faveur de politiques et/ou de programmes orientés vers les problèmes prioritaires de santé publique, ou participent à des activités de mobilisation sociale et de renforcement des capacités des acteurs communautaires. D'autres enfin interviennent auprès de communautés spécifiques (organisations des ou pour Personnes Handicapées (OPH), etc.). Certaines offrent des soins de santé aux populations.

Le renforcement des personnes handicapées par rapport à leurs droits à la santé, permet d'accompagner celles-ci pour mener et renforcer le plaidoyer auprès des autorités sanitaires sur l'inclusion du handicap. L'inclusion forte des personnes handicapées au sein des politiques sanitaires sera déterminante pour relever les défis en la matière.

Au niveau communautaire, les **acteurs principaux de services à base communautaires** sont : les agents de santé communautaires (ASC), les matrones, les relais communautaires, les dispensateurs de soins à domicile, les Bajenu Gox (marraine de quartier ou de village) et les tradipraticiens de santé. Cette multitude de catégories s'explique par la mise en œuvre successive de programmes verticaux ayant eu recours à leurs acteurs propres. Cette diversité est un facteur de complexité important et le gouvernement sénégalais souhaite homogénéiser la structure communautaire⁴⁸.

Au niveau de l'assainissement et de la gestion des déchets, les principaux acteurs sont les organismes de collecte (OC) travaillant sous un statut d'association ou de GIE. Ces OC se chargent de la pré-collecte (enlèvement au domicile) la collecte (transport du site intermédiaire jusqu'au centre de tri ou à la décharge), le tri et éventuellement la valorisation. Ces associations sont dans une situation très précaire due aux faibles revenus générés par la gestion des déchets (issus principalement des abonnements à la pré-collecte et/ou éventuellement de la vente de produits valorisés). Des ONG locales travaillent à organiser et structurer les filières de gestion de déchets tout en réalisant un plaidoyer pour y impliquer les autorités locales.

5.3.2. Pistes pour le renforcement de la société civile active dans le secteur de la santé

Il est nécessaire de mettre en place un **cadre de concertation institutionnalisé** afin d'impliquer les OSC, dont les OPH, dans l'élaboration des politiques, programmes et projets de santé les concernant. Afin de faciliter ce processus de concertation, il est nécessaire de renforcer les compétences et d'accompagner les OSC nationales et régionales dans le plaidoyer auprès des autorités sanitaires pour la réalisation du droit à la santé de manière inclusive (personnes en situation de handicap, orphelins et enfants vulnérables, familles vulnérables etc.). Donner aux acteurs relais au sein des communautés les moyens (connaissances, financiers, équipement, etc.) de jouer leur rôle de sensibilisation, promotion de la santé et appui de proximité.

En ce qui concerne **l'assainissement et la gestion des déchets**, les OSC actives dans ce secteur sont extrêmement faibles et peu structurées, les structurer au niveau local et les renforcer en termes de plaidoyer permettra une meilleure prise en compte de leur travail dans les politiques nationales d'assainissement. Ces OSC nécessitent également un renforcement managérial et de gestion afin de pouvoir passer d'un fonctionnement associatif à un fonctionnement davantage basé sur l'entrepreneuriat social et solidaire.

5.3.3. Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de la santé

Au Sénégal, la majorité des **structures de santé** sont caractérisés par un manque de personnel qualifié, dû notamment au phénomène de fuite des cerveaux, à un manque de matériel, d'équipement, à l'absence d'une politique de maintenance efficace, à un manque de compétences en techniques spécialisées.

Bien que le PNDS prenne en compte ces différents aspects, la situation reste problématique et se répercute sur les patients, particulièrement les enfants du fait de leur plus grande vulnérabilité. Bien souvent les patients sont amenés à compter sur la communauté internationale et la solidarité locale pour pallier les déficiences de l'Etat.

Un certain nombre de domaines ont bénéficié d'**amélioration qualitative et quantitative** mais certains restent problématiques, citons par exemple la politique de décentralisation du traitement ARV et le coût du suivi biologique, les

⁴⁸ GOUVERNEMENT DU SENEGAL (2014) ; « Plan National Stratégique de Santé Communautaire 2014-2018. »

Centres Régionaux d'Appareillage Orthopédique (CRAO) souffrent encore du manque de moyens financiers et de ressources humaines mises à disposition par les Hôpitaux Régionaux.

En outre, la **multiplicité des cadres de décision** en matière de santé a tendance à ralentir voir à avoir un effet contre-productif dans certains domaines. Deux exemples, premièrement la CMU est pilotée au niveau central mais les décisions opérationnelles se font au niveau local sans pour autant assurer un transfert d'information suffisant pour une harmonisation des perspectives. Deuxièmement, la lutte contre la malnutrition est prise en charge d'une part par le ministère de la santé et d'autre part par une cellule logée à la primature, ce double pilotage pose des problèmes d'harmonisation, de rationalisation des ressources.

La formation initiale et continue des professionnels de santé est un enjeu majeur du système de santé. Les services régionaux de réadaptation en sont un bon exemple, une partie d'entre eux a bénéficié, entre fin 1990 et début 2000, de renforcement. Aujourd'hui, ces centres sont confrontés à des problèmes d'approvisionnement et les professionnels formés ne sont pas assez nombreux et n'ont pas été formés depuis, sans compter que ledit personnel est vieillissant et que la demande des populations en matière de réadaptation est en nette progression, 30 % entre 2004 et 2010.

En ce qui concerne **l'assainissement et la gestion des déchets**, les administrations publiques et les autorités décentralisées font face à un manque de moyens généralisé qui les empêche de mener une stratégie efficace d'amélioration de l'assainissement et particulièrement de la gestion des déchets solides. Ceux-ci ne sont réellement pris en compte que depuis la mise en place du Programme National de Gestion des Déchets. Suite à ce plan, une stratégie d'aménagement progressive des centres urbains a été mise en place, elle implique les différents acteurs de terrain, tant associatifs que privés.

5.3.4. Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de la santé

En ce qui concerne **la Formation des professionnels**, un travail de plaidoyer est nécessaire pour adapter les cursus médicaux aux pathologies et besoins actuels de la population, tant en terme de médecine préventive que curative (VIH, handicap, Tuberculose, Paludisme, Schistosomiase, EBOLA, etc.).

Le système d'information sanitaire doit évoluer pour couvrir l'ensemble des pathologies actuelles que ce soit en termes d'incidence, de prise en charge, d'élaboration des programmes de sensibilisation et d'éducation à la santé, etc.

La mise en place et le renforcement de **partenariats** public-privé, avec les différents acteurs de la société civile, les autorités académiques permettraient une mutualisation et une rationalisation des moyens et in fine une plus grande efficacité. La question du partenariat doit aussi être réfléchiée par rapport à la médecine traditionnelle, composante culturelle importante et concurrentielle de la médecine moderne.

L'amélioration de **l'environnement technique et sanitaire** des structures de santé est primordiale pour la sécurité, l'efficacité et la crédibilité de celles-ci auprès de la population. Cela doit passer par le renforcement des niveaux de sécurité et d'hygiène, des plateaux techniques.

La sensibilisation des autorités publiques est nécessaire afin que celles-ci puissent développer un plan stratégique de **gestion des déchets** pour leur territoire.

5.4. ANALYSE DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

5.4.1. Analyse de la société civile dans le contexte de l'enseignement et de la formation professionnelle

Il existe une forte présence de la **société civile sur les questions de handicap**. Que ce soit dans le cadre de projet pilotes, plaidoyer, mise en place de structures spécialisées, les OPH font preuve d'une grande mobilisation par exemple: dans le cadre d'initiatives pilotes pour favoriser l'inclusion scolaire des enfants handicapés ; pour le plaidoyer et la sensibilisation des acteurs et des communautés sur le droit à l'éducation et à la formation pour les enfants et jeunes handicapés ; etc.

La coexistence de deux formes d'enseignement, **l'enseignement coranique et l'enseignement formel**, dans sa configuration actuelle constitue un problème dans la formation scolaire des élèves notamment en termes d'acquisition de compétence et en termes de passerelle entre les deux. Pour une partie de l'enseignement coranique, l'organisation de celui-ci met en péril la réalisation des droits de l'enfant.

L'enseignement coranique est une forme d'éducation non formelle qui tient, historiquement, une place fondamentale dans l'organisation de la société sénégalaise. En effet, de nombreux enfants, notamment les garçons de 5 à 15 ans issus de familles « pauvres » ou vulnérables, ne pouvant pas payer les frais de scolarité, sont confiés par leurs parents à un maître coranique. Celui-ci étant supposé lui offrir une éducation religieuse dans un Daara (école religieuse). Cependant, le système des Daaras est complexe, et force est de constater que certaines font un très bon travail avec les enfants, alors que d'autres ont transformé les Daaras en véritable système d'exploitation des enfants au travers de la mendicité. Selon l'ONG Human Rights Watch, au moins 50.000 enfants fréquentent des écoles coraniques dans des conditions qui s'apparentent à de l'esclavage⁴⁹. Quelques OSC sont actives sur cette problématique qui est impactée par de nombreux facteurs politiques, religieux, traditionnels, économiques.

5.4.2. Pistes pour le renforcement de la société civile active dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle

La société civile doit être associée activement dans les actions visant l'accès à un **enseignement inclusif** de qualité pour tous les enfants. La stratégie proposée consiste à :

- Valoriser l'expertise des OSC en matière d'éducation et les impliquer dans la définition et mise en œuvre des politiques éducatives
- Travailler sur l'Ecole du Vivre Ensemble, par exemple à travers la déconstruction des préjugés : en enlevant les étiquettes qui enferment les enfants derrière des barrières presque infranchissables, les enfants peuvent se révéler, exprimer leurs différences, leurs potentiels. Il leur est possible d'acquiescer la confiance en eux, indispensable pour se frotter aux défis de l'école et de la vie, de la diversité et de l'inclusion.

Un autre challenge constitue la mise en place, avec une équité urbaine et rurale, de **structures de formation technique et professionnelle** centrées sur les préoccupations des différentes localités au bénéfice de la plupart des enfants ayant abandonné l'école à cause surtout de la vulnérabilité de leur famille. De manière générale, l'existence de formations professionnalisantes en management culturel, technique et artistique est absente. Dans le secteur de la formation professionnelle, il faudra accentuer la sensibilisation de la population sur son importance au travers, notamment, d'une revalorisation de la filière pour que celle-ci ne soit plus considérée comme un second choix suite à un échec dans

⁴⁹ Human Right Watch (2014) « Exploitation sous prétexte d'éducation » ; « <https://www.hrw.org/fr/report/2014/03/19/exploitation-sous-pretexte-deduction/progres-mitiges-dans-la-lutte-contre-la> » ; consulté le 20/09/2015 ; Human Right Watch 2010 ; « Sur le dos des enfants » ; <https://www.hrw.org/fr/report/2010/04/15/sur-le-dos-des-enfants/mendicite-forcee-et-autres-mauvais-traitements-lencontre> ; consulté le 20/09/2015

l'enseignement général mais bien comme un choix positif. Ce travail de revalorisation devra impliquer tous les acteurs du secteur ainsi que les parties prenante en ce compris les bénéficiaires.

Parmi les pistes d'actions défendues par les OSC, on retrouve le plaidoyer pour que l'Etat impose **des règles et une supervision des Daaras**, pour que la loi de 2005 pénalisant l'organisation de la mendicité d'autrui pour en tirer profit soit effective. En outre, la mise en place des Ecoles Communautaires de Bases qui permettent aux enfants talibés de « rattraper » leur scolarité élémentaire et de se réinsérer dans la société et le plaidoyer en faveur de l'application des obligations de la Convention Internationale des Nations Unis relatives aux Droits de l'Enfant doivent faire l'objet d'un focus important des ACNG.

Par ailleurs, il est sera nécessaire de soutenir la création de ponts entre cet enseignement non formel et l'enseignement formel pour que les enfants ayant intégrés un Daara puissent à terme se réinsérer dans la suite du cursus scolaire.

5.4.3. **Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle**

Le secteur de l'enseignement et son ministère ont vu leurs budgets se restreindre sur les dernières années. D'un point de vue institutionnel, la répartition de compétences, notamment des structures de formation professionnelle est complexe et répartie sur plusieurs ministères. Le secteur est aussi en proie à des conflits portant entre autre sur des questions salariales, de retard de paiement de bourses,... celles-ci menant à des grèves et graves perturbations du déroulement de l'année scolaire.

L'accès à la formation professionnelle et technique est un enjeu important du système éducatif mais aussi économique et de la politique de l'emploi. Celui-ci est faible, avec un accès à ce type d'enseignement à hauteur de 3% pour les jeunes de 15-24 ans, alors que l'objectif affiché du Gouvernement était 4% en 2014. La faiblesse de cet accès peut s'expliquer en grande partie par un réseau d'offres de formation insuffisant, un déficit de formateurs, tant en qualité qu'en quantité, des retards importants de livraison des projets de construction et de réhabilitation scolaires et une faible accessibilité géographique des écoles, en dehors de Dakar qui représente 47% de l'offre.

L'efficacité de la formation professionnelle et technique (FPT) doit aussi faire l'objet d'un renforcement comme en atteste le niveau de réussite de certaines classes, entre 33 et 58%. Ce renforcement est, en partie, déjà en cours notamment au travers de l'écriture ou de la ré-écriture de programmes dont ceux de baccalauréats techniques afin de se rapprocher de l'adéquation formation-emploi. Conjointement, la formation tant pédagogique que technique des formateurs est mise en place.

La réforme qui est en cours dans le secteur FTP se veut participative et en phase avec les débouchés des étudiants. A cet effet, les branches professionnelles sont impliquées dans le développement des référentiels de formation, un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers a été mis en place, etc. Malgré ces signes encourageants, le budget qui lui a été alloué baissera pour atteindre 5% du budget total du secteur contre 6,65% en 2014.

Au niveau de la **formation universitaire**, les difficultés sont liées notamment à l'accroissement du nombre d'étudiants sans accroissement équivalent des ressources matérielles et humaines. Bien souvent, les universités se tournent vers les Coopérations Bilatérales (notamment belge, française, américaine) pour élargir leur financement. Un autre défi est la généralisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) qui est l'axe central d'une meilleure adéquation des filières de formation universitaire au marché de l'emploi.

L'éducation pour tous fait l'objet d'une attention de la part du Gouvernement notamment au travers d'un nouveau service mis en place au sein de la Direction de l'Enseignement Élémentaire, le « Bureau Inclusion » et d'une ligne budgétaire spécifique pour l'éducation des enfants handicapés depuis 2015.

5.4.4. Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle

Les institutions publiques doivent assurer **l'accès à l'éducation** en se concentrant d'une part dans la réalisation des équipements et infrastructures pour augmenter la capacité d'accueil des écoles, en diversifiant les offres de formation d'autre part, notamment au travers de la revalorisation de la formation professionnelle pour élargir les choix d'études et de carrières, en proposant des systèmes de qualification alternatifs reconnaissant les acquis de l'expérience, des passerelles dans le système de certification, en développant l'apprentissage.

Une formation de qualité sera garantie en amont par la professionnalisation des ressources humaines tant en formation initiale que continue, et en aval par l'établissement d'un système d'accréditation des écoles fondé sur l'assurance qualité, appuyé par les corps d'inspection, et par l'amélioration de la capacité de gestion et d'administration des établissements. D'autre part, la réforme curriculaire adossée à l'Approche par les Compétences nécessitera un accompagnement pour l'harmonisation des programmes (écriture ou ré-écriture des curricula) visant à produire une main d'œuvre qualifiée et répondant aux demandes du marché du travail, ce qui implique l'obligation de renforcer le partenariat public-privé.

Un autre défi réside dans **l'amélioration de la gouvernance**, notamment dans une approche à long-terme avec les PTF pour des actions durables au-delà du financement qui pourrait voir se concrétiser une rationalisation des ressources, des dispositifs et mécanismes de financement innovants, un réel établissement et renforcement du partenariat public-privé. Dans un contexte de réforme, la bonne gouvernance doit également se doter d'un système d'informations qui assure la capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises et d'une gestion des connaissances performante. Elle veillera par ailleurs à mettre à jour les cadres et dispositifs législatifs et réglementaires ajustés à la réforme du secteur.

Concernant **l'éducation inclusive**, de nombreux efforts restent à accomplir afin d'accompagner le Ministère de l'Éducation dans sa volonté de garantir l'accès à une éducation de qualité pour les enfants handicapés. Cet objectif devra intégrer la dimension du handicap dans la formation initiale et continue des enseignants et l'adaptation du système d'évaluation pour prendre en compte les besoins spécifiques des enfants et jeunes handicapés. Parallèlement, il sera en outre nécessaire de sensibiliser les communautés sur le handicap et le droit à l'éducation et à la formation pour les enfants et jeunes handicapés, d'adapter l'environnement scolaire et les structures de formation pour l'inclusion des enfants et jeunes handicapés et de suivre attentivement les enseignants et leur public spécifique.

5.5. ANALYSE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

5.5.1. Analyse de la société civile dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural

L'ensemble de l'analyse de la société civile qui est faite dans le point 5.1.1 reste entièrement valable pour le domaine de l'agriculture et du secteur rural, ainsi que les pistes de renforcement évoquées dans le point 5.1.2. En outre, il est important que le niveau régional fasse l'objet d'une attention particulière étant donné qu'une partie importante de la législation fait l'objet de décision au niveau régional, notamment dans le cadre de la CEDEAO et d'ECOWAS.

Comme mentionné au chapitre 4, il existe de nombreuses organisations de la société civile au niveau régional. Elles partagent pour partie les faiblesses de leurs consœurs nationales : problème de transparence et de gestion, capacité de mise en œuvre variable... Elles peinent souvent à renforcer les capacités des organisations nationales qui les composent/y adhèrent. A contrario, elles développent de manière générale une expertise de qualité sur leur thématique de prédilection et ont des compétences d'influence politique mieux structurées que les organisations nationales. Elles sont reconnues comme interlocuteur par de nombreuses institutions régionales et à ce titre accèdent aux espaces de concertation et de dialogue régionaux, et pour certaines sont mêmes parties prenantes de comités de

mise en œuvre et de suivi. Par ailleurs, il existe une dynamique de collaboration, certes imparfaite, entre elles au sein de campagnes régionales. Ces organisations, en dépit de leurs faiblesses constituent à ces égards, des acteurs pivots d'influence des politiques régionales, de la construction d'une redevabilité des instances de décisions régionales et du renforcement de la société civile.

5.5.2. Analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de l'agriculture et du secteur rural

L'ensemble de l'analyse des administrations publiques et des autorités décentralisées qui est faite dans le point 5.2.1 reste entièrement valable pour le domaine de l'agriculture et du secteur rural, ainsi que les pistes de renforcement évoquées dans le point 5.2.2.

Les institutions publiques régionales sont des structures complexes dans leur architecture et leur fonctionnement. Leurs marges de manœuvre sont restreintes par rapport aux Etats membres dont elles restent souvent l'instrument. Cela ne les empêche pas d'avoir une réelle influence sur le commerce, l'intégration régionale, l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire notamment. Leurs capacités financières sont souvent limitées et fortement liées au bon vouloir des bailleurs de fonds qui en tirent un pouvoir d'influence certain. En fonction des thématiques, leurs actions et instruments normatifs sont parfois jugés par les OSC plus progressistes que ceux des Etats. Dans ce cas-là, ils sont alors mobilisables par les sociétés civiles nationales pour influencer leurs autorités nationales.

5.5.3. Pistes pour le renforcement des administrations publiques et des autorités décentralisées dans le cadre de l'agriculture et du secteur rural

Accroître la qualité et la quantité des espaces de dialogues avec la société civile ouest-africaine

Renforcer les capacités des institutions publiques nationales et régionales dans la l'élaboration, la mise en œuvre de programmes à portée régionale et la concertation institutionnelle

Renforcer les capacités pour une constitution de base de données informatisées et fiables sur le secteur au niveau de la région, de la commune.

Renforcer les capacités pour pouvoir communiquer des données sur marché en temps réels aux producteurs ;

Appuyer les programmes de renforcement de capacités des agents de l'Etat, en particulier sur des domaines nouveaux du développement rural, notamment l'agro-écologie

Inciter les usagers à revendiquer l'exécution des tâches prévues dans les programmes partout sur le territoire, et encourager leur participation à la mise en œuvre

D. Acteurs et partenaires

6. Identification des acteurs pertinents en matière de développement

A l'image de ce qui a été fait précédemment, le point 6 commence par une présentation des acteurs pertinents quel que soit le secteur. En effet, suite à la collecte d'informations auprès des ACNG, il est apparu que les acteurs pertinents étaient en grande majorité communs à tous les secteurs.

Néanmoins, pour certains cas spécifiques, les acteurs sont déclinés sur base thématique.

Concernant la relation entre les ACNG et les acteurs, elle doit être systématiquement entendue comme de bonne qualité. Dans le cas contraire, la situation sera explicitée pour l'acteur en question.

6.1. ACTEURS PERTINENTS POUR TOUS LES SECTEURS

6.1.1. Société civile

Acteurs pertinents de la société civile		
Acteurs	Importance	Relation avec les ACNG
ONG	Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des associations ou organismes privés, régulièrement déclarées ou autorisées, à but non lucratif, ayant pour objet d'apporter leur contribution à la formulation des politiques nationale de développement économique et social. Elles ont également un rôle de veille et d'alerte. Elles occupent une place prépondérante dans la promotion du développement.	Avec les ACNG, les ONG ont des relations formelles de partenariat matérialisées par des protocoles, des conventions, des contrats. En général ces partenariats incluent un financement, un dispositif de renforcement de capacités, ...
Plateformes ; coupoles d'ONG et d'associations.	C'est un instrument de dialogue politique, social, économique et culturel, pour le renforcement de la société civile au service du développement et de la promotion d'une société panafricaine, démocratique, de solidarité, de justice économique et sociale.	Avec les ACNG, les coupoles ont des relations formelles de partenariat matérialisées par des protocoles, des conventions, des contrats. En général ces partenariats tournent autour des actions de plaidoyer.
Association d'utilité publique	Association bénéficiant d'une légitimité et d'une renommée particulière dans les domaines d'activités dans lesquels elle s'inscrit. L'association œuvre dans l'intérêt général et a une envergure nationale.	Relation de partenariat
Comités villageois	Les comités villageois de développement (CVD) dont la mise en place est appuyée depuis les années '90 par l'Etat sénégalais, et dont les membres sont choisis démocratiquement par l'assemblée générale villageoise (AGV) existent dans une grande partie du monde rural. Fédérés dans les comités inter -villageois ils constituent l'interlocuteur privilégié dans le dialogue avec les autorités et ont le rôle de coordonner et harmoniser toutes interventions de développement dans leur village en collaboration avec les services techniques déconcentrés.	C'est une porte d'entrée en milieu rural pour tout acteur externe qui a la volonté de travailler dans la zone. Ils ont un double rôle, d'une part, elles peuvent être un public cible des projets des ACNG, d'autre part, Ils implémentent et fédèrent la population dans le cadre de projets d'ACNG. Ils jouent notamment un rôle de lien dans la chaîne de renforcement des capacités.
Groupement de femmes	L'organisation des femmes en groupement permet de faciliter leur émancipation sociale et économique. Une organisation démocratique du	Organisations à la base du développement local, les groupements féminins sont un levier de développement important qui démultiplie

	<p>groupement permet de favoriser sa durabilité et l'appropriation de ses organes de direction par les participantes</p> <p>Rôle central dans le paysage rural, ils sont représentatifs du système productif qui repose largement sur les femmes. Ils permettent aussi d'organiser et consolider les relations sociales et économiques entre les producteurs.</p>	l'impact des ACNG et des ONG.
Organisations et mouvements de jeunesse	<p>Dans le secteur de la jeunesse, la société civile est principalement composée d'organisations ou d'associations de jeunesse. Ces dernières années, des mouvements alternatifs ont émergé de la rue afin de dénoncer les manquements du monde politique et la corruption. Acteurs importants avec grande capacité de mobilisation.</p> <p>Les organisations de jeunesse jouent également un rôle de développement de leur quartier via des activités de service à la communauté : gestion des déchets, sensibilisation à l'hygiène, etc.</p>	Partenaires dans la sensibilisation, la conscientisation et la mobilisation des jeunes sur les enjeux de société.
Organisations de Personnes Handicapées (OPH)	<p>Les OPH, en tant qu'organisations représentatives des personnes handicapées au sein de la société civile, jouent un rôle central dans la promotion des droits des personnes handicapées.</p> <p>Elles travaillent pour promouvoir la pleine participation des personnes handicapées, dans tous les domaines et à tous les niveaux.</p>	<p>Partenaires dans le plaidoyer, la sensibilisation et la promotion des droits des personnes handicapées.</p> <p>Partenaires privilégiés des ACNG dans la mise en œuvre de projets dans tous les domaines.</p>
Plateformes – réseaux d'OSC	<p>Ces structures ont comme but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faciliter les échanges, la concertation et la recherche du consensus pour permettre aux organisations membres d'améliorer leur statut et de préserver leurs intérêts professionnels et/ou moraux. • promouvoir la concertation et la coopération entre ses membres ; • favoriser un partenariat avec ses membres d'une part, et d'autre part entre l'Etat et les autres partenaires publics et privés ; • favoriser l'émergence et le développement d'une plate-forme de concertation. 	Partenaires dans le plaidoyer, la capitalisation des innovations et la mise en œuvre des programmes.
Conseil de Développement de Quartier	Cadre de concertation, fédération d'organisations communautaires de base à l'échelle du quartier pour porter les projets de développement de la zone.	Peuvent être des porteurs de projets ou des bénéficiaires.
Outils Mutualistes (Mutuelles de Santé, Mutuelles	Outils d'équité sociale (service égal pour tous les membres) et territoriale (volonté de déploiement sur tout le territoire)	Outils communautaires d'action de proximité souvent appuyés par des acteurs externes (notamment les ACNG)

d'épargne et de crédit)		
Congrégations religieuses	Interviennent dans plusieurs domaines de développement : protection des droits des enfants, enseignement (technique et professionnel), eau et santé, développement rural, etc...	Partenaire des ACNG pour la mise en œuvre des programmes de développement

6.1.2. Pouvoirs publics

Acteurs pertinents des pouvoirs publics		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement	Orientation et mise en œuvre de la politique nationale. Il a pouvoir d'élaborer et de promulguer des lois, de créer des conditions favorables au bon fonctionnement, au déploiement et au développement de la société civile.	Pas ou peu de relation directe pour l'instant.
Ministères	Application de la politique gouvernementale dans son secteur.	Partenaires directs et acteurs des programmes d'appui notamment au niveau institutionnel.
Services sociaux nationaux ou locaux	Chargés de la mise en œuvre de l'action sociale de l'Etat et des collectivités	Fréquentes relations avec les acteurs externes (notamment ACNG) pour le renforcement des capacités
Les Régions et les Départements	Les futures 6 Régions ⁵⁰ et les 43 départements constituent le niveau de pouvoir intermédiaire, entre l'Etat et les villes et communes. Ces échelons disposent d'instruments techniques, comme les ARD, qui doivent apporter aux collectivités locales un appui dans tous les domaines liés au développement.	Echanges pour la mise en cohérence des interventions des ACNG avec les orientations définies par les collectivités locales Possibles partenariats pour la mise en œuvre d'actions de développement
Villes et communes.	Instance de gestion de proximité de la politique de développement local au travers des transferts des compétences du Gouvernement vers les collectivités. Ces structures sont élues démocratiquement.	Institutions bénéficiaires et porteuses des projets de coopération (coopération décentralisée). Les ACNG entretiennent des relations soit directement avec les Villes et Communes sénégalaises dans un but d'information et de concertation, soit dans le cadre de partenariats (notamment belgo-sénégalais) ayant pour objectif de renforcer leurs capacités dans les domaines considérés.
Intercommunalité	Organisations supra-communales pour des actions d'intérêt collectif à échelle supérieure, par exemple dans le domaine du	Potentielles collaborations pour la facilitation de la mise en œuvre des actions de développement supra-communales

⁵⁰ Ce redécoupage en 6 Régions est toujours en discussion dans le cadre de l'Acte III de la Décentralisation

	développement économique et des infrastructures ⁵¹	
Direction des Organisations Féminines et de l'Entreprenariat Féminin, Direction de la micro-finance, et structures de micro-finance	Organes étatiques pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin au niveau des régions, mais aussi dans l'accès au financement.	Partenaires potentiels des ACNG pour le réseautage des femmes entrepreneures et facilitateurs de création d'entreprises par l'accès au financement.
Projets et programmes étatiques	Ces grands programmes et projets mettent en œuvre certaines politiques de l'Etat. Les investissements dans l'infrastructure agricole peuvent présenter une opportunité pour les OP, mais aussi perturber les dynamiques locales.	Pas de relation avec les ACNG mais potentiel levier important pour la création des infrastructures agricoles. Très souvent les partenaires locaux des ACNG sont des opérateurs de ces projets, programmes. Certains projets permettent d'obtenir des financements qui peuvent être en synergie avec ce que les ACNG financent (ex ; le PAFA)
Conseils départementaux ⁵²	Ils peuvent passer des conventions de coopération avec d'autres communes, des organismes publics ou privés étrangers ou internationaux, dans le cadre général défini par l'Etat et dans les conditions fixées par la loi. Ils peuvent entreprendre des coopérations entre eux et d'autres organes dirigeants d'autres collectivités ou avec l'Etat, pour la réalisation de programmes d'intérêt commun (ententes interrégionales, structures de promotion et de coordination des actions de développement dans des domaines spécifiques).	Partenaires des ACNG et acteurs des projets
Direction de la Coopération Technique	Organe de la Présidence facilitant et formalisant les conventions de partenariats.	Partenaire déterminant pour la mise en place des programmes de coopération.
Instituts d'enseignement supérieur, Universités.	Potentiel moteur de changement dans la société, partenaires de recherche et de développement pour les secteurs économiques ou sociaux du Sénégal.	Partenaires pour le renforcement de capacités en enseignement et recherche sur les innovations. Les ACNG et leurs partenaires présentent des opportunités aux étudiants pour des stages et la production des mémoires de fin d'étude.
Direction de la	Acteur en charge de la mise en œuvre des politiques de gestion des risques de	Pas ou peu de relations avec les ACNG.

⁵¹ Les modalités d'application de ces collaborations n'ont pas été clairement redéfinies depuis l'Acte III de la Décentralisation

⁵² Dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation, les conseils régionaux disparaissent au profit des conseils départementaux.

Protection Civile	catastrophe.	
-------------------	--------------	--

6.1.3. Secteur privé

Acteurs pertinents du secteur privé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises locales, nationales, internationales	Acteurs clés pour la réalisation des commandes publiques (ouvrages, équipements, infrastructures...). Partenaires financiers des projets portés par les collectivités ou les acteurs de la société civile, notamment au travers de Partenariat Public Privé (PPP). Les entreprises nationales sont aussi des acteurs clé dans les chaînes de valeur.	Contractualisation pour certains ouvrages avec les ACNG. Les OSC avec leurs partenaires ACNG ont le droit et le devoir de veille sur le respect des aspects socio-économiques et surtout environnementaux des actions des entreprises
Organismes financiers	Les Institutions de microfinance ont connu une prolifération ces dix dernières années. Certains organismes financent des projets de la société civile, des pouvoirs publics, etc. dans plusieurs secteurs. Acteurs importants pour le financement du petit entrepreneuriat et les campagnes agricoles.	Les ACNG disposent de projets qui mobilisent les organismes financiers, l'accès aux crédits étant régulièrement une pierre d'achoppement pour le développement local.
Organisations patronales	Souvent composées de l'élite du milieu entrepreneurial, elles sont parfois représentées au niveau région avec cependant une faible présence des femmes.	Pas de relation avec les ACNG mais elles peuvent avoir une partition à jouer dans le secteur de l'entrepreneuriat féminin, notamment en terme de réseau, promotion, formation, financement.

6.2. SANTE

6.2.1. Société civile

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de la santé		
Acteurs	Importance	Relation avec les ACNG
Organisations de Personnes Handicapées	Rôle central dans la sensibilisation sur le droit à la santé pour les personnes handicapées et le plaidoyer pour un accès inclusif à la santé.	Partenaire privilégié des ACNG dans tous les projets dans le domaine de la santé.
Organisations de Personnes vivants avec le VIH, de personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles	Rôle central dans la sensibilisation sur le droit à la santé pour les personnes vivant avec le VIH et le plaidoyer pour un accès inclusif à la santé. Rôle dans la sensibilisation sur les maladies infectieuses et non infectieuses	Partenaire privilégié des ACNG dans tous les projets dans le domaine de la santé.
ONG, Associations nationales et	Les ONG sénégalaises ainsi que des associations et regroupements de jeunes ou de femmes sont	Très bonnes relations avec les ACNG sur le

locales et acteurs communautaires	nombreux et actifs localement. Rôle très important dans le plaidoyer, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des programmes de santé et eau. Importants fournisseurs de services en collaboration avec les pouvoirs publics.	terrain
Associations d'utilité publique	Association bénéficiant d'une légitimité et d'une renommée particulière dans les domaines d'activités dans lesquels elle s'inscrit. L'association œuvre dans l'intérêt général et a une envergure nationale.	Relation de partenariat
Medias	Les radios communautaires et de proximité participent activement à la sensibilisation des populations sur la lutte contre les maladies.	Groupe-relais
Autorité traditionnelles et coutumières (tradipraticiens de la santé et accoucheuses villageoises)	Rôle très important dans la lutte contre la maladie au Sénégal.	Personnes ressources – facteurs bloquants : Les ACNG font appels aux autorités coutumières et aux tradipraticiens afin de sensibiliser/informer et travailler plus en collaboration. Développement d'une relation de confiance.
Mutuelles de santé	Permettent d'assurer une prise en charge complète des frais de santé	Acteurs de mise en œuvre dans le cadre de l'accès aux soins.

6.2.2. Pouvoirs publics

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de la santé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Ministère de la santé et de l'action sociale au travers de ses directions, des régions médicales, districts sanitaires, Hôpitaux, services sociaux.	Partenaire essentiel pour la définition des politiques et axes stratégiques d'intervention. Il joue aussi un rôle d'encadrement juridique et éthique, de renforcement des capacités (ressources humaines, infrastructures, équipements,	Partenaire clés des ACNG pour des projets santé, il collabore de manière directe et étroite afin d'accompagner et de soutenir la mise en œuvre des projets
Agence de la couverture maladie universelle (dépendante de la primature)	Définit la politique (mutuelles, prévoyance maladie, politique de gratuité, initiative gratuité 0-5 ans) et sa mise en application au niveau national	Partenaire technique et opérationnel
Ministère de	En charge des aspects liés à la santé à l'école,	Partenaire clés de la composante santé des

l'éducation au travers de son Inspection Médicale des Ecoles (IME)	au suivi psychologique des enfants, à la prévention de la santé et la protection.	projets de Protection des ACNG.
Centre de réadaptation d'appareillage orthopédique(CNAO)	Centre de référence national et régionaux sur l'appareillage et la rééducation fonctionnelle. Prise en charge des bénéficiaires des projets. Expertise thématique réadaptation.	Partenaire clé dans la prise en charge fonctionnelle des déficiences physiques.
Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS)	Définit les orientations nationales de la lutte contre le SIDA, assure le plaidoyer et le partenariat au plus haut niveau dans la lutte contre le SIDA. En outre, il veille au respect de la réglementation et de l'éthique en matière de lutte contre le SIDA.	Partenaire technique et stratégique clé dans l'inclusion des groupes vulnérables face au VIH dans la réponse nationale de lutte contre le Sida.
Les régions médicales	Services régionaux qui coordonnent la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de santé. Supervisent aussi les structures de santé.	Les ACNG ont des partenariats pour la formation des professionnels des régions.
Les Communes	Mettent en œuvre en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat la compétence transférée Santé.	Elles apportent un soutien matériel et financier aux projets de certaines ACNG.
Collaboration institutionnelle entre les universités et les hôpitaux.	Recherche sur le contrôle des maladies infectieuses et non-infectieuses. L'organisation de l'enseignement dans les différents domaines de la santé et l'organisation de cours spécialisés, de masters, PhD... Renforcement du système d'accréditation et de contrôle de qualité du laboratoire. Formations de prestataires de soins.	Certains ACNG ont des partenariats pour la formation et le renforcement de capacité scientifique dans le domaine de la santé et de l'enseignement. Participe au travail d'intégration d'une composante handicap dans les curriculums; appui technique spécifiques pour renforcer ou mettre en place des techniciens spécialisés sur le handicap.
Ecoles	Rôle important pour la sensibilisation et pour la gestion des infrastructures construites en milieu scolaire.	Personnes ressources -Groupe relais

6.2.3. Secteur privé

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de la santé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises	Le secteur privé investit de plus en plus dans le développement social et sanitaire. Par rapport à la nutrition, il est l'acteur principal dans la fortification des aliments de base. Fourniture de matériel et équipement médical. Mécénat.	Contractualisation pour les travaux, les fournitures et les services

6.3. AGRICULTURE

6.3.1. Société civile

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre l'agriculture et le secteur rural		
Acteurs	Importance	Relation avec les ACNG
Plateformes – réseaux régionaux, OSC Régionaux	Favorisent l'émergence et le développement d'une plate-forme de concertation entre les organisations paysannes de la région d'Afrique de l'Ouest.	Partenaire dans le plaidoyer, la capitalisation des innovations et la mise en œuvre des programmes.
ONG nationales	Elles sont nombreuses et déploient des actions à plusieurs niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • Appui direct aux producteurs ou OP (accès aux équipements, à l'irrigation, aux intrants, au petit matériel) • Formations des producteurs • Appui à la structuration/mise en groupement/organisation des producteurs • Actions de plaidoyer • Recherche et Innovations (notamment sur les techniques agro écologiques, et de l'agro-transformation) • Création de centre de formation et d'expertise/de fermes écoles, d'incubateurs, de pépinières d'entreprises en agro-transformation • Connaissance du terrain et appui de proximité aux femmes en charge des activités génératrices de revenus 	Partenaires dans la recherche et l'innovation sur de nouvelles techniques agricoles (en particulier au niveau de l'agro écologie, de l'agriculture biologique et de l'agro-transformation) Partenaires dans la mise en œuvre de projets ou de programmes. Echanges d'expériences et de bonnes pratiques, actions de plaidoyer communes. Acteurs importants dans la coordination et la complémentarité des actions de développement des compétences.
Associations et ONG locales	Fréquemment positionnés comme vecteurs d'innovation et de renforcement de capacités des exploitations familiales Acteurs légitimes et apportant cette légitimité aux interventions. Elles sont des interfaces de proximité indispensables à la pertinence des actions Rôle central dans la sensibilisation sur les questions genre et le plaidoyer pour une économie inclusive.	Très fréquemment partenaire d'exécution et de pérennisation des actions des ACNG Acteurs importants dans la coordination et la complémentarité des actions de développement des compétences.

	Elles disposent d'une bonne présence et connaissance du terrain	
OP faîtière / Réseaux de producteurs (OP)	<p>Structurés de la base jusqu'au niveau national, les fédérations des OP faîtières ont comme but :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de promouvoir et accompagner les activités et initiatives économiques paysannes en fonction des réalités des différentes zones agro-écologiques et de leurs dynamiques économiques. • contribuer aux actions du mouvement paysan national, sous-régional et mondial pour défendre les intérêts du monde rural au niveau local, national et international • ainsi qu'à favoriser l'exercice de nouvelles responsabilités économiques, techniques et sociopolitiques aux différents niveaux de l'organisation du monde rural. 	<p>Partenaire de plaidoyer, d'exécution et de pérennisation des actions des ACNG</p> <p>La démultiplication des actions des ACNG est assurée par des économies d'échelles</p> <p>Capitalisation sur les conditions des exploitations familiales porteuses de la dynamique paysanne.</p> <p>Echanges d'expériences et de bonnes pratiques.</p> <p>Actions de formations/renforcement de capacités techniques communes</p>
Association d'utilité publique	Association bénéficiant d'une légitimité et d'une renommée particulière dans les domaines d'activités dans lesquels elle s'inscrit. L'association œuvre dans l'intérêt général et a une envergure nationale.	Relation de partenariat
OSC régionales	Relais important des préoccupations des OSC nationales vers les instances régionales, elles renforcent la compréhension des enjeux régionaux par les OSC nationales, acteurs d'influence sur les instances régionales.	Partenaires alliés directs et/ ou alliés des partenaires nationaux des ACNG.
Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes	<p>Les organisations de producteurs permettent de toucher davantage de producteurs d'un seul tenant, de favoriser leur structuration et leur travail en commun.</p> <p>Rôle essentiel sur le volet de la commercialisation pour la facilitation et la mise en réseau des producteurs.</p> <p>Offre de services à leurs membres (intrants, commercialisation, plaidoyer).</p> <p>Structuration, information et formation de leurs membres.</p>	<p>Passer par des organisations de producteurs permet des économies d'échelle et favorise la démultiplication de l'action pour les ACNG.</p> <p>Point de levier important permettant de mettre en réseau les producteurs à des fins commerciales, partenaires essentiels pour la structuration et la fédération des producteurs</p> <p>A la fois vecteur des actions (offre de services) et bénéficiaires des projets (appui organisationnel, matériel, de gestion, de plaidoyer...)</p>
Coopératives	<p>Acteurs majeurs du développement agricole, avec une vocation économique forte</p> <p>Organiser l'approvisionnement en intrants, la production, le stockage, la transformation et la commercialisation de façon collective</p>	<p>Bénéficiaires des projets, dont ils sont un atout de pérennisation important</p> <p>Visites d'échanges : diffusion des savoirs paysans et techniques innovantes</p>

	Rôle central dans le paysage rural car représentatif du système productif qui repose largement sur les femmes et structurant pour organiser et consolider les relations sociales et économiques entre les producteurs	Parties prenantes à part entière des projets d'appui, compte tenu de son caractère genre déterminant dans le milieu rural et son potentiel d'opérateur de mise en œuvre.
PME, Exploitations familiales gérées par les femmes	Acteurs clés de l'économie rurale et de façon élargie, nationale.	Partenaires pour la modélisation des projets d'appui à l'entrepreneuriat féminin

6.3.2. Pouvoirs publics.

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre l'agriculture et le secteur rural		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural ; élevage, etc.	Définition et mise en œuvre des politiques, stratégies de développement et cadres réglementaires du secteur, il dispose de relais de proximité dans les régions (DRDR...) Les agents de terrain des ministères (agriculture, développement rural, environnement et autres) peuvent être un facteur de démultiplication de l'action des ONG à partir du moment où ils sont sensibilisés à leurs approches et travaillent dans le même sens que celles-ci	Référence de base dans la définition des interventions d'appui. Collaborations avec les ACNG plutôt aux échelons locaux Impliquer dès le début d'un programme les agents techniques de l'Etat permet de renforcer la démultiplication de l'action et d'éviter de donner des messages différents aux populations
Ministère du commerce	Définition et mise en œuvre des politiques et stratégies commerciales en vue de la protection des produits agricoles locaux.	Référence de base dans la protection du marché national au profit des produits agricoles locaux.
Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat féminin	Définition des politiques, stratégies de développement et cadres réglementaires du secteur	Acteur institutionnel central car appuyé par le projet de développement de l'entrepreneuriat féminin
Ministère délégué chargé de la micro-finance et de l'économie sociale	Rôle important pour l'accès aux crédits pour les entrepreneures dans le monde rural. Cadre référentiel pour l'obtention de financement permettant la préparation en amont des dossiers de candidature	Partenaire institutionnel, facilitateur financier de développement de l'entrepreneuriat
Services techniques au niveau du	Agent de l'état de proximité qui donne légitimation aux actions des ACNG. Facilite	Relation ad hoc avec les ACNG. Accessible et disponible. Source d'information. Appui

département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.)	l'approvisionnement en intrants et le stockage. Expertise technique sur l'agriculture, l'élevage, des actions de protection de l'environnement. Acteur de renforcement de capacités des EF.	dans l'identification des projets/programmes Collaboration dans l'organisation de certaines formations
Projets et programmes étatiques	Les investissements dans l'infrastructure agricole peuvent présenter une opportunité pour les OP, voir perturber les dynamiques locales.	Relation informelle avec les ACNG mais levier important pour la création des infrastructures agricoles
Communes	Interlocuteurs indispensables lors de la mise en place d'infrastructures et/ou de périmètres agricoles sur leur territoire, dans le règlement des questions foncières, l'échange de données statistiques, la reconnaissance des groupements, etc.	Acteur important de légitimation et de pérennisation des projets des ACNG
Structures inter-étatiques de recherche	Recherche agricole	Echange et valorisation des résultats de recherche avec les structures de recherche nationales.
Institut sénégalais de recherche agricole	Recherche agricole Echange de données techniques Organisation de formations communes Visites de suivi Point de levier pour une production innovante et une valeur ajoutée productive	Echange de données techniques Organisation de formations communes Visites de suivi Point de levier pour une production innovante et une valeur ajoutée productive Lever important pour la création et la vulgarisation des innovations agricoles
Institutions publiques à portée régionale (Agriculture-environnement)	Institutions incontournables car déterminent les politiques et stratégies régionales harmonisées et programmes régionaux. Leur influence est grande sur le cadre commercial et normatif, et impacte directement certaines politiques nationales.	Partenaires et/ou cible d'influence directe et d'OSC soutenue par les ACNG.
Universités	Recherche agricole, formations diplômantes	Partenariats pour développement du curriculum, plaidoyer pour l'intégration de l'agriculture familiale et agroécologie dans le curriculum.
Ecoles	Formation initiale	Synergies visant la sensibilisation des jeunes aux questions agricoles ainsi que le développement de jardins maraichers dans les écoles
Etablissements d'enseignement agricole	Formation professionnelle agricole	Partenariats pour développement du curriculum, plaidoyer pour l'intégration de l'agriculture familiale et agroécologie dans le curriculum.

6.4. GOUVERNANCE ET SOCIETE CIVILE

6.4.1. Société civile

Acteurs pertinents de la société civile		
Acteurs	Importance	Relation avec les ACNG
ONG	Elles sont fortement impliquées dans la défense et la promotion des Droits de l'Homme, la lutte pour la transparence et contre la corruption, les malversations économiques et financières, le combat contre les dérives administratives et judiciaires et la promotion de l'économie sociale et solidaire.	Partenaires dans la lutte contre l'injustice. Travail à promouvoir la bonne gouvernance. Partenaires dans la sensibilisation et la défense des intérêts du citoyen.
Opérateurs/réseaux culturels	Initiatives privées, faiblement soutenues par l'Etat, mais qui sont des relais essentiels pour le déploiement du secteur et pour une meilleure politique culturelle.	Partenaires essentiels dans la mise en place d'une véritable coopération culturelle qui vise le renforcement du secteur.
Artistes	Les artistes jouent un rôle clé dans le débat démocratique et le respect de la liberté d'expression.	Partenaires faisant partie du secteur, à renforcer.

6.4.2. Pouvoirs publics

Acteurs pertinents des pouvoirs publics		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Villes et communes.	Les villes et communes sont directement concernées par les enjeux de bonne gouvernance à l'échelon local car elles constituent le cadre institutionnel où s'exerce la démocratie à la base. Compte tenu de leur relation directe avec leurs populations, elles constituent un acteur majeur dans le secteur	Les ACNG entretiennent des relations soit directement avec les Villes et Communes dans un but d'information et de concertation, soit dans le cadre de partenariats (notamment communaux belgo-sénégalais) ayant pour objectif de renforcer leurs capacités dans les domaines considérés
Ministère de la Culture et de la Communication et les centres culturels régionaux. Le centre national du cinéma ; société de gestion collective	Le Ministère de la culture a la charge de définir et gérer la politique culturelle ; les centres culturels sont un service déconcentré du Ministère, chargés de participer au développement culturel de leur région tout en favorisant des interactions entre la culture et le secteur socio-économique	Partie prenante aux actions des ACNG en termes d'échanges d'information, alignement sur les politiques locales, appui-conseil auprès des opérateurs locaux

Associations des élus locaux (UAEL - Union des Associations d'élus locaux) ; Association des Maires du Sénégal (AMS)	UAEL regroupe les Associations d'élus des ordres de collectivités locales (Association des présidents de Régions, des maires et des conseils ruraux) qui a comme objectif de permettre aux élus d'assumer leurs responsabilités locales.	Au vu de ses objectifs de mise en réseau, d'appui-conseil et de représentation des collectivités locales, la nature des relations avec les ACNG porte sur l'échange d'information autour des bonnes pratiques de gestion des collectivités locales et le partage d'outils au bénéfice de la gouvernance des collectivités locales et ACNG
Comités départementaux de Protection de l'Enfance, Comités Locaux de Protection de l'Enfances, et de Veille et d'Ecoute pour la Protection de l'Enfance	Il s'agit de réseaux regroupant les OSC, les autorités traditionnelles sous la responsabilité du préfet ou du sous-préfet (les CAVE sont des structures à la base au niveau des communautés) actives dans le secteur de la protection de l'enfance.	Il s'agit de partenaires importants au niveau des départements, des sous-préfectures et des communautés qui sont encore à renforcer par les organisations sénégalaises spécialisés dans le secteur des droits de l'enfant.
Ministère de la Justice (y compris Direction de l'Administration Pénitentiaire); Centre de Formation Judiciaire ;	Le Ministère de la Justice a la charge de définir et de mettre en œuvre les politiques de justice et des droits humains et est responsable de l'administration de la justice. Le centre de Formation Judiciaire est une instance autonome qui organise la formations des magistrats.	Partie prenante aux actions des ACNG en termes d'alignement sur les politiques nationales et de mise en œuvre d'activités auprès d'acteurs de la justice.

6.5. ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

6.5.1. Société civile

Acteurs pertinents de l'enseignement et de la formation professionnelle		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Organisations de personnes handicapées (OPH)	Rôle central dans la sensibilisation sur le droit à l'éducation pour les enfants handicapés et le plaidoyer pour une éducation inclusive. Connaissance du terrain et appui de proximité aux familles d'enfants handicapés pour les questions liées à l'éducation.	Partenaire privilégié des ACNG dans tous leurs projets d'éducation inclusive
Congrégations religieuses	Certaines disposent des structures de formation professionnelle des jeunes	Partenaire des ACNG dans la formation des jeunes
Instituts d'enseignement supérieur	Potentiel moteur de changement dans la société, ils peuvent être des acteurs de développement important notamment par le biais de l'éducation, de la recherche et de vulgarisation scientifique.	Pas ou peu de relation directe pour l'instant.

Les centres de formation, les universités (Gaston Bergé, Cheikh Anta Diop), L'institut Africain de Management	Initiatives privées et publiques peu nombreuses mais qui comptent. Ils mettent en place des cursus de formation aux métiers culturels et artistiques ; élément essentiel dans la professionnalisation du secteur.	Partenariats à renforcer.
---	---	---------------------------

6.5.2. Pouvoirs publics

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Structures nationales de formation de formateurs	Structures de mise en œuvre de la réforme de formations des formateurs.	Partenaires des ACNG.
Collaboration entre universités et Centres Hospitalo-Universitaires (CHU)	Formations des professionnels et des académiques. Renforcement et harmonisation des curricula.	Echanges des enseignants. Co-supervision des étudiants PhD. Formations des experts.
Ministère de la Formation Professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat	Appui aux cadres référentiels issus des directives gouvernementales qui assurent une structuration, une diffusion large des productions et garantissent la capitalisation et l'appropriation. Organisation des différentes activités en ce qui concerne la formation professionnelle à travers ses différentes directions.	Partenaire clé et acteur des programmes d'appui des ACNG, notamment au niveau institutionnel.
Ministère de l'Education Nationale	Définition de politiques et cadres réglementaires de l'Education. Mise en œuvre de la politique de l'éducation et de l'enseignement. Suivi des statistiques de l'Education.	Partenaire clés dans tout projet en lien avec l'éducation Soutien aux ACNG pour les questions d'affectation d'enseignants dans le service public.
IA (Inspection d'Académie), IEF (Inspection de l'Education et de la Formation), IS (Inspecteurs de Spécialité)	Formation et suivi des enseignants. Services régionaux et Départementaux qui coordonnent les activités de l'enseignement.	Partenaire clés dans tout projet en lien avec l'éducation. Entités d'évaluation pour les bénéficiaires des projets des ACNG. Soutien aux ACNG pour les questions d'affectation d'enseignants dans le service public.
CRFPE (Centres Régionaux de Formation des	Formation et suivi des enseignants. Formation professionnelle et technique avec	Partenaire clés des ACNG pour des projets d'Education Inclusive.

Personnels de l'Education) CRETF, CTEF	l'approche genre intégrée.	Partenaires indirects des ACNG dans des projets d'appuis à l'éducation.
IME (Inspection Médicale des Ecoles), CAOSP (Centres Académiques de l'Orientation Scolaire et Professionnelle)	En charge des aspects liés à la santé à l'école et à l'orientation scolaire et au suivi psychologique des enfants.	Partenaire des ACNG dans le cadre de projets d'Education Inclusive.
Services de l'Action Sociale	Prise en charge des aspects sociaux en lien avec l'éducation des enfants. Le service appuie les enfants vulnérables à travers les bourses familiales, la carte d'égalité de chances et les autres programmes sociaux existants.	Partenaire clés des projets d'Education Inclusive au travers de leur participation à des comités de suivi, à l'identification et suivi des enfants vulnérables.
Communes	Dans le cadre de la décentralisation, l'éducation est une compétence transférée aux communes qui ont un rôle clé à jouer dans l'élaboration et mise en œuvre de politiques éducatives inclusives.	Partenaires des ACNG dans des actions de détection des déficiences et de prise en charge des enfants handicapés, ainsi que pour un soutien matériel et financier des projets.
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne	Accompagnement dans les activités publiques, en conformité avec les enjeux du gouvernement en matière de prise en compte des préoccupations des jeunes.	Pas ou peu de relation directe pour l'instant.
Office National de Formation Professionnelle (ONFP)	Opérateur national de formation dotant le travailleur ou le demandeur d'emploi, notamment dans une optique d'auto emploi, d'une qualification ou d'un titre professionnel qui lui permet, à la fois, d'occuper un emploi ou d'exercer une activité professionnelle selon les normes requises et de se promouvoir.	Les ACNG collaborent avec cet organisme dans le cadre du renforcement des compétences de ses collaborateurs.
Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi des Jeunes	Mise en place d'un système intégré d'information et de suivi des jeunes et groupes cibles sur le marché du travail : - renforcement de l'employabilité - facilitation des conditions d'accès à un emploi - accès aux financements des projets	Travail en partenariat avec les ACNG pour la promotion de l'emploi des jeunes.
Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT)	Met en œuvre la politique gouvernementale de développement du secteur industriel qui accorde une grande importance à la formation professionnelle.	Pas de relation directe, mais bénéficiaire des programmes d'appui en termes de renforcement de capacités des formateurs.

L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi (AGETIP)	Action en vue de l'augmentation à court terme de la demande en matière de travaux publics et la création d'emplois pour la main d'œuvre non qualifiée.	Pas ou peu de relation directe pour l'instant.
Les CRETEF (Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin)	Offre de formation technique pour les filles déscolarisées.	Partenaires des ACNG dans la formation/apprentissage des filles. Bénéficiaires des programmes d'appui en termes de renforcement de capacités des formateurs.

6.5.3. Secteur privé

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises	Garantes du profil d'entrée des publics-cibles de la FPT et du profil de sortie, elles sont les assesseurs de l'adéquation formation-emploi. Elles constituent l'un des acteurs du partenariat tripartite indissociable du Public-Privé-Apprenant pour établir la cohérence de l'offre et de la demande du marché du travail.	Partenaires en tant que sources de demande de stage et opérateurs de la professionnalisation des bénéficiaires dans le cadre des stages en industrie, les entreprises sont également bénéficiaires à terme des extrants de la FPT
Agence Nationale de la Maison de l'Outil	Mise à disposition des centres de ressources multifonctionnels aptes à fournir aux jeunes des qualifications leur permettant d'exécuter des prestations de services capables de générer des ressources.	Pas ou peu de relation directe pour l'instant.
Conseil National du Patronat - CNP, Confédération Nationale des Entrepreneurs du Sénégal - CNES, Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal - UNACOIS, Chambres consulaires	Acteurs du secteur Privé	Pas de relation directe mais sources et observatoires d'informations stratégiques sur les filières et les métiers demandés par le Marché du Travail.
Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP)	Le fonds est destiné à financer les porteurs de projet, GIE, jeunes et femmes n'ayant pas de moyens de réalisations.	Pas ou peu de relation directe pour l'instant.
Mouvement des Entreprises du	En charge des études et actions en faveur du bien commun des entreprises (ex : fondation	Pas de relation directe, mais sources d'informations stratégiques sur les filières et

Sénégal	Emploi Jeune, Forum du 1er Emploi, etc.)	les métiers demandés par le Marché du Travail.
Le Conseil National du Patronat	Le Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP) est une confédération de groupements professionnels d'employeurs, dont les entreprises sont présentes dans tous les secteurs d'activités de l'économie nationale.	Pas de relation directe, mais sources d'informations stratégiques sur les filières et les métiers demandés par le Marché du Travail et facilitateur pour des conventions de placement de stagiaires en cours et fin d'études.

7. Identification des types de partenaires possibles des ACNG.

Nous distinguons, pour chaque domaine d'intervention, les **types** de partenaires suivants des ACNG. Nous nous basons pour ce faire sur l'identification présentée au chapitre 6 :

7.1. PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Secteur Privé					
Types de partenaires possibles pour les ACNG					
Partenaires	ACNG	Partenaires	ACNG	Partenaires	ACNG
Générale		Enseignement et formation professionnelle		Agriculture et secteur rural	
Entreprises locales, nationales, internationales	Autre Terre, HI, Vredeseilanden, APEFE, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, SOS Faim, MMH asbl	Entreprises	HI, APEFE, ULB-C°, Africalia	Entreprises locales, nationales, internationales (supermarchés, acheteurs, distributeurs, transformateurs)	Vredeseilanden, ADG, SOS Faim, ULB-C°, Solidagro
Organismes financiers	HI, Vredeseilanden, APEFE, ADG, SOS Villages d'Enfants Belgique, AVCB-UVCW, SOS Faim, ULB-C°	Conseil National du Patronat - CNP, Confédération Nationale des Entrepreneurs du Sénégal - CNES, Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal - UNACOIS, Chambres consulaires	HI, ULB-C°	Business Service Providers	Vredeseilanden
Santé		Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP)	HI, ADG, Africalia	Plateformes nationales des entreprises	Vredeseilanden
Entreprises	HI, ULB-C°	Mouvement des Entreprises du Sénégal	HI, ULB-C°, Africalia	Coupoles des entrepreneurs	Vredeseilanden
		Le Conseil National du Patronat	HI	Chambre de commerce	Vredeseilanden, SOS Faim

Société Civile			
Types de partenaires possibles pour les ACNG			
Partenaires	ACNG	Partenaires	ACNG
Générale		Santé	
ONG	Solidarité Socialiste, SOS Faim, Autre Terre, Handicap International, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, Solidagro, SBS, AVCB-UVCW, SHC, Echos Communication, Chaîne de l'Espoir Belgique, Croix-Rouge de Belgique, Le Monde selon les femmes, Défi Belgique Afrique, RCN J&D, MMH asbl	Organisations de Personnes Handicapées	HI, Chaîne de l'Espoir Belgique
Plateformes ; coupoles d'ONG	Solidarité Socialiste, SOS Faim, Autre Terre, Handicap International, CSA, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, Solidagro, SBS, AVCB-UVCW, SHC, Echos Communication, Chaîne de l'Espoir Belgique, Le Monde selon les femmes, CNCD-11.11.11, RCN J&D	Organisations de Personnes vivants avec le VIH, de personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles	HI, SOS Villages d'Enfants Belgique
Associations villageoises	Solidarité Socialiste, SOS Faim, Autre Terre, APEFE, ADG, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, SBS, Croix-Rouge de Belgique, Défi Belgique Afrique, Solidagro, MMH asbl	Agences d'exécution communautaires	Autre Terre, HI, ULB-C°
Groupement de femmes	Solidarité Socialiste, SOS Faim, Autre Terre, Handicap International, VVSG, Vredeseilanden, APEFE, ADG, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, SBS, Croix-Rouge de Belgique, Le Monde selon les femmes, Défi Belgique Afrique, Solidagro	Mutuelles de santé	Solidarité Socialiste, HI, ADG, ULB-C°, Chaîne de l'Espoir Belgique, SOS Villages d'Enfants Belgique
Organisations et mouvement de jeunesse	Solidarité Socialiste, SOS Faim, Autre Terre, Handicap International, VVSG, Vredeseilanden, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, Solidagro, SBS, Chaîne de l'Espoir Belgique, Défi Belgique Afrique, Solidagro	Association d'utilité publique	Croix-Rouge de Belgique, Chaîne de l'Espoir Belgique
Organisations de Personnes Handicapées (OPH)	Handicap International, SHC, Chaîne de l'Espoir Belgique	Société inclusive	
Plateformes - réseaux	Solidarité Socialiste, SOS Faim, Autre Terre, Handicap International, VVSG, CSA, Vredeseilanden, APEFE, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, Solidagro, AVCB-UVCW, SHC, Chaîne de l'Espoir Belgique, Le Monde selon les femmes, CNCD-11.11.11, RCN J&D	Outils Mutualistes (Mutuelles de Santé, Mutuelles d'épargne et de crédit)	Solidarité Socialiste, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, Echos Communication
Conseil de Développement de Quartier	Autre Terre, Handicap International, VVSG, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, AVCB-UVCW, Echos Communication	Organisations de personnes handicapées	HI

Congrégations religieuses	Broederlijk Delen	Association d'utilité publique	Croix-Rouge de Belgique, HI
Association d'utilité publique	Croix-Rouge de Belgique	Gouvernance et société civile	
OSC régionale	CNCD-11.11.11	ONG	RCN J&D
Agriculture et secteur rural		Opérateurs/réseaux culturels	HI, Africalia, CEC, CNCD-11.11.11, RCN J&D
Plateformes - réseaux	SOS Faim, Solidarité Socialiste, Autre Terre, CSA, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro, Le Monde selon les femmes, CNCD-11.11.11	Artistes	Africalia, CEC
ONG nationales	SOS Faim, Solidarité Socialiste, Autre Terre, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro, Le Monde selon les femmes, Défi Belgique Afrique, MMH asbl	Juristes et avocats	HI, Africalia, CNCD-11.11.11, RCN J&D
Associations et ONG locales	SOS Faim, Solidarité Socialiste, Autre Terre, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro, ARES CCD, Croix-Rouge de Belgique, Défi Belgique Afrique, MMH asbl	OPH	HI
OP faîtière / Réseaux de producteurs (OP)	SOS Faim, Solidarité Socialiste, Autre Terre, CSA, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro	Enseignement et formation professionnelle	
Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes	SOS Faim, Solidarité Socialiste, Autre Terre, CSA, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro, Défi Belgique Afrique	Organisations de personnes handicapées (OPH)	HI, SHC
Coopératives	SOS Faim, Solidarité Socialiste, Autre Terre, CSA, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro, Défi Belgique Afrique, MMH asbl	Congrégations religieuses	VIA Don Bosco (les Centres de Formation professionnelle de la congrégation des Salésiens de Don Bosco)
PME, TPE, Exploitations familiales gérées par les femmes	SOS Faim, Autre Terre, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro, ARES CCD	Instituts d'enseignement supérieur	VLIR-UOS, ADG, ULB-C°, Africalia, CEC, ARES CCD, Chaîne de l'Espoir Belgique, SOS Faim, HI
Association d'utilité publique	Croix-Rouge de Belgique	Les centres de formation, les universités (Gaston Bergé, Cheikh Anta Diop), L'institut Africain de Management	Solidarité Socialiste, HI, VIA Don Bosco, ADG, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, ARES CCD, Chaîne de l'Espoir Belgique, SOS Faim, Le Monde selon les femmes, Défi Belgique Afrique, CEC
		ONG et coalition d'ONG	HI, ADG, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, CEC, SHC, SOS Faim, Le Monde selon les femmes, Défi Belgique Afrique
		Organisations et mouvement de jeunes	Défi Belgique Afrique

Pouvoirs Publics			
Types de partenaires possibles pour les ACNG			
Partenaires	ACNG	Partenaires	ACNG
Générale		Santé	
Gouvernement	Handicap International, SOS Faim, Vredeseilanden, APEFE, SOS Villages d'Enfants Belgique, Chaîne de l'Espoir Belgique, ULB-C°, RCN J&D	Ministère de la santé et de l'action sociale au travers de ses directions, des régions médicales, districts sanitaires, Hôpitaux, services sociaux.	ITG, Solidarité Socialiste, HI, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, SBS, Chaîne de l'Espoir Belgique, Croix-Rouge de Belgique
Ministères	SOS Faim, Autre Terre, Handicap International (HI), VVSG, Vredeseilanden, APEFE, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, AVCB-UVCW, SHC, Chaîne de l'Espoir Belgique, Le Monde selon les femmes, ULB-C°, RCN J&D	Ministère de l'éducation au travers de son Inspection Médicale des Ecoles (IME)	HI, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique
Les Régions et les Départements	SOS Faim, HI, VVSG, Vredeseilanden, ADG, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, AVCB-UVCW, Chaîne de l'Espoir Belgique, ULB-C°, Solidagro, RCN J&D, Echos Communication	Centre de réadaptation d'appareillage orthopédique(CNAO)	HI, Chaîne de l'Espoir Belgique
Villes et communes.	SOS Faim, Autre Terre, HI, VVSG, Vredeseilanden, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, Solidagro, AVCB-UVCW, Défi Belgique Afrique, Echos Communication	Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS)	ITG, HI
Intercommunalité	SOS Faim, HI, VVSG, ADG, SOS Villages d'Enfants Belgique, Broederlijk Delen, AVCB-UVCW, ULB-C°, Solidagro	Les régions médicales	HI, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique
Projets et programmes étatiques	SOS Faim, Autre Terre, HI, VVSG, Vredeseilanden, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, AVCB-UVCW, Chaîne de l'Espoir Belgique, RCN J&D	Les Communes	Autre Terre, HI, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, Solidagro, SBS, Croix-Rouge de Belgique, AVCB-UVCW
Conseil/départemental	SOS Faim, Autre Terre, HI, ADG, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, AVCB-UVCW, Solidagro	Collaboration institutionnelle entre les universités et les hôpitaux.	VLIR-UOS, ITG, HI, ULB-C°, SBS, Chaîne de l'Espoir Belgique, ARES CCD

Direction de la Coopération Technique	HI, Vredeseilanden, APEFE, SOS Villages d'Enfants Belgique, Le Monde selon les femmes, RCN J&D	Hôpitaux publics (niveau 3)	Chaîne de l'Espoir Belgique, HI
Instituts d'enseignement supérieur	SOS Faim, VLIR-UOS, HI, Vredeseilanden, ADG, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, Chaîne de l'Espoir Belgique, ARES CCD, Solidagro, RCN J&D	Gouvernance et société civile	
Institutions publiques à portée régionale	CNCD-11.11.11	Villes et communes.	Solidarité Socialiste, HI, VVSG, Vredeseilanden, ADG, Broederlijk Delen, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, AVCB-UVCW, Echos Communication, SOS Faim
Société inclusive		Ministère de la Culture et de la Communication et les centres culturels régionaux. Le centre national du cinéma ; société de gestion collective	Africalia, CEC
Services sociaux nationaux ou locaux	Solidarité Socialiste, ADG, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, HI, RCN J&D	Associations des élus locaux (UAEL - Union des Associations d'élus locaux) ; Association des Maires du Sénégal (AMS)	Solidarité Socialiste, HI, VVSG, AVCB-UVCW, Echos Communication, SOS Faim
Ministère de la santé et de l'action sociale	HI, ADG, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, SBS	Ministère de la Justice, Direction Services Pénitentiaires, Centre de Formation Judiciaire	RCN J&D
Ministère de l'Education, de l'emploi, de la famille, des sports, de la culture, de la justice... et leurs services déconcentrés et collectivités locales	HI, SOS Villages d'Enfants Belgique, SBS, AVCB-UVCW, SHC, Echos Communication, CEC, RCN J&D	Ministère de l'Intérieur (inspection et formation de la police)	RCN J&D

Pouvoirs Publics			
Types de partenaires possibles pour les ACNG			
Partenaires	ACNG	Partenaires	ACNG
Agriculture et secteur rural		Enseignement et formation professionnelle	
Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural ; élevage, etc.	Solidarité Socialiste, Autre Terre, Vredeseilanden, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Faim, Solidagro	Structures nationales de formation de formateurs	HI, APEFE, Africalia
Ministère du commerce	Vredeseilanden	Collaboration entre université et Centre Hospitalo-Universitaires (CHU)	ITG, HI, ULB-C°, Croix-Rouge de Belgique
Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat féminin	Solidarité Socialiste, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, SOS Villages d'Enfants Belgique, SOS Faim, Le Monde selon les femmes	Ministère de la Formation Professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat	HI, APEFE, ADG
Ministère délégué chargé de la micro-finance et de l'économie sociale	Solidarité Socialiste, Autre Terre, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, AVCB-UVCW, SOS Faim	Ministère de l'Education Nationale	HI, SOS Villages d'Enfants Belgique, SHC
Services techniques au niveau du département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.)	Solidarité Socialiste, Vredeseilanden, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Faim, Défi Belgique Afrique, Solidagro	IA (Inspection d'Académie), IEF (Inspection de l'Education et de la Formation), IS (Inspecteurs de Spécialité)	HI, APEFE, ULB-C°
Projets et programmes étatiques	Solidarité Socialiste, Autre Terre, Vredeseilanden, ULB-C°, Broederlijk Delen, SOS Faim, SOS Villages d'Enfants Belgique	CRFPE (Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Education) CRETF, CTEF	HI, APEFE

Communes	Solidarité Socialiste, Autre Terre, Vredeseilanden, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro, AVCB-UVCW, Echos Communication, SOS Faim, Croix-Rouge de Belgique, Défi Belgique Afrique	IME (Inspection Médicale des Ecoles), CAOSP (Centres Académiques de l'Orientation Scolaire et Professionnelle)	HI
Structures inter-étatiques de recherche	Vredeseilanden, ADG, ULB-C°, SOS Faim	Services de l'Action Sociale	HI, SOS Villages d'Enfants Belgique
Institut sénégalais de recherche agricole	VLIR-UOS, Solidarité Socialiste, Vredeseilanden, APEFE, ADG, ULB-C°, Broederlijk Delen, Solidagro, SOS Faim, Défi Belgique Afrique	Communes	HI, SOS Villages d'Enfants Belgique
Universités	VLIR-UOS, Solidarité Socialiste, Vredeseilanden, ADG, ULB-C°, ARES CCD, SOS Faim, Le Monde selon les femmes, Solidagro	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne	HI, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, SBS, Défi Belgique Afrique
Ecoles	Croix-Rouge de Belgique, Défi Belgique Afrique, Echos Communication	Office National de Formation Professionnelle (ONFP)	HI, ADG, ULB-C°, Africalia
Etablissements d'enseignement agricole	Solidarité Socialiste, ADG, ULB-C°, ARES CCD, SOS Faim, Défi Belgique Afrique, Solidagro	Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi des Jeunes	HI, SOS Villages d'Enfants Belgique, Africalia, SBS
		Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT)	HI, APEFE, ULB-C°, Africalia, CEC
		L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi (AGETIP)	HI
		Les CRETEF (Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin)	HI, APEFE, Africalia

E. Futurs domaines d'intervention

8. Identification des futurs domaines d'intervention de chaque ACNG, compte tenu des acteurs pertinents

8.1. APERÇU DES DOMAINES D'INTERVENTION ET DES ACTEURS PERTINENTS PAR ACNG

Domaines d'intervention par ACNG et leurs partenaires pertinents (2017-2026)		
ACNG	Domaine	Acteurs pertinents
VLIR-UOS	Enseignement supérieure (et recherche dans tous les domaines)	Instituts d'enseignement supérieur; Les centres de formation, les universités (Gaston Bergé, Cheikh Anta Diop), L'institut Africain de Management; Institut sénégalais de recherche agricole; Collaboration entre université et Centre Hospitalo Universitaires (CHU); Universités.
ITG	Santé Enseignement supérieur (et recherche dans le domaine de la santé)	Collaboration entre université et Centre Hospitalo Universitaires (CHU)
CNCD-11.11.11	Société civile/inclusive Droits des personnes migrantes	Plateformes - réseaux
SHC	Enseignement: inclusion des personnes avec un handicap	Ecoles; IA (Inspection d'Académie), IEF (Inspection de l'Education et de la Formation), IS (Inspecteurs de Spécialité); Ministère de l'Education Nationale; Organisations de personnes handicapées (OPH)
Solidarité Socialiste	Agriculture et secteur rural Environnement Economie sociale Santé Renforcement de la société civile Genre Travail décent Protection sociale	Associations et ONG locales; Associations des élus locaux (UAEL - Union des Associations d'élus locaux) ; Association des Maires du Sénégal (AMS); Communes; Conseil/départemental; Coopératives; Etablissements d'enseignement agricole; Groupement de femmes; Les Régions et les Départements; Les régions médicales; Ministères; régions médicales, districts sanitaires, Hôpitaux, services sociaux; ONG nationales; Outils Mutualistes (Mutuelles de Santé, Mutuelles d'épargne et de crédit); Institut sénégalais de recherche agricole; Les centres de formation, les universités (Gaston Bergé, Cheikh Anta Diop), L'institut Africain de Management; OP faitière / Réseaux de producteurs (OP); Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes; Universités; Services techniques au niveau du département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.); Plateformes ; couples

		d'ONG; Projets et programmes étatiques.
Autre Terre	Agriculture et secteur rural Environnement Economie sociale Santé Genre	Associations et ONG locales; Associations villageoises; Communes; Conseil de Développement de Quartier; Coopératives; Ecoles; Entreprises locales, nationales, internationales; Gouvernement; Groupement de femmes; IA (Inspection d'Académie), IEF (Inspection de l'Education et de la Formation), IS (Inspecteurs de Spécialité); Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural ; élevage; ONG nationales; OP faïtière / Réseaux de producteurs (OP); Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes; Organisations et mouvement de jeunesse; Plateformes - réseaux; coupoles d'ONG; PME, TPE, Exploitations familiales gérées par les femmes; Projets et programmes étatiques; Services techniques au niveau du département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.); Villes et communes.
Handicap International	Santé Réadaptation protection Education, formation et insertion professionnelle Education aux risques des mines et déminage Société inclusive Gouvernance et société civile	Ministères et leurs services déconcentrés; Communes; OPH; ONG; Associations des élus locaux; CNAMS; Office national de la formation professionnelle, agence national de la promotion de l'emploi, CFPT, AGETIP, CRETEF; Entreprises; Conseil national du patronat; Confédération des entrepreneurs du Sénégal; Chambre consulaire; Fonds de garantie des investissements prioritaires; Office national de la formation professionnelle; Agence national de la promotion de l'emploi; Mutuelles de santé; Collaboration institutionnelle entre les universités et les hôpitaux
VVSG	Bonne gouvernance Renforcement des capacités des collectivités locales Environnement Genre L'attention aux Objectifs du Développement Durable	Villes et communes; services techniques déconcentrés, conseil de quartiers; associations locales; AMS; ONG locales; programmes nationales; Ministères, villes et communes; services techniques; ONG; associations locales, ...
CSA	Agriculture et secteur rural Renforcement de la société civile	OP faïtière / Réseaux de producteurs (OP); Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes; Plateformes - réseaux; Coopératives; Coupoles d'ONG;
VIA Don Bosco	Formation et insertion socio-professionnelle	Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT); Associations et ONG locales;

		Congrégations religieuses.
Vredeseilanden	Agriculture et secteur rural Environnement Economie sociale Genre Commerce national et internationale	Coopératives; Entreprises locales, nationales, internationales; Ministère du commerce; Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural ; élevage; ONG Internationales; ONG nationales; OP faïtière / Réseaux de producteurs (OP); Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes; Plateformes - réseaux; Projets et programmes étatiques
APEFE	Agriculture et secteur rural Economie sociale Renforcement de la société Enseignement Genre Travail décent Enseignement (formel ou informel) Formation professionnelle et technique	Ministères; Direction de la Coopération Technique ; Organisations de producteurs à la base / organisations paysannes ; Plateformes, réseaux ; Coupoles, Associations et ONG locales, coopératives, Groupement de femmes ; PME, TPE, exploitations gérées par les femmes ; Instituts sénégalais de recherche agricole ; Entreprises locales, nationales et internationales ; Chambres consulaires; Direction de la Coopération Technique ; IA (Inspection d'Académie), IEF (Inspection de l'Éducation et de la Formation), IS (Inspecteurs de Spécialité) ; Les CRETEF (Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin) ; Structures nationales de formation de formateurs
ADG	Enseignement (formel ou informel) Renforcement de la société Santé Economie sociale Environnement Travail décent Eau productive Agriculture et secteur rural Genre Tous domaines : partenariats	thématique : organisations de producteurs à la base, organisations de producteurs ; coopératives ; PME, TPE et exploitations familiales gérées par des femmes ; Ministères; structures inter-étatiques de recherche, ISRA; Institut des Sciences de l'Environnement ; associations et agences spécialisées; mutuelles de santé;; Office National de Formation Professionnelle (ONFP); ONG internationales ;
ULB-Coopération (ex SLCD & CEMUBAC)	Agriculture et secteur rural Environnement Economie sociale Santé Renforcement de la société civile Genre Travail décent Protection sociale Entreprenariat Nutrition Eau	Associations et ONG locales; Associations des élus locaux (UAEL - Union des Associations d'élus locaux) ; Association des Maires du Sénégal (AMS); Communes; Conseil/départemental; Coopératives; Etablissements d'enseignement agricole; Groupement de femmes; Les Régions et les Départements; Ministères; Directions, des régions médicales, districts sanitaires, Hôpitaux, services sociaux; ONG nationales; Outils Mutualistes (Mutuelles de Santé, Mutuelles d'épargne et de crédit); Institut sénégalais de recherche agricole; Les centres de formation, les universités (Gaston Bergé, Cheikh Anta Diop), L'institut Africain de Management; OP faïtière / Réseaux de producteurs (OP); Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes; Universités; Projets et programmes étatiques; Plateformes ; coupoles d'ONG; Services techniques au niveau du

		département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.); Instituts d'enseignement supérieur; Institut sénégalais de recherche agricole; Services techniques au niveau du département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.); Collaboration institutionnelle entre les universités et les hôpitaux.
Broederlijk Delen	Agriculture et secteur rural Environnement Economie sociale Santé Renforcement de la société civile Genre Justice et droits de l'homme	Général : ONG(l), Associations et ONG locales ; plateformes et coupoles d'ONG ; associations villageoises ; groupements de femmes ; OP faitières et réseaux professionnels ; Organisations Paysannes; coopératives; PME, TPE, Exploitations familiales gérées par les femmes; organisations et mouvement des jeunes, outils mutualistes; ISRA; régions et départements ; villes et communes, intercommunalités; conseils de développement de quartiers;
SOS Villages d'Enfants Belgique	Environnement Economie sociale Santé Renforcement de la société civile Genre Justice et droits de l'homme Pacification et prévention-résolutions conflits Enseignement	Général : Associations et ONG locales ; plateformes et coupoles d'ONG ; associations villageoises ; groupements de femmes ; faitières et réseaux professionnels ; régions et départements ; villes et communes, intercommunalités; conseils de développement de quartiers; services de l'action sociale
Africalia	Culture et Développement Education Renforcement de la société civile	Opérateurs/réseaux culturels, artistes, associations et ONG locales, réseaux professionnels, villes et communes, instituts d'enseignement supérieur, centres de formation
CEC	Culture Education et développement	Opérateurs/réseaux culturels, artistes, associations et ONG locales, réseaux professionnels, instituts d'enseignement supérieur, centres de formation
Croix-Rouge de Belgique	Agriculture et secteur rural Santé Environnement Renforcement de la société civile Genre Protection sociale Enseignement Secteur de l'eau Réduction des risques de catastrophe	Croix-Rouge Sénégalaise (Association d'utilité publique); Agences d'exécution communautaires; Associations des élus locaux (UAEL - Union des Associations d'élus locaux) ; Association des Maires du Sénégal (AMS); Associations et ONG locales; Associations villageoises; Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT); Congrégations religieuses; Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS); Coopératives; Communes; Conseil/départemental; Conseil de Développement de Quartier; Ecoles; Gouvernement; Groupement de femmes; Instituts d'enseignement supérieur; Intercommunalité; Universités; Ministères;

		Directions et régions médicales, districts sanitaires, Hôpitaux, services sociaux; Ministères; Mutuelles de santé; ONG nationales; Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes; Plateformes - réseaux; Projets et programmes étatiques; Services sociaux nationaux ou locaux; Services techniques au niveau du département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.); Structures inter-étatiques de recherche; Villes et communes.
SBS	Education Formation et insertion professionnelle	ONG; Associations locales, Ministères
ARES CCD	Enseignement et recherche dans tous les domaines	Universités et hautes écoles
AVCB-UVCW	Bonne gouvernance Renforcement des capacités des collectivités locales Environnement Genre Finances et développement économique local Micro crédit Développement local	Villes et communes, services techniques déconcentrés, conseil de quartiers, associations locales, ONG locales, programmes nationales, ...
Echos Communication	Gouvernance territoriale Synergies multi-acteurs Coaching Développement territorial	Elus, Fonctionnaires, OSC, Services Déconcentrés, Réseaux, Régions villes et Communes.
Chaîne de l'Espoir Belgique	Santé, formation de spécialistes	Ministères; Directions et régions médicales, districts sanitaires, Hôpitaux, services sociaux; Associations et ONG locales; Universités
Le Monde selon les femmes	Genre Droits humains Agriculture Développement durable Santé Violences	Groupement de femmes; Ministères; ONG nationales; Plateformes - réseaux; Universités
CNCD-11.11.11	appui à la mobilisation de la société civile en tant que vecteur de changement social garantissant les DH	Plateformes - réseaux, coupoles d'ONG
Défi Belgique Afrique	Agriculture et secteur rural Nutrition Environnement Renforcement de la société civile Hygiène et assainissement Secteur de l'eau Education à la citoyenneté Formation et appui à l'entrepreneuriat des jeunes	ONG nationales; Groupement de femmes; Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes; Ecoles; Organisations et mouvement de jeunesse; Services techniques au niveau du département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.); Les centres de formation, les universités (Gaston Bergé, Cheikh Anta Diop), L'institut Africain de Management
Solidagro	Agriculture et secteur rural Secteur de l'eau Environnement Economie sociale	Plateformes - réseaux; Associations et ONG locales; OP faïtières/Réseaux de producteurs; Organisations de producteurs à la base (OP), organisations paysannes; Coopératives; PME, TPE, Exploitations familiales gérées par les femmes; Les Régions et les Départements; Villes et communes; Intercommunalité;

		Conseil/départemental; Ministères; Services techniques au niveau du département (Eaux et Forêts, Horticulture, Environnement, etc.); Les Communes; Institut sénégalais de recherche agricole; Entreprises locales, nationales, internationales.
RCN Justice & Démocratie	Justice Etat de droits Droits humains et libertés fondamentales Justice de proximité Justice transitionnelle Sensibilisation sur le droit.	Acteurs de la justice (magistrats, personnel judiciaire), personnel pénitentiaire et sécuritaire, OSC de droits humains, droits des femmes, victimes de violences, acteurs liberté d'expression, population.
VIA Don Bosco	Formation et insertion socio-professionnelle	Communes; Conseil National du Patronat - CNP, Confédération Nationale des Entrepreneurs du Sénégal - CNES, Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal - UNACOIS, Chambres consulaires; Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi des Jeunes; IME (Inspection Médicale des Ecoles), CAOSP (Centres Académiques de l'Orientation Scolaire et Professionnelle); IA (Inspection d'Académie), IEF (Inspection de l'Education et de la Formation), IS (Inspecteurs de Spécialité); Ministères; CRFPE (Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Education) CRETF, CTEF
SOS Faim	Agriculture et secteur rural Economie sociale Renforcement de la société Genre Travail décent Développement territorial	Coopératives; Etablissements d'enseignement agricole; Groupement de femmes; Les Régions et les Départements; ONG nationales; Outils Mutualistes (Mutuelles de Santé, Mutuelles d'épargne et de crédit); Institut sénégalais de recherche agricole; Les centres de formation, les universités (Gaston Bergé, Cheikh Anta Diop), L'institut Africain de Management; Ministères; OP faïtière / Réseaux de producteurs (OP); Organisations de producteurs à la base / Organisations paysannes; Plateformes ; couples d'ONG.
Miel Maya Honing (MMH asbl/vzw)	Agriculture et secteur rural, environnement, économie sociale, renforcement de la société, genre, travail décent, développement territorial	ONG locales, associations, coopératives, services et instituts techniques

8.2. MODELE DE CHANGEMENT POUR LES ACNG

Dans cette partie, nous allons présenter le modèle de changement visé par les interventions des ACNG. Pour ce faire et afin de mieux mettre en évidence la logique globale des interventions, leur enchaînement et structuration, nous avons opté pour une présentation permettant d'identifier les différents étapes du changement :

- « Les interventions » sont les actions nécessaires aux changements à court et moyen terme, il s'agit des actions stratégiques par secteur.

- « Les impacts des interventions » sont les changements à court et moyen terme, ils constituent les étapes intermédiaires nécessaires aux changements structurels.
- « Les changements structurels souhaités » sont les changements à long terme et structurels, il s'agit de la finalité des actions entreprises au Sénégal, répondant à la question : « Pourquoi agissons-nous au Sénégal » ;

Plusieurs interventions peuvent mener à un même impact, tout comme une intervention peut concourir à la réalisation de plusieurs impacts.

Il faut noter que plus on s'éloigne des actions et résultats, plus la suite de l'enchaînement est incertaine et soumise à des contraintes et influences qui ne se situent plus dans la sphère d'influence des ACNG. Néanmoins, les changements structurels souhaités constituent une partie fondamentale du modèle car ils sont l'idéal auquel les ACNG veulent participer, toutes les actions mises en œuvre par celles-ci sont donc motivées par cet idéal.

Dans le point ci-dessous, nous n'avons pas repris explicitement la thématique société inclusive, les actions des ACNG dans ce domaine étant englobées dans les modèles de changement des autres thématiques.

8.2.1. Généralités

Les changements visés par les ACNG dans la société sénégalaise portent sur tous les secteurs présentés au point 8.1. Parmi les grands principes fédérateurs, citons : la promotion des droits et la mise en capacités de tous les citoyens de revendiquer ces droits ; la promotion de la santé et un accès pour tous aux services de santé, une économie et une agriculture verte et durable, une éducation inclusive et accessible à tous, une société inclusive comprenant une société civile et un secteur culturel fort, porteur de changement. Enfin, ce modèle a la ferme volonté de préserver et restaurer les ressources naturelles et de ne pas impacter négativement l'environnement.

8.2.2. Santé

Le développement du secteur de la santé au Sénégal pour tous ses citoyens passera par la mise en place d'un système de santé performant et durable, prenant en charge toute la population et disposant de structures accessibles et de qualité. Pour atteindre ce changement, les axes de travail préconisés par les ACNG sont multiples. Le renforcement de capacité des professionnels et des structures, tant en terme de formations que d'effectifs, l'augmentation de la qualité et de disponibilité du matériel et des infrastructures sont une des bases de l'amélioration du secteur.

En parallèle, un travail de plaidoyer et de mise en capacité des populations doit être réalisé par les ACNG pour rendre effectif l'accès universel aux services de santé qu'il s'agisse de services préventifs, curatifs ou de promotion de la santé. Ce travail doit avoir un focus sur les populations vulnérables, dont les populations précarisées, les personnes handicapées, les enfants avec un focus sur les orphelins ou enfants sans prise en charge parentale, etc. Par ailleurs, pour améliorer l'accès financier aux services de santé les ACNG travaillent à la mise en place et au soutien de structures permettant l'effectivité de la CMU. Ce travail est doublé d'actions de plaidoyer vers les autorités politiques pour mettre et maintenir l'accès au soin pour tous dans l'agenda politique. L'ensemble de ces actions vise à faire évoluer le secteur vers un système de santé accessible et efficient capable de prendre en charge toute la population.

Un travail de mise en réseau des acteurs du secteur de la santé constitue aussi une des pierres d'achoppement auquel s'attelleront les ACNG. Pour concrétiser cette mise en réseau et faire du secteur de la santé un secteur cohérent, connecté aux ressources et connaissances disponibles, les ACNG s'efforceront de tisser et renforcer les liens entre tous les acteurs tels que le secteur public, le secteur privé, les universités et centres de recherche nationaux et internationaux, etc. Cette mise en réseau vise notamment à développer un SIS efficient et réactif, à même de prendre la mesure de la transition épidémiologique et des potentielles maladies réémergentes et de proposer des ajustements

au système de santé. Une plus grande mise en réseau permettra aussi de prendre en charge plus efficacement certaines pathologies, telles que celles au potentiel invalidant, qui à ce jour ne bénéficient pas d'un paquet de soins complet, accessible et de qualité. La réalisation de ces interventions devra permettre d'aboutir à un système de santé rapidement réactif, connecté, disposant et utilisant au mieux toutes les ressources disponibles pour mettre à disposition une offre de services à même de rencontrer les besoins de la population.

Les ACNG travailleront aussi sous l'angle du renforcement de capacités des populations en mettant en place des actions de promotion primaires, secondaires et tertiaires de la santé que ce soit en terme de bonne pratique de nutrition, d'hygiène, de santé de la reproduction, du VIH , en incluant de handicap. Une mise en capacité des populations pour agir positivement sur leur santé est complémentaire et indispensable à un secteur de la santé efficient. Ce travail comprend un nécessaire dialogue et une articulation entre la médecine traditionnelle et conventionnelle. Le changement visé étant une population saine qui sait comment et où se soigner mais qui sait aussi comment agir sur sa santé pour la préserver.

Finalement, principe fondamental, la santé des Sénégalais doit passer par la promotion et la consolidation d'un environnement de vie sain pour les populations. Un enjeu majeur dans ce domaine est l'assainissement et la gestion des déchets. La sensibilisation et le plaidoyer envers les autorités publiques et les populations constituent l'axe principal d'action des ACNG, visant ainsi une prise en compte et compréhension de ces problématiques, une réflexion sur la valorisation et le traitement des déchets. Des réglementations existent, les ACNG accompagneront et plaideront auprès des autorités pour leur application pour que l'environnement ne constitue plus un danger pour la santé des sénégalais. Au niveau des organisations de collecteurs de déchets, les ACNG travailleront à leur renforcement et à leur structuration afin qu'ils puissent être identifiés par les pouvoirs publics comme des acteurs incontournables de la gestion des déchets et que celle-ci puisse leur apporter un revenu digne. Les ACNG contribueront également la mise en place d'une filière complète de gestion des déchets : de la précollecte au recyclage.

Le travail des ACNG est donc basé sur une vision holistique de la santé, intervenant aussi bien sur les causes, les bonnes pratiques, la promotion d'une attitude saine, l'effectivité et l'articulation des acteurs que sur l'environnement en vue d'atteindre le changement.



8.2.3. Agriculture et secteur rural

Le développement du pays et la souveraineté alimentaire pour tous ses citoyens passera par la promotion d'un système de production agricole performant et durable, basé sur l'agriculture familiale pour que le modèle agricole sénégalais puisse évoluer vers un modèle socialement, économiquement et écologiquement durable.

Ce modèle de changement s'appuie sur les capacités et connaissances paysannes, soutient les innovations locales et nouvelles techniques adaptées aux conditions locales. Le modèle agricole sera respectueux de l'environnement. Dans un contexte de désertification, changement climatique et pollution, il est crucial de promouvoir les valeurs et pratiques agro-écologiques, pour préserver et restaurer les ressources naturelles (eau, terre, biodiversité) et participer au renforcement des communautés pour une intégration de mesures de réduction des risques. Le modèle agricole soutenu vise à optimiser la production du secteur par la production de semences locales reproductibles, la diversification et la rotation des cultures, l'introduction des techniques de l'agroforesterie, l'intégration des activités d'élevage, pisciculture, apiculture et maraîchage (activités de contre saison). L'adoption de ces techniques, au travers d'une implication et du renforcement des communautés, permettra de réduire les risques (climatiques, phytosanitaire, etc.) et un meilleur rendement des productions, augmentant ainsi les revenus des paysans. En outre, l'augmentation et la diversification de la production agricole de qualité devraient permettre une consommation alimentaire suffisante et plus variée pour les ménages et impacter positivement la santé de la population.

Aussi, l'agriculture familiale ayant des liens étroits avec la notion de «genre», le modèle de changement proposé œuvre pour un accès équitable à la terre et aux autres facteurs de production pour les femmes et les jeunes, mais également en termes de participation aux décisions stratégiques du village et dans les organisations de base ainsi que pour une répartition équitable des tâches et de revenus au sein du village et du ménage.

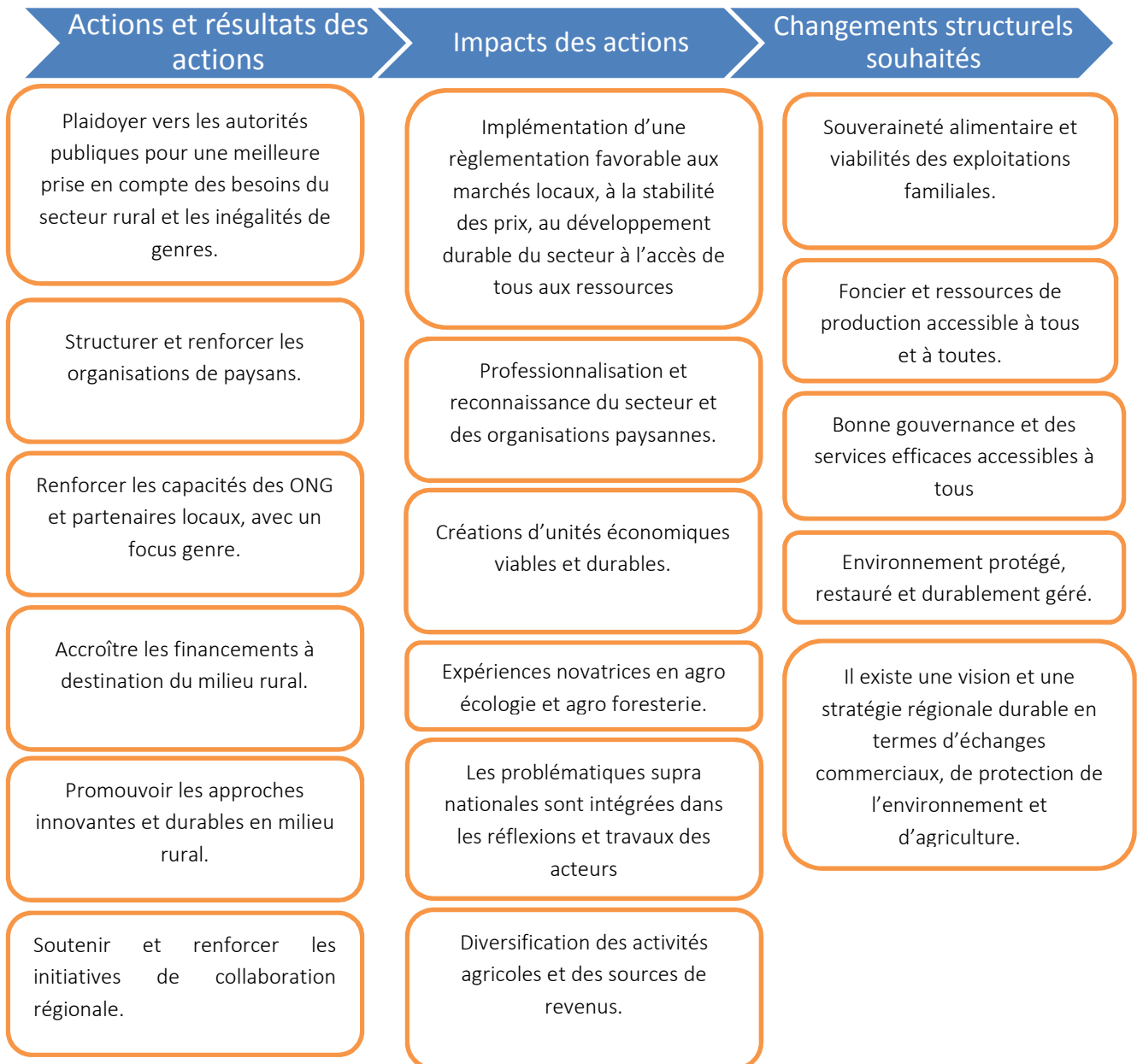
Le modèle de changement promeut une économie solidaire et sociale en favorisant l'émergence d'un entrepreneuriat rural. Innovation, expérimentation et recherche-action devront être stimulées pour que les initiatives d'entrepreneuriat paysan (individuelles, coopératives ou communautaires) puissent prendre racines durablement. Il sera également nécessaire que les entrepreneurs ruraux maîtrisent davantage les différents maillons des chaînes de valeurs et puissent collaborer plus activement avec les acteurs privés. Les ACNG veilleront à la promotion des structures économiques qui cherchent la rentabilité sur le long terme, permettant de réinvestir une partie des bénéfices pour le bien de la société et de ses membres. Ces structures devront être gérées de façon démocratique et viser l'avancement de tous les membres et le renforcement du tissu social.

En effet, améliorer la qualité globale et les perspectives du secteur rural lui permettra d'être plus attractif pour les jeunes. Cela exige une mise en réseau des secteurs permettant de développer une offre de services intégrés notamment en matière d'éducation, de soins de santé, de développement économique, de préservation de l'environnement, etc...

La création de perspectives concrètes pour les futures générations, notamment au travers du développement d'une économie rurale diversifiée, comprenant l'organisation de marchés connectés aux villes, l'opportunité de travailler et de vivre dignement dans le milieu rural et offrant une reconnaissance à la profession agricole.

Les dynamiques actuelles au niveau régional et international, nécessitent une prise en compte de ces dimensions pour comprendre et agir au niveau national. En ce sens, les ACNG, soutiennent et accompagnent des programmes et initiatives supranationales pour une réponse commune aux enjeux agricoles et environnementaux. Les ACNG, soutiennent aussi la mise en réseaux et en capacité des acteurs associatifs et publics en ce compris les échanges de bonnes pratiques entre pays. Ces actions visent, in fine, à doter la région ouest africaine de politiques commerciales, agricoles et environnementales en adéquation avec l'intérêt de la société ouest africaine et surtout à répondre régionalement à des enjeux qui dépassent les frontières des pays. Dans ce même esprit, des actions transfrontalières devront être encouragées.

Le modèle de changement vise à accroître la viabilité économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles familiales et une meilleure résilience et implication des communautés dans la prévention des catastrophes par le renforcement des organisations agricoles et la mise en place de politiques et programmes publics appropriés.



8.2.4. Gouvernance et société civile

La bonne gouvernance et l'efficacité de la société civile sénégalaise doivent passer par le renforcement des capacités, sur le modèle des 5C⁵³, des élus, des instances officielles de la justice, des autorités publiques décentralisées et de celles en charge de la décentralisation. Au travers de ce renforcement de capacités, les ACNG visent à favoriser et soutenir la mise en place et la bonne gestion de politiques sectorielles au niveau local, qui permettront une meilleure prise en compte des besoins de la population. En ce sens, les ACNG vont aussi promouvoir la mise en réseau des autorités locales et au travers de cette mise en réseau soutenir l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les localités. Ces interventions visent à aboutir à des autorités locales mises en réseaux, capables de définir et mettre en œuvre des plans de développement locaux en adéquation avec les besoins des populations et à gérer les affaires publiques dans les principes de la bonne gouvernance.

La sensibilisation et le plaidoyer pour une intégration des questions de genre et des droits de l'homme et de l'enfant constituent un axe spécifique du renforcement des capacités des autorités publiques.

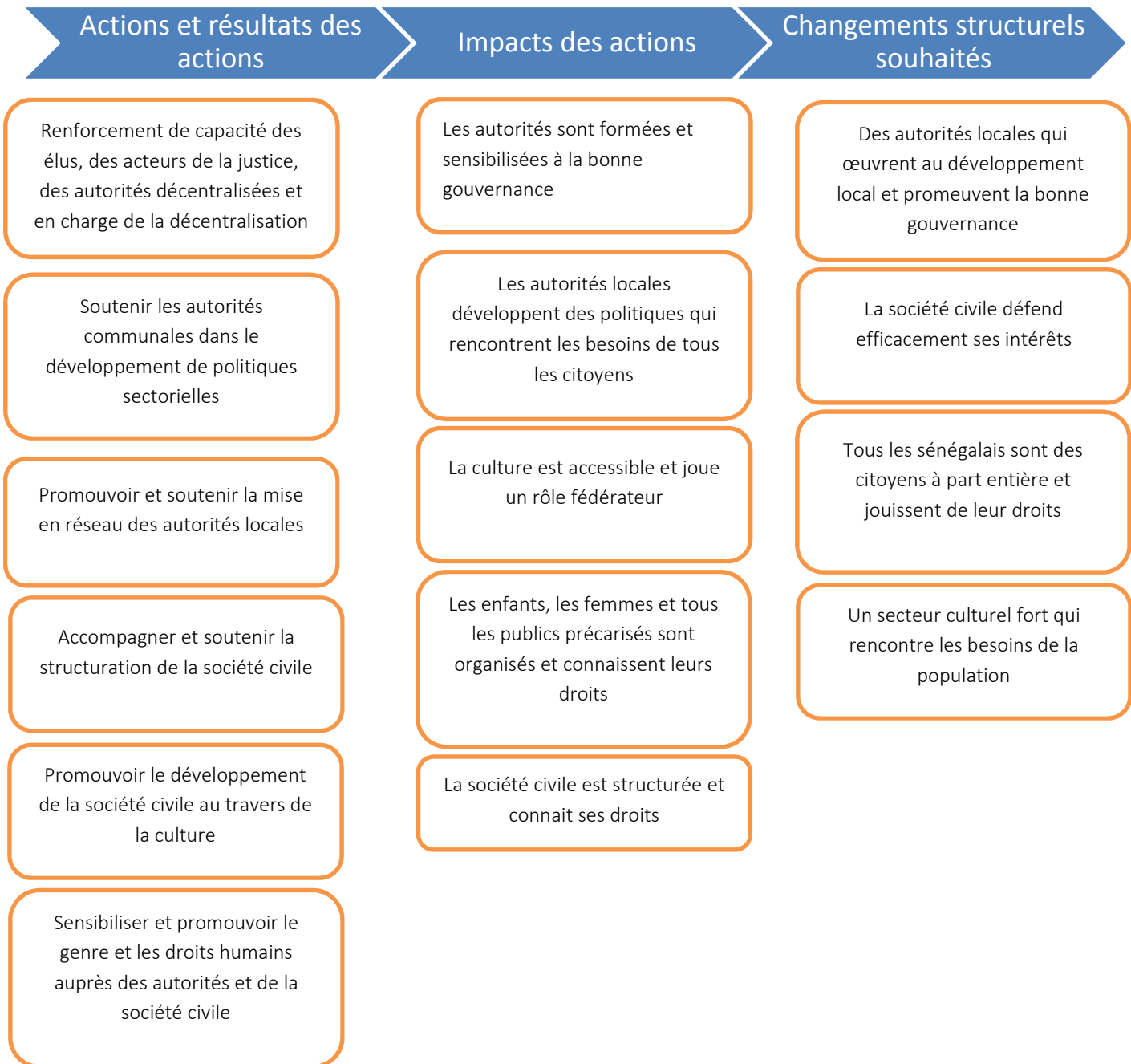
L'autre pendant des actions des ACNG vise à soutenir l'émergence et la consolidation d'une société civile à même de défendre ses intérêts, de faire remonter vers le politique les aspirations et les besoins de la population. Dans cet objectif, les ACNG accompagneront et soutiendront la structuration et la professionnalisation de la société civile en y favorisant l'intégration des femmes et des jeunes⁵⁴. Un renforcement de capacité des OSC mais aussi de tous les citoyens est nécessaire pour atteindre cet objectif ; tous les citoyens quel que soit leur âge et leurs situations physiques, économiques, de précarités, doivent être mis en capacité de participer activement au débat public et de faire valoir leurs droits. En ce sens, l'économie sociale et solidaire dans son principe de démocratie et de participation permet de réaliser un effet levier important. Comme évoqué ci-dessus, la sensibilisation et le plaidoyer pour une intégration des questions de genre et droits de l'homme et de l'enfant constituent un axe spécifique du renforcement des capacités des populations et des OSC.

La promotion de la culture comme partie intégrante de la société sénégalaise constitue aussi un axe de travail des ACNG en vue de consolider la société civile. Le plaidoyer vers les autorités et la sensibilisation des populations constituent un axe de travail prioritaire des interventions dans ce domaine, la culture étant identifiée comme un fondement et un élément fédérateur de la société sénégalaise.

Le modèle de changement préconisé par les ACNG en matière de gouvernance et de société civile vise le renforcement et la mise en capacité pour permettre et favoriser des échanges constructifs et durables aboutissant à la mise en place de politiques locales qui rencontrent les besoins des citoyens en incluant tous les sénégalais dans les processus et faisant de chacun d'eux un citoyen jouissant de l'effectivité de tous ses droits.

⁵³ MORGAN, Heather and Peter (2008). "Capacity, Change and Performance" Study report, Discussion Paper N° 59B, ECDPM p104.

⁵⁴ L'ensemble des actions de renforcement de la société civile est présenté au point 5 de ce document.



8.2.5. Enseignement et formation professionnelle

Le développement du pays et la formation de sa population doivent passer par un système éducatif de qualité et accessible à tous. Cela signifie, que le secteur de l'éducation doit améliorer son accessibilité géographique et financière, devenir plus inclusif et childfriendly.

Pour contribuer à la consolidation d'un système éducatif performant, les ACNG mettront en place des interventions visant le renforcement de capacité des acteurs du secteur depuis les enseignants jusqu'aux gestionnaires d'établissement en passant par les autorités publiques, etc.

En parallèle, un travail de sensibilisation et de plaidoyer sur les enjeux de l'accès à l'éducation sera mis en œuvre pour sensibiliser toutes les parties prenantes du secteur et favoriser la diffusion des bonnes pratiques. Ces actions doivent mettre à l'agenda politique la performance et le droit à l'éducation pour tous, en ce compris l'intégration dans le curriculum des enseignants de l'approche inclusive pour permettre à tous les enfants, quel que soit leur situation, de jouir de leur droit à l'éducation.

Outre la qualité et l'accès à l'éducation, la question de l'après-diplôme fait aussi partie des thèmes d'intervention des ACNG. Celles-ci travailleront à la mise en réseau des acteurs professionnels et éducatifs pour atteindre une plus grande adéquation entre les formations et les besoins du monde professionnel. Les ACNG investiront donc dans la facilitation et la promotion du dialogue entre les autorités en charge de la formation et le monde professionnel afin que ceux-ci s'accordent sur une meilleure adéquation des curriculums, des compétences attendues des diplômés notamment via la possibilité de stage, etc. En effet, un enseignement de qualité n'est pertinent que s'il permet aux diplômés d'accéder à une profession et à prendre une part active dans la société.

Plus largement, la mise en relation des acteurs passe aussi par la mise en réseau des acteurs privés et public, des centres de recherches et du développement des partenariats de recherches internationaux, etc. Dans le cadre du développement durable du Sénégal, la mise en relation des instituts de recherches et des universités avec le secteur professionnel et du développement est une étape nécessaire et intégrée aux interventions des ANCG. Le modèle de changement passe donc par une meilleure articulation, mise en réseau des acteurs pour une valorisation du rôle de chacun d'eux.

Dans une vision plus large de la mission du secteur, les ACNG veilleront à ce que le milieu éducatif intègre de nouvelles dimensions notamment en termes de promotion de la santé, des bonnes pratiques d'hygiène, de détection et prise en compte des pathologies notamment liées au handicap permettant ainsi une offre de service intégré au travers d'institutions qui à terme ont vocation à capter 100% des enfants en âge d'être scolarisés. La promotion de la culture dans l'enseignement concourt au développement de l'offre éducative et les ACNG réaliseront un travail de plaidoyer et de sensibilisation pour l'intégration de cette dimension dans les cursus et matériel scolaire.

Les instituts de l'enseignement supérieur peuvent être d'importants acteurs de développement dans tous les secteurs de l'économie et des services à la population sénégalaise telles que la gestion du sol, l'agriculture, la recherche en santé publique, en biodiversité, etc. Les ACNG s'emploieront donc à favoriser les ponts et l'intégration de la recherche dans tous les secteurs.

Finalement, on ne peut pas aborder la question de l'éducation sans travailler sur les partenariats avec les parents, avec un focus sur les familles vulnérables. Les ACNG, développeront donc des actions de plaidoyer et de renforcement des partenariats pour que les bénéficiaires soient à même de faire valoir leurs droits et que les familles soient sensibilisées et conscientisées à l'importance de permettre à leurs enfants d'accéder à une éducation de qualité.

In fine, ces actions visent à doter le Sénégal d'un système éducatif performant, accessible à tous sans restriction, permettant au diplômé de s'insérer dans le monde professionnel et devenir moteur du développement de leur pays.



9. Analyse des risques et opportunités

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie stable et cadre législatif relativement complet. • Participation citoyenne et liberté de la société civile correcte. • Acte III de la décentralisation qui offre des perspectives en termes de gouvernance locale. • Stratégie de développement multisectorielle. • Mise en place progressive d'une CMU. • Carte d'égalité des chances • Importance quantitative de la société civile, active dans un grand nombre de secteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible mise en œuvre des réformes. • Certains plans, programmes du gouvernement ne sont pas en adéquation avec les besoins de la population. • Manque de transversalité, mise en réseau et continuité des politiques. • Présence de lobbies traditionalistes qui freinent certains secteurs. • Citoyens et société civile peu organisés et pas systématiquement informés de leurs droits. • Une économie peu compétitive et des recettes fiscales très faibles dues à l'importance du secteur informel. • Marché de l'emploi peu dynamique et peu accessible aux jeunes. • Faiblesse des politiques d'assainissement et de gestion durable de l'environnement, impactant d'autres secteurs comme l'agriculture, la pêche, la santé, etc. • Réalisation faible des droits de l'enfant et les inégalités de genres. • Malnutrition et son impact sur le développement des enfants. • La situation de conflits de la Casamance. • Pas d'accès universel à la santé. • Système éducatif trop peu en adéquation avec les attentes du secteur professionnel. • Politiques sectorielles tenant trop peu compte des EF et de l'agriculture durable. • Iniquité territoriale dans l'accès au service publique. • Clientélisme et corruption.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration économique régionale qui peut renforcer le poids du Sénégal dans ses échanges internationaux. • Directives régionales en matière d'agriculture. • Les OSC régionales collaborent au sein de campagnes/stratégies communes. • Au niveau régional, des réponses communes et concertées sont apportées par les 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration économique régionale qui peut faire perdre de l'autonomie au Sénégal dans ses politiques économiques. • Sévères menaces environnementales. • Les agendas régionaux sont monopolisés par les enjeux sécuritaires ; • Lenteurs liées aux concertations régionales

<p>institutions publiques nationales et régionales aux problématiques agricoles et environnementales.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Sénégal est signataire de multiples conventions Internationales dans le domaine des droits humain.• Inclusion du handicap dans le Plan National de Lutte contre le Sida 2014-2017• Révision des outils de suivi évaluation pour assurer la désagrégation des données par type de déficiences• Mise en place d'un système national intégré de protection, permettant d'inclure la composante du handicap	
---	--

F. Possibilités de synergie et de complémentarité

10. Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres organisations et leur plus-value.

10.1. INTRODUCTION > POSSIBILITES DE SYNERGIE ET DE COMPLEMENTARITE

Les possibilités de synergie et de complémentarité se présentent dans plusieurs phases et à divers niveaux.

Niveau d'échange d'informations

L'échange d'informations et la concertation sont des conditions de base pour créer des possibilités de synergie et de complémentarité. Ils peuvent bénéficier de la présence d'acteurs dans la même zone géographique et porter sur des actions menées sur la même thématique ou avec les mêmes partenaires. Ils peuvent aussi se rapporter à la façon dont la concertation est organisée.

Niveau opérationnel

Des possibilités théoriques de synergie et de complémentarité au niveau opérationnel peuvent être par exemple : Un programme par lequel deux organisations ou plus conservent leurs particularités, tout en tirant avantage de l'apport de(s) l'autre(s) au programme. Un partenariat par lequel un ACNG belge aide une ONG du Sud, dans le but d'atteindre des objectifs communs, est également une possibilité de synergie. Une approche multi parties prenantes avec des acteurs de la société civile, du secteur privé et public sur une problématique constitue également une possibilité de synergie. Plusieurs ACNG introduisent une demande conjointe de financement ou font réaliser une évaluation commune. Si cette démarche accroît l'impact ou la qualité, il s'agit d'une possibilité de synergie.

Niveau organisationnel

Quelques possibilités théoriques de synergie et de complémentarité au niveau organisationnel sont à titre d'exemple : Le partage de bâtiments, de services logistiques, de systèmes ICT ou de personnel qui est susceptible d'accroître l'efficacité et constitue une possibilité de synergie. Les organisations peuvent également se renforcer mutuellement par le partage de connaissances. Si cette connaissance mutuelle fait l'objet d'un test mutuel, elle contribue à une meilleure compréhension, elle apporte une plus-value et elle constitue une possibilité de synergie. Conclure des accords en vue d'une répartition des tâches ou d'une alternance en matière de représentation constitue, d'une part, une possibilité de complémentarité et la création commune d'une fonction de représentation forme, d'autre part, une possibilité de synergie.

10.2. POSSIBILITES – GENERALITES

La partie du document portant sur les synergies a fait l'objet d'une réunion de travail tant à Dakar qu'à Bruxelles. Réunions auxquelles ont été conviés toutes les ACNG ainsi que, pour la réunion de Dakar, la Délégation Wallonie-Bruxelles, la Coopération Belge et la CTB. Ces derniers n'ont cependant pas pu se libérer pour la réunion. Nous pensons que pour aller plus loin dans le travail sur les synergies et complémentarités avec la Coopération Gouvernementale,

notamment en termes d'organisation et de phasage, une réunion de concertation avec ces acteurs suite à l'approbation de l'ACC serait tout à fait appropriée.

Concernant cette partie, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait qu'il s'agit ici de **possibilités de synergies**. Nous ne pouvons donc nous avancer, à ce stade, sur des certitudes en termes de réalisation et de temporalité. Par ailleurs, il est apparu au cours des discussions que l'ensemble des propositions de synergies et complémentarités pouvaient être mise en œuvre transversalement entre tous les ACNG quel que soit le domaine d'intervention. Il n'y a donc pas de structuration par thématique dans cette partie.

10.2.1. Possibilités de synergie et de complémentarité entre tous les types d'acteurs

Dans ce point nous présenterons des synergies et complémentarités qui peuvent être mises en œuvre tant entre ACNG belges, qu'entre ACNG et ONGI et avec la Coopération Gouvernementale belge, le mot acteur regroupant l'ensemble dans les lignes qui suivent.

Niveau d'échange d'informations

Les ACNG considèrent qu'une **systématisation du partage des documents** sur toutes les thématiques avec un accent particulier sur la prise en compte du genre, de l'environnement ou du travail décent serait un plus indéniable dans leur travail. Ce partage devrait porter sur :

- la capitalisation sur les expériences, les best practices, les analyses de contexte ;
- la méthodologie des projets et les outils mis en place ;
- les résumés des programmes et informations clés (partenaires, zones d'intervention, etc.) ;
- tous autres documents de référence.

Actuellement ce transfert d'information existe mais n'est pas systématisé, il s'agit d'échanges au cas par cas. Afin de mettre en place ce partage systématique, il serait nécessaire de réaliser un outil facilitant la diffusion et le stockage en ligne des documents. Celui-ci pourrait constituer un pendant de la cartographie des acteurs, déjà mise en œuvre au Sénégal (Cfr. point 10.2.3), s'ils bénéficient conjointement d'une maintenance et d'un suivi. Ce partage permettrait notamment de ne pas dédoubler des études existantes, de capitaliser les informations des ACNG dans un secteur ou contexte.

Toujours dans une logique de circulation de l'information, il est proposé de mettre en place une **participation commune aux cadres de concertation** existants au niveau local et régional. Cela nécessiterait, pour partie, que la coopération gouvernementale marque son intérêt et s'inscrive dans cette dynamique.

Niveau opérationnel

Les ACNG voient dans le **développement de projets conjoints ou complémentaires** en appui aux collectivités locales et OSC, une opportunité de rationaliser et de rendre plus efficiente leurs actions au Sénégal. Ces projets conjoints ne visent pas uniquement à rassembler des acteurs travaillant dans le même secteur mais aussi à mettre ensemble ceux travaillant sur les différentes facettes d'une problématique. A titre d'exemple, un projet rassemblant des ACNG travaillant dans le domaine de l'agriculture, de la malnutrition et de l'éducation permettrait une vision plus holistique de la malnutrition. Ces initiatives se verraient encore renforcées et leur efficience augmentée si elles étaient accompagnées par un travail de concertation et une synergie opérationnelle avec la Coopération gouvernementale. A noter que cette synergie devrait faire l'objet d'une concertation préalable en terme de planning d'exécution, de coordination des actions pour que l'ensemble se déroule dans une temporalité adéquate et validée par parties prenantes.

Dans le même ordre d'idée, le développement de **programmes multi-acteurs et multithématiques**, prenant en compte les considérations de genre, environnementales ou de travail décent, permettrait de maximiser l'impact de ceux-ci. Ce type de programme pourrait être envisagé tant au niveau national que régional et pourrait maximiser l'impact des actions des ACNG.

Niveau organisationnel

Tant dans un objectif de rationalisation des coûts que de mise en réseau des ANCG et acteurs de la coopération, l'ouverture, aux autres institutions, et l'**organisation commune des formations, conférences et séminaires** est apparu comme une synergie tout à fait pertinente. Cette proposition s'inscrit dans la lignée des deux précédentes car elle permettrait la rencontre des acteurs et leur mise en réseau, l'échange d'expérience, de point de vue et pourrait constituer l'incubateur de synergies et complémentarités futures.

En termes de **capitalisation** au niveau opérationnel, deux perspectives de collaboration et de synergie ont émergées des rencontres organisées. D'une part, la **valorisation de l'expertise** des ACNG dans leur secteur d'activité, ainsi que dans des thèmes transversaux tels que le genre, l'environnement, etc. En effet, l'expertise d'ACNG belges, devrait être plus souvent mobilisée dans le cadre de renforcement de capacité à destination d'autres ACNG ou des partenaires de ces dernières.

En terme de **réalisation d'évaluations ou d'études conjointes** commandées par plusieurs acteurs, il n'est pas rare que des ACNG travaillent sur des thématiques similaires dans différentes zones ou à contrario dans une même zone mais sur des thématiques différentes. Permettre la mise à disposition des connaissances de l'une pour le projet de l'autre ou commander une étude qui rencontre les attentes de plusieurs acteurs permettrait une rationalisation des dépenses, un document offrant une vision plus globale, une mise en réseau, et potentiellement favoriserait des synergies et complémentarités aux niveaux organisationnels et d'échange d'information.

10.2.2. Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges

Niveau d'échange d'informations

En terme d'échange d'informations entre ACNG, l'organisation de **foires d'échange d'expériences**, toutes thématiques confondues, avec un accent particulier sur la prise en compte du genre et de l'environnement, apparait comme une opportunité intéressante. Ces rencontres constitueraient une occasion pour réfléchir ensemble et construire des synergies entre acteurs belges au Sénégal, en Belgique mais aussi à un niveau régional. Cependant, ces initiatives gagneraient en pertinence et efficacité si elles résultaient d'une initiative conjointe de plusieurs ACNG ou de la coopération belge et des ACNG.

Un échange d'information sur **les partenariats avec des OSC régionales** permettrait de promouvoir des collaborations entre les partenaires régionaux des ACNG ainsi que développer des actions au niveau nationale qui viendraient renforcer la dynamique régionale.

Une **cartographie dynamique des acteurs et des projets** permettrait aux ACNG de disposer d'une information pertinente pour solliciter des informations, de l'expertise et identifier des partenaires pour la mise sur pied de synergies. Cette proposition sera développée plus précisément dans la partie 10.2.4, en lien avec la cartographie des acteurs existants au Sénégal.

Une **formalisation et systématisation de la circulation d'informations** en terme de synergies opérationnelle et organisationnelle est nécessaire. Pour permettre de concrétiser ces synergies, il est indispensable que les ACNG soient au fait de « qui fait quoi, où et avec qui). A cet effet, il est proposé de mettre en place une mailing liste, reprenant un

focal point par ACNG, y compris au sein de la coopération gouvernementale si elle souhaite se joindre à l'initiative. Au travers de cette mailing liste, il serait possible d'informer les acteurs concernant les formations organisées, les projets d'études ou de celles réalisées, les bourses d'étude et d'échange, de faire appel aux connaissances des uns et des autres, de solliciter ou offrir des synergies organisationnelle et opérationnelles, etc.

La coopération universitaire pourrait également activement disséminer les résultats des recherches parmi les ACNG, tandis que ceux-ci pourraient jouer un rôle dans l'application externe de ces résultats (services à la société/ portée/ extension). Des informations pourraient aussi être diffusées concernant les étudiants ayant bénéficié d'une bourse et retournant au pays afin d'intégrer le marché de l'emploi local dans un des secteurs d'intervention des ACNG. Ceci implique une complémentarité de facto entre la coopération universitaire et les autres ACNG.

A l'instar de ce qui est organisé par la coopération gouvernementale au Sénégal, un **forum alternatif**, organisé entre les forums des acteurs belges, permettrait aux ACNG de préparer et d'alimenter plus efficacement le forum « régulier ». Ce dernier est organisé tous les 6 mois, il serait pertinent que le forum alternatif s'organise dans l'intervalle et puisse fournir ses réflexions et pistes de travail à la coopération belge en prévision de l'organisation du forum des acteurs belges.

Niveau opérationnel

La nécessité et la plus-value d'une **stratégie de plaidoyer conjointe** entre ACNG est reconnue de tous. Ce travail conjoint sur une thématique donnée en prenant en compte les considérations de genre et environnementales permettrait une plus grande visibilité, cohérence et poids du message. Cependant, cela nécessite que les partenaires montrent une volonté et un engagement à collaborer ensemble dans ce domaine. Dans une même logique de recherche de maximisation de l'impact de leurs actions, ils viseront le **développement de projets/programmes conjoints ou complémentaires** en appui aux OSC ou collectivités locales. Ces projets/programmes pourraient être multithématiques.

La capitalisation et la valorisation des **informations sur les relais locaux**, tel que les volontaires santé, les relais agriculture, etc., constituerait un plus en terme de circulation de l'information. Ce travail pourrait se faire sur base géographique et thématique et permettrait à tout ACNG voulant développer des actions de disposer de données de base sur l'un ou l'autre aspect. Ce type de synergies permet de capitaliser sur les expériences et connaissances des autres ACNG et pourrait faciliter la mise en œuvre de nouveau programme, éviter les écueils rencontrés dans des projets précédents, etc. Cela nécessiterait que les ACNG mettent en place un registre compilant ces informations, ce projet n'est pas sans lien avec la cartographie des acteurs (voir Infra).

L'intégration d'une dimension **recherche-action**, avec un accent particulier sur la prise en compte du genre et de l'environnement, dans les programmes de développement pourrait aussi faire l'objet de nouvelles synergies et complémentarités. Celles-ci réuniraient les ACNG entre eux mais aussi les universités et instituts de recherche, ces derniers pouvant aussi être des ACNG eux-mêmes. Cette perspective permettrait une meilleure capitalisation, une utilisation et mobilisation plus efficiente des ressources (connaissance, financière, logistique, etc.) disponibles. Une des plus-values serait que les ACNG bénéficieraient des compétences et outils scientifiques des Universités, ces dernières disposeraient d'informations d'un contact avec le terrain

Niveau organisationnel

En termes de synergies et complémentarités organisationnelles, la réflexion s'est majoritairement concentrée sur des actions visant une rationalisation des moyens disponibles pour une efficacité maximum de ceux-ci.

En ce sens, une concertation entre ACNG, portant sur la répartition des moyens et la planification des activités, dans le cadre de l'**appui apporté à un même partenaire** en est un bon exemple. Cela nécessiterait que les ACNG partagent leurs résumés de programmes et les informations clés y afférents, notamment les partenaires, la zone d'intervention, etc. Le partage de ce type d'information peut aussi aboutir à une **mutualisation des moyens logistiques**, que ce soit pour des questions de co-voiturage, de partage de locaux, de mise en commun du personnel (chauffeur, comptable, etc.). Dans

le même ordre d'idée, la **mutualisation des moyens d'audits et d'évaluations, de formations (interne ou externe), des actions de sensibilisation**, etc. peut être mise en place.

Finalement, l'élaboration de conventions cadre pour **répondre conjointement à des appels à projets de PTF** est une piste qui a été évoquée pendant nos travaux. Ce type de synergie est étroitement lié à l'existence d'un appel à projet qui puisse rencontrer les visions et perspectives de plusieurs ACNG, que ce soit au niveau national ou régional, et sera donc évalué au cas par cas dans le futur.

10.2.3. Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges et les ONG internationales (ONGI)

Niveau opérationnel

La nécessité et la plus-value d'une **stratégie de plaidoyer conjointe** entre ACNG et ONGI est reconnue de tous. Ce travail conjoint sur une thématique donnée en prenant en compte les considérations de genre et environnementales permettrait une plus grande visibilité, cohérence et poids du message. Cependant, cela nécessite que les partenaires montrent une volonté et un engagement à collaborer ensemble dans ce domaine.

Cette perspective pourrait aussi être envisagée à **un niveau régional pour des projets et des actions de plaidoyer**. Il serait en effet pertinent que les ACNG belges membres de réseaux internationaux, de concert avec les ONGI se concertent avec les autres membres actifs au niveau régional pour mener des actions communes.

La capitalisation et la valorisation des **informations sur les relais locaux**, tels que les volontaires santé, les relais agriculture, etc., constitueraient un plus en terme de circulation de l'information. Ce travail pourrait se faire sur base géographique et thématique et permettrait tant au ACNG et ONGI voulant développer des actions de disposer de données de base sur l'un ou l'autre aspect. Cela nécessiterait que les ACNG et ONGI mettent en place un registre compilant ces informations, ce projet n'est pas sans lien avec la cartographie des acteurs (voir Infra).

Niveau organisationnel

A l'instar de ce qui a été fait pour le point précédent, les synergies et complémentarités entre ACNG et ONGI ont aussi été pensées majoritairement en termes de rationalisation des moyens disponibles pour une efficacité maximum de ceux-ci. Les propositions sont donc similaires et portent sur la **mutualisation des moyens logistiques et la mutualisation des moyens d'audits et d'évaluations, de formations (interne ou externe), des actions de sensibilisation**, etc.

En termes d'opportunités spécifiques aux ONGI, les ACNG souhaiteraient développer et encourager la mise en place de **projets bénéficiant de différents financements internationaux**. En effet, un projet multi-bailleurs mis en œuvre par plusieurs acteurs sur le terrain permettrait de développer l'impact notamment au travers du cumul des expertises, thématique abordées par le projet, etc. Il s'agit ici d'une perspective similaire à celle évoquée dans le point 10.2.1 : **développement de projets conjoints ou complémentaires**.

10.2.4. Possibilités de synergie et de complémentarité entre les ACNG belges et la coopération gouvernementale belge

Niveau informatif

En terme d'échange d'informations entre les ACNG et la coopération gouvernementale, l'organisation de **foires d'échange d'expériences** toutes thématiques confondues, avec un accent particulier sur la prise en compte du genre et

de l'environnement, apparaît comme une opportunité intéressante. Ces rencontres constitueraient une occasion pour réfléchir ensemble et construire des synergies entre acteurs belges au Sénégal et en Belgique. Cependant, ces initiatives gagneraient en pertinence et efficacité si elles résultaient d'une initiative conjointe de plusieurs ACNG ou de la coopération belge ce qui nécessiterait soit une révision des règles de financement par la coopération belge et, ou la volonté de la coopération gouvernementale au travers d'une prise en charge de ce type d'évènement.

Niveau organisationnel

Comme évoqué précédemment, une **cartographie dynamique des acteurs et des projets** permettrait aux ACNG de disposer d'une information pertinente pour solliciter des informations, de l'expertise et identifier des partenaires pour la mise sur pied de synergies. Cette cartographie existe déjà et a été mise en place par la coopération gouvernementale. La pertinence et l'utilité de l'outil sont reconnues mais une évolution vers un outil plus dynamique et mis à jour régulièrement augmenterait sa plus-value. Cette cartographie pourrait en outre s'inscrire dans une démarche plus large qui regrouperait, par exemple, sur une même plateforme des données liées à l'ensemble des projets, les partenaires, etc. Cette **plateforme de capitalisation** permettrait alors de rencontrer, en grande partie, les besoins en termes de synergie et de complémentarité au niveau opérationnel.

La **complémentarité entre les ACNG et la coopération belge** est une pratique qui a déjà cours au Sénégal. L'exemple du partenariat entre la CTB, au travers du projet Barvafor, et les ACNG de la région de Thiès en atteste et les enseignements tirés de cette expérience sont riches. Dans les années à venir, les ACNG concernés vont continuer le travail de mise en valeur des ouvrages réalisés par le projet BARVAFOR. Les ACNG souhaitent que la coopération belge continue de solliciter les ACNG pour un **travail de mise en valeur** de ses actions en prenant bien compte des leçons tirées de cette première expérience.

10.2.5. **Quelques conclusions sur les perspectives de synergies et complémentarités**

Les réunions de travail sur les synergies et complémentarités ont été très productives et ont dénoté une réelle volonté des ACNG d'aller vers un développement des liens entre les acteurs tant au niveau informationnel, organisationnel qu'opérationnel. En termes de conclusion, sans faire une synthèse exhaustive de ce qui a été présenté plus haut, nous pourrions mettre trois points en avant :

- L'absence d'un outil adéquat pour la circulation de l'information est une pierre d'achoppement pour beaucoup de projets de synergie et complémentarité. Cet outil pourrait prendre plusieurs formes et dans un premier temps la mise en place d'une mailing liste apparaît comme l'alternative la plus souple et la moins coûteuse. Néanmoins, à terme, l'intégration de la cartographie existante dans un outil dynamique et plus large de capitalisation des projets menés par l'ensemble des acteurs au Sénégal apparaît comme l'alternative la plus efficace.
- Dans un grand nombre de perspectives, la rationalisation des moyens et la recherche de l'efficacité en s'appuyant notamment sur les expertises et connaissances des uns et des autres transparaissent clairement. Au cours de nos discussions, il est apparu que la mise en œuvre des collaborations opérationnelles et organisationnelles serait facilitée par une adaptation ou évolution du cadre réglementaire. Le cas échéant, les ACNG sont disponibles et volontaires pour prendre part à un travail de réflexion permettant de faire évoluer le cadre réglementaire vers une flexibilité permettant la concrétisation des éléments présentés ci-dessus.
- Finalement, certains ACNG ont souhaité aborder la question des moyens. Non pas qu'il s'agisse d'une fin en soi, mais d'un principe de réalisme. En effet, la mise à disposition de moyens faciliterait d'une part, la mise en œuvre de certains types de synergies et complémentarités et d'autre part, l'adhésion des participants. A cette fin, la possibilité de présenter des demandes de financement pour ces projets dans le cadre de la poursuite de l'ACC serait un élément favorable à leur concrétisation.

G. Annexes

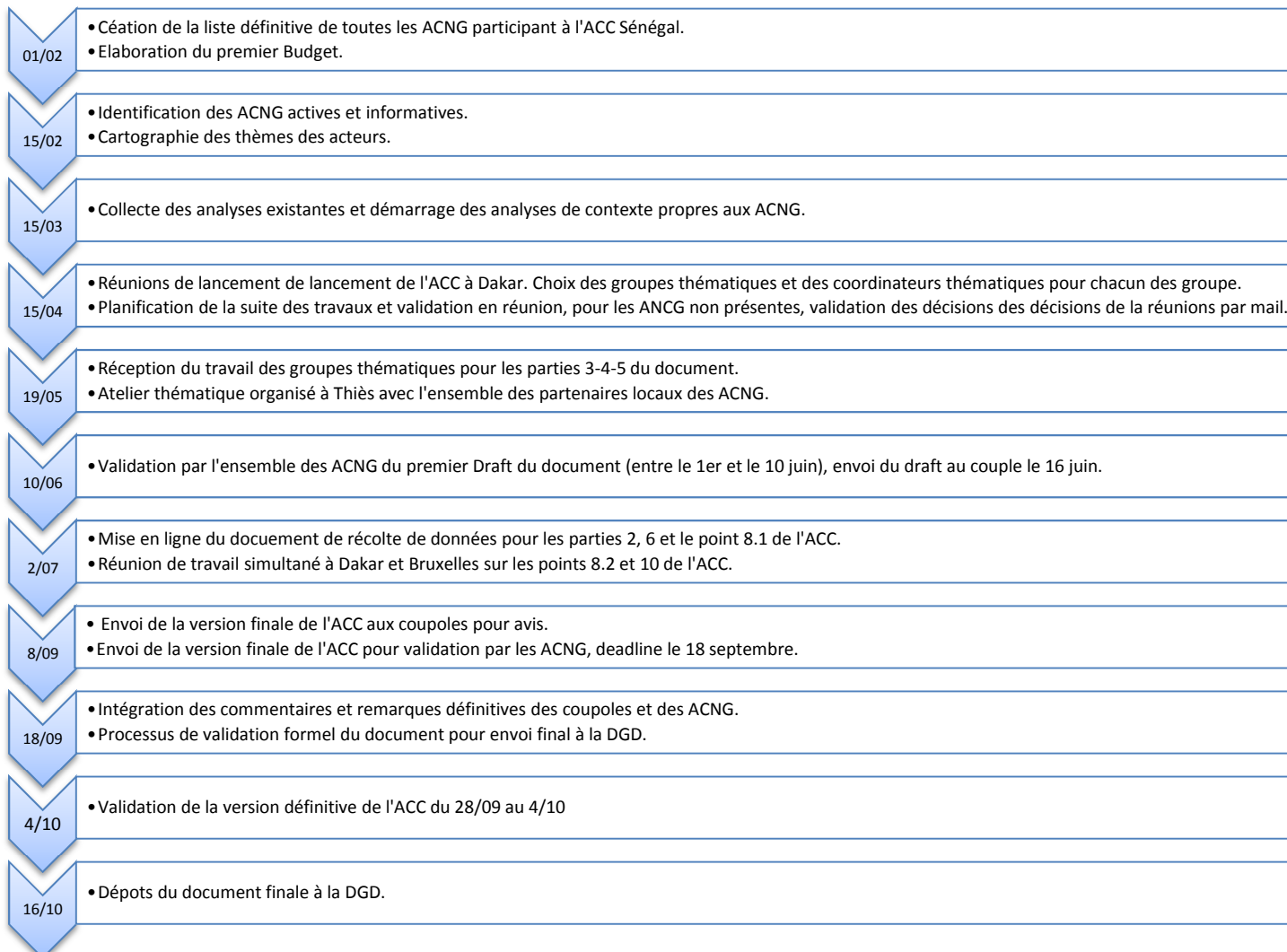
11. Annexes 1 : Liste des ACNG de l'ACC Sénégal.

ACNG	Personnes de contact	Adresses mail
ACV/CSC, FGTB, CGSLB/ACLVB et WSM, SolSoc/FOS	Véronique Wemaere	vwemaere@solsoc.be
Africalia	Dorine Rurashitse	dorine.rurashitse@africalia.be
Aide au Développement Gembloux (LEAD)	Gilles Michelin	gilles.michelin@ong-adg.be
APEFE	Sophie Pham Holliday	s.holliday@apefe.org
ARES – CCD	Philippe Donnen	Philippe.Donnen@ulb.ac.be
Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles Capitale	Frank Willemans	frank.willemans@avcb-vsgeb.be
Autre Terre	Benoit Naveau	Benoit.Naveau@autreterre.org
Broederlijk Delen	Suzy Serneels	suzy.serneels@broederlijkdelen.be
Chaîne de l'Espoir Belgique – Keten van Hoop België	Lise Vandendriesche	lise.vandendriesche@chaîne-espoir.be
CNCD-11.11.11	Cécile Vanderstappen	cecile.vanderstappen@cncd.be
Collectif Stratégies Alimentaires	Nicolas Delille	nicolas.delille@csa-be.org
Coopération Education Culture	Dominique Gillerot	dominique@cec-ong.org
COTA	Marie Deridder	marie.deridder@cota.be
Croix Rouge de Belgique + Communauté Francophone	Simonetta Risaio	simonetta.risaio@croix-rouge.be
Défi Belgique Afrique	Sandra Lambillotte	sandra@ongdba.org
Echos Communication	Miguel de Clerck	miguel@echoscommunication.org
Handicap International	Nicolas Charpentier	direction@hi-sen.org
Instituut voor tropische Geneeskunde	Luc Kestens	lkestens@itg.be
Le Monde selon les Femmes	Stefania Del Zotto	stefania@mondefemmes.org
Miel Maya Honing asbl	Elsa Demoulin	elsa.demoulin@maya.be
RCN Justice & Démocratie	Martien Schotsmans	martien.schotsmans@rcn-ong.be
Sensorial Handicap Cooperation	Thomas de Kerchove	t.dekerchove@sensorial.be
ULB-Coopération	Thierry De Coster	thierry.decoster@ulb-cooperation.org
Solidagro	Doudou Diallo	solidagro.dakar@gmail.com
Solidarité Belgique-Sénégal	Lionel Croes	lcroes@sbsasbl.org
Solidarité Socialiste	François Sarramagnan	fsarramagnan@solsoc.be
SOS FAIM	François Cajot	francois.cajot@sosfaim.org
SOS Villages d'enfants	Sarah Hiff	sarah.hiff@sos-kinderdorpen.be
Union des Villes et des Communes de Wallonie	Frank Willemans	frank.willemans@uvcw.be
VIA Don Bosco	Maïka Denys	maika.denys@viadonbosco.org
VLIR-UOS	Koen De Koster	koen.dekoster@vliruos.be
Vredeseilanden	Nina Pattyn	nina.pattyn@vredeseilanden.be
VVSG	Anja De Wachter	anja.dewachter@sint-niklaas.be

12. Annexe 2 : Liste des Organisations de l'ACC thématique travail décent.

Solidarité Socialiste	Véronique Wemaere	ywemaere@solsoc.be
WSM	Fabien Habimana	fabien.habimana@wsm.be
FOS	Kwaku Acheampong	kwaku.acheampong@fos-socsol.be
ABVV /FGTB	Laurent ATSOU	laurent.ATSOU@fgtb.be
ACV/CSC	Karin Debroey	U99KDB@acv-csc.be
ACLVB/CGSLB	Maresa Le Roux	maresa.le.roux@aclvb.be

13. Annexe 3 : Calendrier de l'ACC



14. Annexe 4 : Bibliographie

Sites internet :

APA STARAFRICA (2013). « Au total 5562 déclarations d'abandon de l'excision enregistrées au Sénégal depuis 15 ans (ONG) » < <http://fr.starafrika.com/actualites/au-total-5562-declarations-d-abandon-de-lexcision-enregistrees-au-senegal-depuis-15-ans-ong.html> > (page consultée le 4 juillet 2013).

BANQUE MONDIALE. « Données Sénégal » < <http://donnees.banquemondiale.org/pays/senegal> > (page consultée le 19 août 2015).

DIOUF, Mamadou (2011), « Situation des femmes au Sénégal: Toutes les conventions ratifiées mais des discriminations subsistent encore ». < http://www.rewmi.com/SITUATION-DES-FEMMES-AU-SENEGAL-Toutes-les-conventions-ratifiees-mais-des-discriminations-subsistent-encore_a43524.html >. (page consultée le 1^{er} juillet 2013).

FREEDOM HOUSE. « Données Sénégal » < <https://freedomhouse.org/country/senegal> > (page consultée le 31/08/2015).

Mo IBRAHIM FOUNDATION. < <http://www.moibrahimfoundation.org/iag/data-portal/> > (page consultée le 31/08/2015).

PNUD. « Human Development Indicators » < <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/SEN;> > (page consultée le 31/08/2015).

SHRYOCK, Ricci (2010). « Les femmes sénégalaises forcées d'abandonner l'école pour travailler comme aide domestique » < http://www.unicef.org/french/education/senegal_56856.html >, (page consultée le 3 mars 2014).

TRANSPARENCY. « Corruption by country » < <https://www.transparency.org/country/#SEN;> > (page consultée le 31/08/2015).

UNICEF. « Profil pays » < http://www.unicef.org/infobycountry/senegal_statistics.html > (page consultée le 31/08/2015).

UNITED NATION GIRLS EDUCATION INITIATIVE. "Senegal: Helping girls make the grade" < http://www.ungei.org/infobycountry/senegal_1166.html > (page consultée le 10/09/2015).

Ouvrages

FAYE, Jacques (2008), « Accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest : problématique et pistes de solutions au Sénégal et au Burkina Faso », Table ronde, Mbour, Sénégal.

ENDA PRONAT (2007), « Quelles stratégies pour améliorer l'accès des femmes rurales au pouvoir pour une pratique des politiques de développement de leurs terroirs », Rapport de l'atelier sous régional, Mbour, Sénégal.

DIAGNE GUEYE, Yacine pour ENDA PROGRAMME ENERGIE (2008). « Genre, changements climatiques et sécurité humaine, le cas du Sénégal ».

MORGAN, Heather and Peter (2008). "Capacity, Change and Performance" Study report, Discussion Paper N° 59B, ECDPM p104.

DR HATHIE, Ibrahima (2011). « Commercialisation du riz local au Sénégal: la SPCRS est-elle la solution ? », Grain de sel n° 54-56, pp 42-43.

CHARLIER, Sophie et Delphine DEMANCHE (coord.) (2013). *Perspectives de genre pour l'agroécologie, Regards croisés sur la souveraineté alimentaire*, Bruxelles, Le Monde selon les femmes/CIEF genre.

SILVA-CASTAÑEDA Laura, VERHAEGEN Etienne, CHARLIER Sophie, ANSOMS An (dir.) (2014). « Au-delà de l'accaparement, Ruptures et continuités dans l'accès aux ressources naturelles », *Ecopolis*, vol.22 , Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien.

Documents officiels et rapports :

AGENCE DE PRESSE SÉNÉGALAISE (2014). « L'Etat doit assurer aux citoyens un accès équitable à la justice, selon la SIDH » <http://www.aps.sn/articles.php?id_article=134661> (page consultée le 12/09/2015).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE – SENEGAL <<http://www.ansd.sn/>> (page consultée le 14/08/2015).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE – SENEGAL (2012), « Enquête démographique et de Santé à Indicateurs Multiples, Sénégal (EDS-MICS), 2010-2011, Rapport final de février ».

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE – SENEGAL (2013), « Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPSII-2011) rapport définitif » <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_ESPS-2011.pdf> (page consultée le 2/09/2015).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE – SENEGAL (2014) « Rapport Définitif : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage » <<http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-definitif-RGPHAE2013.pdf>> (page consultée le 19/08/2015).

AFRICALIA (2014). « Programme de Coopération Culturelle 2015-2016 ».

AFD (2011). « Analyse de la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l'Ouest », Document de travail, N°114.

BALDE, Ibrahima (2014) « L'éducation à la citoyenneté préconisée » <http://www.sudonline.sn/l-education-a-la-citoyennete-preconisee_a_21965.html> (page consultée le 3/09/2015).

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT - FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT - DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS PAYS RÉGION OUEST (2010) « République Du Sénégal - Document De Stratégie Par Pays 2010-2015 ».

BANQUE MONDIALE (2008) « Sénégal, Analyse environnementale pays, rapport N° 48804-SN ».

BANQUE MONDIALE (2011). "Rising Global Interest in Farmland. Can It Yield sustainable and Equitable Benefits?"

BANQUE MONDIALE - ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT - SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE ET L'AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS (2013) « Stratégie de Partenariat-Pays (2013-2017) en faveur de la République du Sénégal ».

BARBEDETTE, Loïc (2014), *Expérience paysannes d'accompagnement de la transformation des exploitations familiales*, Colloque International, Bruxelles, Belgique, SOS FAIM.

BARBEDETTE, Loïc (2014), *Approche paysanne de la transformation des exploitations familiales*, Bruxelles, Belgique, SOS FAIM

BARBEDETTE, Loïc (2014), *La transformation des exploitations familiales : pour une approche paysanne*, Bruxelles, Belgique, SOS FAIM

BARON, Catherine (2010), « La libéralisation du secteur agricole dans les PMA : étude de cas du Sénégal ». Mémoire de recherche, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.

BENNEGOUCH, Nedjma et MEES, Marc (2012), *Réponses des organisations paysannes aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest*, Bruxelles, Belgique, SOS Faim

BOSSUYT, Jean et FALL, Ismaila Madior (2013) « Analyse d'économie politique du Sénégal - Dans quelle mesure le cadre global de la gouvernance au Sénégal est-il réformable ? Etude indépendante réalisée pour le compte de la Délégation de l'Union européenne au Sénégal », ECDPM - CREDILA.

BUREAU DU HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME (2015), « Etat des ratifications » < <http://indicators.ohchr.org/> > (page consultée le 2/09/2015).

CHAMBRES AFRICAINES (2012) « *Accord entre le Gouvernement de la république du Sénégal et l'Union africaine sur la création de Chambres africaines extraordinaires au sein des juridictions sénégalaises* » <<http://www.chambresafricaines.org/pdf/Accord%20UASenegal%20Chambres%20africaines%20extra%20Aout%202012.pdf>> (page consultée le 24/08/2015).

CHILD RIGHTS INTERNATIONAL NETWORKS, « Profil Pays » < <https://www.crin.org/en/library/countries/senegal> > (page consultée le 9/09/2015).

CIA WORLD FACTBOOK SENEGAL (2014) < <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/sg.html> >.

CONSEIL NATIONAL DE CONCERTATION ET DE COOPÉRATION DES RURAUX - SÉNÉGAL et ASSOCIATION SÉNÉGALAISE POUR LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE (2002) « Choix d'un statut juridique des cadres locaux de concertation des organisations de producteurs (clcop) ».

CONSEIL NATIONAL DE CONCERTATION ET DE COOPÉRATION DES RURAUX - SÉNÉGAL (2012) « Les propositions paysannes pour une réforme foncière Sénégalaise garante d'un développement agricole et rural durable au Sénégal ».

CONSEIL NATIONAL DE CONCERTATION ET DE COOPÉRATION DES RURAUX - SÉNÉGAL (2014). *Libérer le potentiel des exploitations familiales*, Dakar, Sénégal, CNCR

CONCORD (2013) « La coopération entre les délégations de l'UE et les organisations de la société civile pour la programmation géographique 2014-2020 ».

CONGAD, (2009). « *Livre Bleu: l'eau, la vie, le développement humain* ».

CONGAD (2013), « Dialogue pour une gouvernance foncière équitable et efficiente » < <http://www.congad.org/congadinfos/congad%20info4.pdf> > (page consultée le 26/08/2015).

CONGAD (2014). « Etude de capitalisation des expériences et travaux de recherches menées dans le cadre de la gouvernance foncière au Sénégal »

COOPERATION TECHNIQUE BELGE (2009) « Enjeux et perspectives de la gestion de l'eau potable en milieu rural ».

COOPERATION BELGO-SENEGALAISE (2010) « Programme indicatif de coopération (Pic 2010-2013). Annexe au Procès-verbal de la 12e session de la Réunion Technique Mixte de Coopération au Développement entre la Belgique et le Sénégal ». <http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/pic_senegal_2010-2013_tcm313-158664.pdf > (page consultée le 2/09/2015).

DE JANVRY, Alain et SADOULET, Elisabeth (2004) « Organisations Paysannes et Développement Rural au Sénégal ». Université de Californie à Berkeley, Banque mondiale et Norwegian Trust Fund for Environmentally and Socially Sustainable Development.

DE LEENER, Philippe (2008) « Le DSRP, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, un instrument au service de qui et de quoi ? Note d'appui à la réflexion », Université Catholique de Louvain.

DE ROVER, Veerle et ROOMS, Sven (2007) « Zijn kinderrechten een modegril ? », *Mo Paper*, N°8 <http://www.planbelgie.be/sites/default/files/user_uploads/1224421727-mo_kinderrechten-backend.pdf > (page consultée le 25/08/2015).

DIRECTION GENERALE AU DEVELOPPEMENT-Belgique « Note stratégique de la DGD sur les droits de l'enfant » <http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/note_strategie_droits_enfant_tcm313-65634.pdf> (page consultée le 28/08/2015).

Dr TOURE, Oussouby, Dr BA, Cheikh Oumar, Pr DIEYE, Abdoulaye, FALL Mame Ounéta, Dr Mohamed SECK, Sidy et SALL, Nadjirou, (2013), « Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière au Sénégal (CAGF) », *Banque Mondiale, Sénégal*

ENDA DIAPOL (2011). « Implications des acteurs ruraux dans la définition des politiques de développement des filières vivrières en Afrique de l'ouest et du centre », Rapport de synthèse.

ENDA GRAF SAHEL (2013) « La situation des femmes transformatrices de produits halieutiques et leur contribution socio-économique au Sénégal ».

ENDA GRAF SAHEL (2013) « Egalité et équité, une pêche aveugle au genre » <http://www.endagrafsahel.org/IMG/pdf/Plaidoyer_REFEPAS.pdf> (page consultée le 12/09/2015).

ENDA PRONAT (2011). « Et si on pariait sur la parité foncière ? Plaidoyer pour une citoyenneté active en vue d'une effectivité des droits pour l'accès des femmes à la terre au Sénégal » <<http://www.endapronat.org/images/policy%20brief.pdf>> (page consultée le 2/09/2015).

ETUDES ET MANAGEMENT DE PROJETS (2013) « Le Sénégal que nous voulons. Rapport des consultations nationales sur l'agenda de développement » <<http://www.undp.org.sn/pdf/Agenda-Post-2015-Senegal-Rapport-Final.pdf>> (page consultée le 2/09/2015).

FALL, Mounirou (2012) « La société civile et les acteurs non étatiques ». CETRI. <<http://www.cetri.be/spip.php?article2657>> (page consultée le 12/09/2015).

FAO (2014) « Bilan des activités de la FAO contribuant à la mise en œuvre du Cadre de Programmation Pays (CPP) - Sénégal 2013-2014 ».

FAYE, El Hadji F. (2013) « Synthèse : Les grands axes de l'acte III de la décentralisation », <<http://www.rewmi.com/document-les-grands-axes-de-l-acte-iii-de-la-decentralisation>> (page consultée le 1/09/2015).

FIDA (2011) « Rapport du Président - Proposition de financement à la République du Sénégal pour le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural. Conseil d'administration - Cent troisième session », Rome.

FIDA (2011). « Œuvrer pour que les populations rurales pauvres se libèrent de la pauvreté au Sénégal ».

FIDA - DIVISION DE L'AFRIQUE D'OUEST ET DU CENTRE - DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES PROGRAMMES (2011) « République du Sénégal - Programme D'appui au Développement Agricole et à l'entrepreneuriat Rural (PADAER) - Document de Conception de Programme - Rapport principal et annexes ».

FMI (2013) « Sénégal Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté – Note Consultative Conjointe. Rapport du FMI No. 13/195f ».

GERAD (2011), « Animation du territoire et développement local, l'expérience du programme de développement intégré de Fatick au Sénégal »

GOUVERNEMENT DU SENEGAL (2009), « Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2009-2018 ».

GOUVERNEMENT DU SENEGAL - MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉ LOCALES (2011), « Plan National de Développement Local, Rapport final Etude: Clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation ».

GOUVERNEMENT DU SENEGAL (2011) « Etude : clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation, rapport final ».

GOUVERNEMENT DU SENEGAL (2013) « Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant ».

GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL - CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (2013), « Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition ».

GOUVERNEMENT DU SENEGAL (2014), « Rapport sur la situation globale du secteur au 31 décembre 2013 », Dakar, Sénégal.

GOUVERNEMENT DU SENEGAL (2014), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. « Rapport d'évaluation de l'Éducation de base au Sénégal ».

GROUPE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES GENRE ET SOCIÉTÉS (GESTES) (2013) « Projet en cours « Violences basées sur le genre au Sénégal : la prévention comme alternative aux périls de sécurité et de justice » < http://www.gestes-ugb.org/index.php?option=com_content&view=article&id=143&Itemid=211 > (page consultée le 21/08/2015).

GUISSÉ, Youssoupha Mbarane, Promotion des entreprises créatives et culturelles au Sénégal (PECCS) (2012). « Etude sur les entreprises culturelles dans les villes de : Dakar, Thiès et Louga » < <http://www.interarts.net/descargas/interarts1310.pdf> > (page consultée le 18/08/2015).

HADY, Seydi Ahmed et DIALLO, Ibrahima Sory (2012) « Micro et petites entreprises rurales - Quand le partage des risques garantit l'accès durable au crédit ». Cahier de Capitalisation du PROMER.

HANDICAP INTERNATIONAL /SWAA (2014). « Etude bio comportementale sur la vulnérabilité des personnes handicapées face au VIH sur Dakar (2011) et Ziguinchor (2014) ».

HANSEN T. N. (2014,) « Feuille de route de l'UE par pays pour l'engagement envers la société civile » <<http://capacity4dev.ec.europa.eu/public-governance-civilsociety/minisite/feuilles-de-route-de-l%E2%80%99ue-par-pays-pour-l%E2%80%99engagement-envers-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile> > (page consultée le 27/08/2015).

HUCHARD, O. S. (2003). « Les entreprises culturelles au Sénégal. Etudes sectorielles (Musique, phonogrammes, spectacles vivant et radio) ». Papier présenté durant le Séminaire de formation des cadres des banques et analyse économique et financière de projets culturels, Lomé, Togo.

HUMAN RIGHT WATCH (2014). « Exploitation sous prétexte d'éducation » <<https://www.hrw.org/fr/report/2014/03/19/exploitation-sous-pretexte-deduction/progres-mitiges-dans-la-lutte-contre-la> > (page consultée le 20/09/2015)

HUMAN RIGHT WATCH (2010). « Sur le dos des enfants » <<https://www.hrw.org/fr/report/2010/04/15/sur-le-dos-des-enfants/mendicite-forcee-et-autres-mauvais-traitements-lencontre>> (page consultée le 20/09/2015).

IPAR (2011). « Analyse du plan national d'investissement dans le secteur agricole du Sénégal » Rapport d'étude.

IFAD (2010) « Republic of Senegal - Country strategic opportunities program. Executive Board — 101st Session », Rome.

KOUNTE, Koffi (2013), « Les droits de l'enfant au cœur de l'action des médiateurs », Association des Ombudsmen et Médiateurs de la Francophonie.

MAURIZIO F. et al. (2008) « Cartographie des acteurs non étatiques au Sénégal, Rapport final, Tome 1 : Analyse diagnostique » < http://www.pplateforme-ane.sn/IMG/pdf/Rapport_final_tome_1-2.pdf > (page consultée le 17/08/2015).

MEES, Marc (2013), « A la recherche de solutions pour le financement des activités rurales: les réponses de la FONGS au Sénégal », *Zoom Microfinance*, n°38, SOS FAIM.

MEES, Marc (2007), « Vers une structuration du secteur de la microfinance au Sénégal : dynamiques de mise en réseau – l'expérience de la FONGS », *Zoom Microfinance*, n°22, SOS FAIM

MEES, Marc (2015), « Effets de la réglementation en microfinance : le cas de l'Afrique de l'ouest », *Zoom microfinance*, n°43, SOS FAIM

MEES, Marc (2014), « Des solutions pour financer le développement des agricultures familiales », SOS FAIM.

MEES, Marc (2014), « Les exploitations familiales sénégalaises investissent et se modernisent », *Dynamique Paysanne*, N°32, SOS FAIM.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL-FRANCE (2015). « La France et le Sénégal » <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/senegal/la-france-et-le-senegal/>> (page consultée le 22/08/2015).

MORTIMORE Michael., (2003). « L'avenir des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. Que peut-on apprendre des données à long terme ? », *Dossier Zones Arides*, No.119, Londres, Grande-Bretagne, IIED

NDIR, Mamadou, « Domaine National, la Loi et le Projet de Réforme (Loi 64 - 46 du 17 juin 1964 relative au Domaine National) », Sénégal.

NEATE, Paul J.H. & GUEI G, Robert G. (2010). "Promoting the Growth and Development of Smallholder Seed Enterprises for Food Security Crops", FAO.

OAKLAND INSTITUTE (2014) « Sacrifier notre future : Comment le projet Senhuile-Sénéthanol menace l'environnement et détruit les communautés locales »

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (2008), « La justice réparatrice est une méthode de résolution des problèmes qui, dans ses diverses formes, associe la victime, le délinquant, leurs réseaux sociaux, des organismes judiciaires et la communauté », *Manuel sur les programmes de justice réparatrice* < http://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Programme_justice_reparatrice.pdf > (page consultée le 15/09/2015).

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE. (2004). « Les Industries Culturelles des pays du Sud, enjeu du projet de convention internationale sur la diversité culturelle » < http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Industries_cult._pays_du_sud_2004.pdf > (page consultée le 7/09/2015).

PAM & CSA (2011). « Marchés et réponses au déficit de production agricole de la campagne 2011/2012 au Sénégal », Rapport d'étude.

PARTENAIRES EUROPÉENS ET GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL (2014). « Document conjoint de programmation ».

PARTICIP CONSORTIUM (2012) « Rôle des acteurs non étatiques dans la gouvernance sectorielle au Sénégal : compléments à la cartographie de 2008. Contrat Cadre EuropeAid/127054/C/SER/Multi - Lot 7: Gouvernance et Affaires intérieures Demande de Service N° 2011/277728/1 ».

PNUD (2005). « Evaluation intégrée de l'impact de la libéralisation du commerce : une étude de cas sur la filière du riz au Sénégal ».

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2014). « Rapport sur le Développement Humain 2014. Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience » < <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf> > (page consultée le 12/09/2015).

PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE COMMUNALE, PWC (2013) « Evaluation des programmes « Coopération Internationale Communale CIC 2014-2016 », Bruxelles.

REPUBLIQUE DU SENEGAL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION DU SÉNÉGAL (2004). « Programme national de développement culturel » < http://www.pndc.sn/rapport_introductif_pndc.php > (page consultée le 7/09/2015).

REPUBLIQUE DU SENEGAL (2006). « Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté II. » < http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP_II.pdf > (page consultée le 12/09/2015).

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION (2009). « Plan National de Développement Sanitaire PNDS 2009-2018 » < <http://www.fundacioferreruela.com/img/pnds2018.pdf> > (page consultée le 29/08/2015).

REPUBLIQUE DU SENEGAL, MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE, DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DES PRODUITS AGRICOLES ET DES PME (2010). « Etude sur l'offre et la demande de financement des PME au Sénégal ».

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (2010) « Loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme » < <http://www.io.gouv.sn/spip.php?article8213> > (page consultée le 18/08/2015).

REPUBLIQUE DU SENEGAL (2011). « Document de Politique Economique et Sociale DPES 2011-2015 » < <http://www.pacc-pme-pmf.sn/sites/default/files/documentation/dpes-version-finale.pdf> > (page consultée le 7/09/2015).

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES GROUPEMENTS FÉMININS ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET CELLULE D'APPUI À LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU SÉNÉGAL (2011), « *Cartographie et analyse des systèmes de protection au Sénégal*, Rapport final »

< http://www.unicef.org/wcaro/french/Senegal_Carto_Analyse_Systemes_Prot_Enfant.pdf > (page consultée le 19/08/2015).

- REPUBLIQUE DU SENEGAL, (2012) « Plan Sénégal Emergent » < <http://www.gouv.sn/IMG/pdf/PSE.pdf> > (page consultée le 16/08/2015).
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, (2012), « Stratégie Nationale de Développement Economique et Social ».
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL - MINISTÈRE DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (2012) « L'Acte III de la décentralisation » < <http://www.matcl.sn/spip.php?article29> > (page consultée le 7/09/2015).
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2012), « Décret n° 2012 - 1276 relatif à la création des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Éducation et de la Formation ».
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (2012). « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ».
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL – UNION EUROPÉENNE (2013) « Programme Indicatif National pour la période 2014-2017 (première phase) ».
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (2013) « Loi n° 2013 - 10 portant Code général des Collectivités locales - Acte III ».
- REPUBLIQUE DU SENEGAL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU TOURISME (2013). « Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives » < http://www.arpic-bf.org/IMG/pdf/snd_icc.pdf > (page consultée le 18/08/2015).
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, MINISTÈRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ARTISANAT, (2013), « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence, Secteur Education et Formation 2013-2025 ».
- REPUBLIQUE DU SENEGAL (2014). « Plan Sénégal Emergent ». < http://www.gouv.sn/IMG/pdf/PAP_2014-2018_du_PSE_version_definitive_commentaires_et_ANNEXES.pdf > (page consultée le 16/08/2015).
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (2014), « Loi n° 2015 - 01 portant loi d'orientation de la Formation professionnelle et technique ».
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL (2014). « Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), Draft Zero ».
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL (2014) « Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) - Les Priorités à l'horizon 2017 ».
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL - UNION EUROPÉENNE (2015), « Programme Indicatif National pour la période 2014-2017 (première phase) ».
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (2014) « Revue sectorielle du PAQUET - EF 2014 - Présentations et bilans ».
- ROBAST, Anne-Sophie (2006). « Quelles organisations interprofessionnelles au Sénégal ? Comparaison avec la France et élaboration d'une grille d'analyse ». Mémoire ISRA-MOISA-CIRAD, Montpellier.
- SALL, Nadjirou. et al. (2011) « Comment les exploitations familiales peuvent-elles nourrir le Sénégal ? » Rapport, FONGS, Sénégal.
- SENAGROSOL-CONSULT (2008) « Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) horizon 2008-2012. Volume 1 : Rapport bilan Diagnostic » < <http://www.diourbel.org/document/prdi1.pdf> > (page consultée le 25/08/2015).
- SOS FAIM (2014), « Les collaborations entre organisations paysannes et institutions de financement rural », Position paper.
- SOS Villages d'Enfants Sénégal (2011) « Analyse de la Situation Des Droits de l'Enfant Au Sénégal (ASDE) Rapport National ».
- STADS, Gert-Jan et SENE, Louis « Recherche et innovation agricoles du secteur privé au Sénégal, Tendances récentes relatives aux ressources financières et humaines et aux politiques gouvernementales », Rapport.
- THE CITIES ALLIANCE, CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS D'AFRIQUE (2013) « L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique » < http://www.afriquelocale.org/fr/cglu-ressources/espace-documents/item/download/54_0c2a291c6b660f5b640f4038c4c7a222 > (page consultée le 3/09/2015).

TOULMIN C., GUEYE B., (2003), « Transformations in West African agriculture and the role of family farms», Londres, Grande-Bretagne, IIED <<http://pubs.iied.org/pdfs/9309IIED.pdf> > (page consultée le 25/08/2015).

UNICEF (1989), « La Convention Internationale des Droits de l'Enfant »
<<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx> > (page consultée le 8/09/2015).

UNION AFRICAINE/NEPAD (2013), « Les agricultures africaines – transformations et perspectives ».

UNION EUROPEENNE (2008). « Cartographie des acteurs non étatiques au Sénégal. Rapport final. Tome 1 : Analyse et <diagnostic".

UNION EUROPEENNE (2014),« Feuille de route de l'UE par pays pour l'engagement envers la société civile 2014 – 2017 ».

UNESCO (2004). « Programme « Tourisme, Culture et Développement en Afrique de l'Ouest » - Pour un tourisme culturel au service du développement durable » (CLT/2004/PI/H/2) < <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001588/158820f.pdf> > (page consultée le 7/09/2015).

US DEPARTMENT OF STATE (2013) « *Senegal 2013 Human Rights Report*»
<<http://www.state.gov/documents/organization/220363.pdf>. > (page consultée le 12/09/2015).

VECO AFRIQUE DE L'OUEST (2013). « Structural Change Agenda Sub Sector Development ; Structural Change Agenda Inclusive Modern Markets ».

VECO AFRIQUE DE L'OUEST (2012). « Rapport synthèse Forum régional ».

YOUTHMAP SÉNÉGAL (2011) « Jeunesse du Sénégal : Enjeux et Perspectives. Rapport final : volume 1. (USAID) »
<http://library.iyfnet.org/sites/default/files/library/YouthMap_Senegal_French_Full.pdf > (page consultée le 18/08/2015).

WORLD BANK GROUP - MACROÉCONOMIE ET GESTION FISCALE (2014). « Apprendre du passé pour un avenir meilleur - Situation économique du Sénégal. Décembre 2014 - Première Édition ».